



**PUBLIC ORDER
EMERGENCY
COMMISSION**

**COMMISSION
SUR L'ÉTAT
D'URGENCE**

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Paul S. Rouleau**

VOLUME 34

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Wednesday, November 30, 2022

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Mercredi 30 novembre 2022

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II

Appearances / Comparutions

Co-procureur(e)s en chef de la Commission	Ms. Shantona Chaudhury Mr. Jeffrey Leon
Avocat(e)s sénior(e)s de la Commission	Mr. Frank Au Ms. Erin Dann Mr. Gabriel Poliquin Ms. Natalia Rodriguez Mr. Daniel Sheppard
Avocates régionales de la Commission	Ms. Mona Duckett Mr. Sacha Paul Ms. Maia Tsurumi
Avocat(e)s de la Commission	Mr. Stephen Armstrong Mr. Misha Boutilier Mr. Eric Brousseau Ms. Sajeda Hedaraly Ms. Alexandra Heine Ms. Nusra Khan Mr. Étienne Lacombe Mr. John Mather Ms. Allison McMahon Mr. Jean-Simon Schoenholz Ms. Dahlia Shuhaibar Mr. Guillaume Sirois-Gingras
Directrice exécutive de la Commission	Ms. Hélène Laurendeau

III

Appearances / Comparutions

Gouvernement du Canada	Mr. Robert MacKinnon Ms. Donnaree Nygard Mr. Brendan van Niejenhuis Ms. Andrea Gonsalves Mr. Andrew Gibbs Ms. Caroline Laverdière Mr. Stephen Aylward
Gouvernement de la Saskatchewan	Mr. P. Mitch McAdam, K.C. Mr. Michael J. Morris, K.C.
Gouvernement du Manitoba	Mr. Denis Guenette Ms. Coral Lang
Gouvernement de l'Alberta	Ms. Mandy England Ms. Stephanie Bowes Ms. Hana Laura Yamamoto Mr. Peter Buijs Mr. Shaheer Meenai
Ville d'Ottawa	Ms. Anne Tardif Ms. Alyssa Tomkins Mr. Daniel Chomski
Ville de Windsor	Ms. Jennifer L. King Mr. Michael Finley Mr. Graham Reeder

IV

Appearances / Comparutions

M. Peter Sloly

Mr. Tom Curry

Ms. Rebecca Jones

Mr. Nikolas De Stefano

Service de police d'Ottawa

Mr. David Migicovsky

Ms. Jessica Barrow

Police provinciale de l'Ontario

Mr. Christopher Diana

Ms. Jinan Kubursi

Service de police de Windsor

Mr. Thomas McRae

Mr. Bryce Chandler

Ms. Heather Paterson

Fédération de la police nationale

Ms. Nini Jones

Ms. Lauren Pearce

Ms. Jen Del Riccio

Association canadienne des chefs
de police

Ms. Aviva Rotenberg

CLA/CCCDL/CAD

Mr. Greg DelBigio

Ms. Colleen McKeown

Union des chefs indiens de la
Colombie-Britannique

Ms. Cheyenne Arnold-Cunningham

Counsel Meagan Berlin

Ms. Mary Ellen Turpel-Lafond

National Crowdfunding & Fintech
Association

Mr. Jason Beitchman

V

Appearances / Comparutions

Fondation de la Constitution Canadienne et le Professeur Alford	Ms. Sujit Choudhry Ms. Janani Shanmuganathan Prof. Ryan Alford
Coalition des résidents et entreprises d'Ottawa	Mr. Paul Champ Ms. Emilie Taman Ms. Christine Johnson
Le Fonds pour la démocratie, Citoyens pour la liberté et le Centre juridique pour les libertés constitutionnelles	Mr. Rob Kittredge Mr. Antoine D'Ailly Mr. Alan Honner Mr. Dan Santoro Mr. Hatim Kheir Mr. James Manson
Association canadienne des libertés civiles	Ms. Cara Zwibel Ms. Ewa Krajewska
Les organisateurs du convoi	Mr. Brendan Miller Ms. Bath-Sheba Van den Berg
Bureau d'assurance du Canada	Mr. Mario Fiorino

VI

Table of Contents / Table des matières

	PAGE
<u>TABLE RONDE : URGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, NATIONALE ET ÉTATS D'URGENCE</u>	
Animateur : M. Kent Roach	1
Présentation par M. Ward Elcock	2
Présentation par M. Richard Fadden	4
Présentation par D ^r Wesley Wark	7
Présentation par D ^{re} Leah West	9
Débat ouvert	11
<u>TABLE RONDE : LE MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LES MANIFESTATIONS PUBLIQUES</u>	
Animateur : M. Michael Williams	80
Présentation par D ^r Michael Kempa	82
Présentation par Mme Bonnie Emerson	88
Présentation par M. Cal Corley	100
Présentation par D ^r Robert Diab	112
Présentation par D ^r Colton Fehr	120
Débat ouvert	125

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le mercredi 30 novembre 2022 à 9:30

LA GREFFIÈRE: *Order! À l'ordre!*

The Public Order Commission is now in session. La Commission sur l'état d'urgence est maintenant ouverte.

COMMISSAIRE ROULEAU: Eh bien, bonjour à tous.

Jour 3 de nos audiences sur la politique gouvernementale.

Ce matin, notre séance va porter sur la sécurité nationale [et l'ordre public].

Nous avons ce matin un nouveau panel sur la sécurité nationale. Alors, aujourd'hui, nous avons Kent Roach qui va animer la session.

Alors, je lui cède la parole tout de suite. Il va nous présenter nos panélistes et on y va.

Kent, vas-y.

--- TABLE RONDE : URGENCES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ NATIONALE ET ÉTATS D'URGENCE :

M. KENT ROACH: Bon matin.

Je m'appelle Kent Roach. Je suis professeur de droit à l'Université de Toronto. C'est moi le modérateur ce matin.

J'ai travaillé sur la Commission Arar, la Commission Ipperwash, et sur la Commission [Air India] sur la police et les services de renseignement.

Nous avons ce matin deux anciens directeurs du SCRS et deux spécialistes. Je vais leur demander de se présenter dans un instant et de faire leur exposé de 5 minutes, et je vais leur demande ensuite de répondre à une série de questions

1 traitant du renseignement qui est recueilli par la police et les
2 services de sécurité, je vais leur demander de définir la menace
3 qu'on trouve dans la *Loi sur le SCRS* de 1984, et ensuite je vais
4 leur demander de nous dire si cette définition doit changer,
5 s'il faut l'étudier davantage et nous verrons s'il faut une
6 nouvelle définition de la menace à la sécurité du Canada ou
7 utiliser celle que nous avons déjà pour ce qui est du seuil à
8 atteindre pour la déclaration des mesures d'urgence en vertu de
9 la loi idoine.

10 Sans plus attendre maintenant, Monsieur Elcock,
11 veuillez vous présenter au commissaire et faire votre exposé de
12 5 minutes.

13 **--- PRÉSENTATION PAR M. WARD ELCOCK:**

14 **M. WARD ELCOCK:** Bonjour. Ward Elcock, avocat de
15 formation. J'ai été dix ans avocat au Conseil privé de 84 à 94.
16 En 99, je suis devenu coordonnateur de la sécurité du
17 renseignement, c'était le titre original du conseiller national
18 à la sécurité après le 11 septembre. Je suis devenu directeur du
19 SCRS en 94, et en 2004 je suis devenu sous-ministre de la
20 Défense. Après quoi, j'ai été coordonnateur de la sécurité du
21 renseignement pendant les Olympiques et au G8 et au G20 pour le
22 gouvernement fédéral. Voilà la formation que j'ai dans ce
23 domaine.

24 Commentaire plutôt qu'une déclaration, si vous le
25 permettez, parce que je veux m'assurer de l'avoir dit. Ce que
26 j'ai trouvé curieux avant la création de la Commission et avant
27 qu'on entende les témoignages, c'était l'importance qu'on
28 accorde à la définition qu'on trouve dans la *Loi sur le SCRS* et

1 dans la *Loi sur les mesures d'urgence*. Pour moi, c'était curieux
2 parce que, à mon avis, la pertinence qu'on accorde à ça dépasse
3 les règles normales d'interprétation.

4 Et la réalité, c'est que le SCRS interprète cette
5 définition dans le contexte de son rôle et de ses
6 responsabilités pour ce qui est des limites qui lui sont
7 imposées et des limites qui sont inhérentes dans la gestion de
8 tout service de renseignement. Et rien de tout cela n'est
9 pertinent pour ce qui est des discussions qui peuvent avoir lieu
10 au Cabinet et pour ce qui est de l'importance que le SCRS
11 accorde à cette définition.

12 Ce contexte étant tracé, il est maintenant
13 évident pour moi que toute révision de la *Loi sur le SCRS*
14 n'aurait pas de sens. Si on veut introduire de nouveaux concepts
15 dans la *Loi sur le SCRS*, cela va créer des difficultés
16 substantielles au niveau de l'interprétation de la *Loi sur le*
17 *SCRS* et va poser des problèmes très distincts, par exemple, si
18 on inclut l'idée de renseignement économique, parce que si on le
19 fait, le SCRS va devenir un service d'espionnage comme tel.

20 Et donc, ce serait un changement colossal et cela
21 dépasse les attributions de la Commission. Vous vous penchez,
22 vous, sur la *Loi sur les mesures d'urgence* et non la *Loi sur le*
23 *SCRS*. Donc, il faudra y revenir, bien sûr, et il est important,
24 à mon avis, de reconnaître que l'interprétation du SCRS est un
25 animal très différent que l'animal qu'étudie le Cabinet
26 lorsqu'il envisage de décréter l'application de la *Loi sur les*
27 *mesures d'urgence*.

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Merci.

1 Kent, vous êtes en sourdine encore.

2 **M. KENT ROACH:** Excusez-moi.

3 Merci, Monsieur Elcock. Vous avez respecté
4 l'horaire.

5 Alors, Monsieur Fadden.

6 **--- PRÉSENTATION PAR M. RICHARD FADDEN:**

7 **M. RICHARD FADDEN:** Bonjour. Comme Ward, je suis
8 un avocat défroqué. J'ai été conseiller à la Sécurité. J'ai été
9 sous-ministre de la Défense, directeur du SCRS, mais presque
10 toute ma carrière, je l'ai passée dans la fonction publique
11 fédérale.

12 En fait, ce que j'ai à dire aujourd'hui, c'est
13 ceci. Enfin, toute ma carrière, j'ai été dans un service qui
14 produisait des renseignements et qui s'en servait. Il faut
15 méditer cela un peu. Donc, je vais peut-être surprendre certains
16 collègues ce matin, mais j'ai écouté les témoignages devant la
17 Commission et maintenant je pense qu'on accorde trop
18 d'importance à l'idée de renseignement. Au bout du compte, le
19 renseignement, c'est de l'information – hein? Et quand on se met
20 à parler de ce renseignement sur la sécurité nationale, on
21 entend de la musique, de la fanfare, tout ça, et je pense qu'on
22 lui accorde une importance que cela ne mérite pas. Et je vais y
23 revenir d'ailleurs.

24 Le renseignement, c'est de l'information, je l'ai
25 dit, et il faut s'en souvenir. J'espère vivement que vous allez
26 vous pencher sur la définition du terme « renseignement » du
27 point de vue des décideurs et pas seulement du point de vue des
28 avocats, des juges, des parlementaires, et de ceux qui

1 réunissent ces renseignements, parce que cela change tout.

2 Le professeur Roach ce matin m'a demandé de
3 parler de la vision plus traditionnelle que nous avons de la
4 sécurité nationale, mais pour l'instant, j'aimerais parler de
5 renseignement en tant qu'information. Et la plupart des
6 décideurs ne peuvent pas savoir d'où viennent l'information, les
7 informations. Ce qu'ils veulent, c'est avoir des renseignements,
8 des renseignements qui ont été recueillis de manière... enfin, en
9 toute légalité et en toute légitimité, et donc, pour moi, je
10 pense qu'on s'égare un peu quand on parle « renseignement ».

11 Alors, les décideurs, à tous les niveaux, et je
12 parle du premier ministre, des ministres et du surintendant de
13 police qui doit gérer un convoi dans le sud du Manitoba. Alors,
14 tout le monde dans le système, le premier ministre et les
15 ministres, lorsqu'ils envisagent de décréter l'application de la
16 *Loi [sur les mesures d'urgence]*, disposent de renseignements qui
17 viennent de toutes sortes de sources, des médias, par exemple,
18 du personnel politique, de collègues, de contacts personnels, ça
19 provient d'autres politiciens professionnels.

20 Et si le ministre voit de quoi et en parle au
21 Cabinet, on parle de sécurité nationale, ou s'il s'agit d'un
22 policier en première ligne qui signale de quoi à son inspecteur
23 et c'est envoyé en haut, est-ce que ce sont des renseignements
24 comme tels ou des informations de sécurité nationale? C'est la
25 question. Dans notre pays, lorsqu'on parle de sécurité
26 nationale, je pense que tout ça est très circonscrit.

27 On va parler plus tard de renseignements
28 policiers, ce qui est un peu différent. Beaucoup pensent que la

1 sécurité nationale, ce sont des renseignements que c'est parce
2 qu'il y a un problème. C'est pas du tout le cas. On n'attend pas
3 le problème. Ces institutions souffrent un peu de problèmes de
4 crédibilité. Vous n'êtes pas dans la Roumanie de Ceausescu où
5 vous n'aviez qu'à agiter une baguette et puis on avait... on
6 pouvait faire ce qu'on voulait.

7 Alors, il faut voir, quand le convoi a commencé
8 en Colombie-Britannique, est-ce que c'était une cible du
9 renseignement policier ou de la sécurité nationale? Je n'en suis
10 pas sûr, et je vais en parler au professeur Roach dans un
11 instant.

12 Mais au bout du compte, voici la réflexion que je
13 veux vous communiquer. Qu'est-ce que le renseignement? Dans
14 quelle mesure est-ce important dans une prise de décision? Tout
15 ça est essentiel et les premiers ministres ne décident pas
16 seulement à partir de ce qu'on appelle le renseignement de
17 sécurité nationale. Ils disposent de toute une gamme de sources
18 de renseignements qu'on ne contrôle pas toujours et il faut voir
19 comment on réunit ces renseignements, comment on les priorise,
20 comment on leur donne sens, si vous voulez.

21 Et vous avez toutes ces sources de
22 renseignements, [du] surintendant de police aussi bien que [du]
23 premier ministre, il y a une chose dont on n'a pas beaucoup
24 parlé, c'est du jugement. Et on élit des gens pour qu'ils
25 exercent leur jugement justement. Donc, il faut leur donner un
26 peu de... une certaine marge de manœuvre.

27 Et je vais m'arrêter ici.

28 **M. KENT ROACH:** Merci beaucoup, Monsieur Fadden.

1 Professeur Wesley Wark, vous vous présentez, s'il
2 vous plait.

3 **--- PRÉSENTATION PAR D^r WESLEY WARK:**

4 **D^r WESLEY WARK:** Merci. Très heureux d'être des
5 vôtres ce matin. Ce sont des... bon, il s'agit de la crise de
6 février 22 et c'est au cœur du mandat de la Commission.

7 Toute ma carrière, j'ai étudié des questions de
8 sécurité. J'étais étudiant à Cambridge, il y a longtemps. Et à
9 Cambridge, comme vous le savez, c'est plein de fantômes
10 d'espions, n'est-ce pas? Et j'ai été à la Commission McDonald,
11 par exemple, et c'est là que j'ai fait mes débuts.

12 Et laissez-moi contextualiser mon propos et, bon,
13 j'y vais sur un ton léger. Je vais vous rappeler ce dessin animé
14 qui a paru dans *The New Yorker*. On voyait des Néandertaliens,
15 c'était inspiré par le film *Odyssée 2001*, et le chef dit : « On
16 a assez de cailloux. Ce qu'il nous faut, ce sont de meilleurs
17 renseignements. » Et la Loi, c'est ça, les cailloux.

18 Et il y a une longue liste de prédécesseurs qui
19 ont eu à gérer des crises nationales, par exemple la crise..
20 l'affaire Gouzenko, l'affaire McDonald.. la Commission McDonald,
21 pardon, et la Commission sur Air India, par exemple, et toutes
22 ces enquêtes ont été essentielles.

23 Ce qui m'amène à une troisième remarque
24 contextuelle. Dans mon texte pour la Commission, j'ai parlé du
25 Convoi de la liberté [...] et j'ai dit que c'était un échec
26 retentissant sur le plan du renseignement. Et je pense qu'on
27 voit le problème surtout au niveau des premiers avertissements,
28 il y a eu ensuite un échec de la police, et puis ensuite il y a

1 eu le fait qu'on a décrété la *Loi sur les mesures d'urgence*.

2 Quand on parle d'échec du renseignement, jamais
3 les ministres ne vont prononcer ces mots, c'est normal parce
4 qu'un échec sur le plan du renseignement, on s'en sert souvent
5 pour blâmer quelqu'un – hein?

6 Et voici ce que j'ai à dire. Le commissaire doit
7 identifier les points critiques de l'échec du renseignement et
8 qu'il considère son utilisation dans le fait qu'on a décrété
9 l'application de la *Loi sur les mesures d'urgence*, et cela
10 pourrait façonner les balises d'une future application de cette
11 *Loi sur les mesures d'urgence*. Donc, il faut voir... il faut
12 prendre en compte les limites qui ont fait en sorte qu'il y a eu
13 cet échec.

14 Ce qui est également important, c'est la qualité
15 et l'utilité des évaluations de menaces produites par diverses
16 entités. Entre autres, le Service de police d'Ottawa, la GRC, la
17 PPO, et l'ITAC. Et il faut bien comprendre dans quelle mesure un
18 système très décentralisé de renseignement a pu coordonner ou
19 non toutes ces sources d'informations. On l'a entendu ici,
20 [surtout de la conseillère à la Sécurité nationale et au
21 Renseignement], tout cela montre que cela était un véritable
22 problème.

23 Autre conseil, il y a aussi le phénomène des
24 cartes mentales, ce que suivent les décideurs lorsqu'ils
25 reçoivent des évaluations de menaces. Cela influence, bien sûr,
26 leur réceptivité aux rapports de renseignement.

27 Enfin, il est absolument essentiel de comprendre
28 comment cette intelligence informe le fait qu'on décrète une

1 telle loi. Et cela a des conséquences pour le gouvernement, pour
2 le pays, et dans l'histoire il y a plein d'exemples comme ça, et
3 il faut, bien sûr, faire en sorte que le système de
4 renseignement soit plus efficace, et si vous y arrivez, vous
5 aurez fait beaucoup de bien à l'État.

6 Merci.

7 **M. KENT ROACH:** Merci beaucoup, Monsieur Wark.

8 Alors, bon, vous avez respecté l'horaire.

9 Alors, Madame [Leah West].

10 **--- PRÉSENTATION PAR D^{re} LEAH WEST:**

11 **D^{re} LEAH WEST:** Moi, c'est [Leah West]. Je suis
12 professeure à l'École [des affaires internationales] Norman
13 Patterson, j'enseigne le droit et le contre-terrorisme. J'ai eu
14 pour client le SCRS par le passé [...]

15 Et je dois reconnaître que les prémisses de ce
16 panel portent sur les événements de février 2022, et c'était, à
17 mon avis... il y avait, à mon avis, une menace à la sécurité
18 nationale. Voilà pourquoi on se penche sur cette définition de
19 la menace.

20 Et avec tout le respect que je vous dois, je ne
21 pense pas qu'on ait eu raison jusqu'à maintenant, je ne conteste
22 pas l'impact que la protestation a eu sur les populations de
23 Windsor, d'Ottawa, et l'impact des blocus qu'on a vus à Ottawa,
24 et ces activités ont eu un impact tel qu'on se retrouvait devant
25 une menace à la sécurité nationale.

26 Il faut se poser la question, même s'il se peut
27 que justement une protestation pacifique devienne une menace à
28 la sécurité nationale.

1 [...]

2 **AUCUNE INTERPRÉTATION [09.47.58 - 09.48.10]**

3 ...ce sont sûrement des menaces contre [...] et est-
4 ce que ça veut dire que quand la police intervient qu'il s'agit
5 de manifestation de terroristes?

6 [...] Alors, ce n'est pas un nouveau phénomène. On
7 n'étiqûete pas des mouvements de contestation comme terroristes
8 parce que simplement il y a quelques acteurs solitaires qui
9 veulent chercher une occasion de déclencher la violence. Et je
10 pense aux manifestations contre [le G8, le G20, et] le Congrès
11 des Amériques [à Québec en 2001].

12 Et on n'a pas non plus qualifié les barricades
13 non violentes comme le terrorisme. Ce pays a de longs
14 historiques de manifestations le long des voies ferrées [et dans
15 les zones portuaires]. Et c'est sûr qu'il y a des [perturbations
16 commerciales et des menaces à l'économie du Canada], mais on
17 n'interprète pas l'alinéa 2(c) de la *Loi sur le Service canadien*
18 *du renseignement*.

19 Alors, est-ce la combinaison de ce type
20 d'activités qui a fait qu'on a pu penser qu'il s'agissait d'une
21 menace contre la sécurité nationale? Peut-être. Ou est-ce parce
22 que c'est ce qui est exigé pour déclencher les pouvoirs fédéraux
23 qu'il fallait mettre en œuvre pour mettre fin aux
24 manifestations? Si c'est le cas, à ce moment-là je vous incite à
25 limiter la portée de notre interprétation de ce que en quoi
26 consiste une question de sécurité nationale.

27 Je suis d'accord qu'il faut réformer la Loi, mais
28 je ne pense pas que ça devrait être la tâche de la Commission ni

1 suite au convoi qu'on devrait le faire. Je pense que le fait
2 que... le Cabinet a le pouvoir d'intervenir, mais à ce moment-là,
3 la solution, c'est de définir le déclencheur qui donnerait au
4 Cabinet d'utiliser ces pouvoirs.

5 Merci.

6 **M. KENT ROACH:** Merci beaucoup, Professeure West.

7 Alors, vous avez très bien respecté les délais.

8 Merci.

9 **--- DÉBAT OUVERT:**

10 **M. KENT ROACH:** Alors, commençons avec les
11 rudiments de l'intelligence ou du renseignement et expliquons
12 l'importance du renseignement dans le contexte de la sécurité
13 nationale. Dans les audiences, on parlait de « science
14 incertaine ».

15 Monsieur Fadden, vous avez déjà parlé du fait que
16 le renseignement est une forme d'information. Pourriez-vous,
17 donc, démarrer la discussion sur ce que représente ou en quoi
18 consiste le renseignement?

19 **M. RICHARD FADDEN:** D'accord. Alors, je vais vous
20 parler du renseignement sur la sécurité et la sécurité nationale
21 en énumérant les caractéristiques qui s'appliquent.

22 D'abord, d'après les politiciens, le
23 renseignement doit être neutre. Il ne doit pas recommander une
24 ligne d'action particulière. Et idéalement, le renseignement
25 doit être fourni par des gens qui ne sont pas impliqués dans les
26 décisions politiques. Encore une fois, il doit puiser dans
27 toutes les informations, tant ouvertes que privées.

28 Et il est important de comprendre qu'il y a des

1 règles quant à la manière dont on peut recueillir des
2 renseignements et tout cela est régi par la loi de façon
3 extrêmement rigoureuse, et cela peut avoir un impact sur la
4 collecte éventuelle de renseignements.

5 Il y a trois grandes catégories dans la *Loi sur*
6 *les mesures d'urgence*. D'abord, le renseignement de sécurité, le
7 renseignement étranger qui peut être [pertinent si des entités
8 étrangères sont impliquées], et le renseignement des services
9 policiers, dont le professeur Roach va parler tout à l'heure.

10 Alors, le renseignement sur la sécurité, relatif
11 à la sécurité est défini dans la *Loi sur le Service du*
12 *renseignement*. En fait, cette loi indique ce que le Service du
13 renseignement peut faire et non pas ce que le gouvernement du
14 Canada pourrait considérer comme une menace à la sécurité
15 nationale. Il y a une différence entre ce que peut faire un
16 corps administratif et ce que le Centre canadien du
17 renseignement ou une autre agence du genre peut faire. C'est
18 très important de faire la distinction.

19 Alors, ça peut vous paraître comme un commentaire
20 étrange, mais cela compte tenu de ce que nous dit le professeur
21 West, mais la Constitution ne s'arrête pas à la *Charte*. Nous
22 avons une Constitution qui ressemble à celle du Royaume-Uni et
23 nous sommes tenus de promouvoir l'ordre et la paix. Et donc,
24 c'est une fonction du gouvernement que de respecter l'ordre
25 public et de maintenir la paix [et d'agir en bon gouvernement].
26 Et donc, c'est une tâche qui est définie dans le plus important
27 document du pays.

28 Il y a un cycle pour la [collecte et la]

1 production du renseignement, et il y a une étape qui est très
2 importante, c'est la stratégie de collecte : à quel moment est-
3 ce qu'on commence à collecter les renseignements, sur qui, et
4 avec quels outils.

5 Ensuite, il y a l'analyse et la contextualisation
6 et la distribution, qui varient selon qu'on est en état de crise
7 ou pas et selon l'horizon temporel, est-ce qu'il s'agit d'une
8 situation à court terme, moyen terme ou long terme.

9 L'autre chose importante, c'est la stratégie de
10 collecte ou le pouvoir de collecter, de recueillir de
11 l'information. Au Canada, on ne peut pas simplement commencer à
12 recueillir des renseignements parce qu'on estime que c'est la
13 chose à faire. Je pense que le Centre du renseignement canadien
14 s'abstient trop souvent. Mais pour les buts de la Loi, pour les
15 fins de la Loi, il faut se rappeler qu'il y a des limites sur la
16 manière dont on peut recueillir les renseignements.

17 L'autre aspect important qu'il faut garder à
18 l'esprit, c'est qu'aucune agence de renseignement a le monopole
19 sur la vérité quand il s'agit du renseignement sur la sécurité
20 nationale. La communauté du renseignement, c'est le ministère de
21 la Défense nationale, le Centre du renseignement, [le Centre de
22 la sécurité des télécommunications], les forces militaires,
23 [Affaires mondiales Canada], l'ITAC, le FINTRAC, le Bureau du
24 Conseil privé, et quelques autres. Tous ces organes ont un mot à
25 dire avant que le chef d'État prenne une décision. Et la manière
26 dont tous ces renseignements sont rassemblés pour former un tout
27 cohérent est très importante.

28 Parce qu'il y a vraiment le danger (sic) [la

1 pression] d'avoir... d'en arriver à un consensus, il y a des
2 règles qui disent qu'on peut être en désaccord, mais ça arrive
3 très peu souvent. Et il y a toujours le danger justement d'une
4 sorte de mentalité collective. Une fois que quelqu'un émet un
5 point de vue, il incite un peu les autres, bon gré mal gré, à en
6 arriver à des conclusions semblables. Et je me demande si ce
7 n'est pas le phénomène qui a joué dans la collecte de
8 renseignements avant l'invocation de la *Loi sur les mesures*
9 *d'urgence*.

10 Encore une fois, j'essaie de vous donner le
11 contexte, mais deux composantes importantes. Il faut que la
12 collecte de renseignements ne doive pas alimenter ou soutenir
13 une position donnée ou une politique ou une opération donnée.
14 Deuxièmement, la stratégie de collecte concernant l'utilisation
15 du renseignement est très importante et elle varie beaucoup d'un
16 organisme à l'autre.

17 Merci beaucoup. Je m'arrête là.

18 **M. KENT ROACH:** Merci beaucoup, Monsieur Fadden.

19 Professeur Wark, qu'aimeriez-vous ajouter? Et
20 êtes-vous d'accord ou en désaccord avec l'importance du
21 renseignement dans les situations de sécurité nationale?

22 **D^r WESLEY WARK:** Je vais élaborer davantage sur
23 quelques points que monsieur Fadden a soulevés et quand il a
24 parlé du cycle du renseignement et les diverses composantes du
25 processus.

26 Alors, il est important de comprendre le but et
27 les objectifs du renseignement qui est de comprendre les menaces
28 et les acteurs, y compris leurs intentions, leurs capacités, et

1 les occasions qu'ils auraient éventuellement d'agir.

2 Le professeur Roach a parlé de la question... a
3 posé la question : est-ce que le renseignement, c'est une
4 science ou un art? Évidemment, tout le monde conviendra que
5 c'est un art. Mais il y a les aspects scientifiques, surtout
6 dans le contexte qui compte sur des moyens technologiques pour
7 recueillir l'information et en faire l'analyse.

8 Mais j'aimerais aussi dire que c'est un élément...
9 la chose à laquelle il faut porter attention, c'est l'évaluation
10 de l'information et la reddition de comptes. On parle beaucoup
11 de collecte d'informations, collecte de renseignements, mais
12 c'est sans valeur, à moins qu'on ait une évaluation robuste.

13 Et quelques remarques sur les objectifs du
14 renseignement, et on parle souvent du renseignement, on dit que
15 le rôle du renseignement, c'est de dire la vérité au pouvoir,
16 mais... c'est noble, mais je pense que l'objectif premier du
17 renseignement, c'est d'informer la prise de décision, de
18 permettre une meilleure prise de décision. Et c'est dans ce
19 contexte qu'il est très important qu'il y ait neutralité
20 politique au départ.

21 Et le renseignement a donc pour but de fournir au
22 gouvernement l'avantage de l'information, donc donner une
23 longueur d'avance pour comprendre une situation qui évolue
24 rapidement. Et aussi, l'avertissement précoce est un aspect
25 important du renseignement et de même que sa capacité de voir
26 au-delà du moment présent et d'anticiper les prochains
27 évènements dans le déroulement d'une crise.

28 Et deux autres points. Quand on parle d'une

1 définition du renseignement justement, ça m'a rappelé la
2 première définition qui avait été proposée pour le
3 renseignement, qui avait été écrite par Sherman Kent, qui est un
4 des premiers chefs de file de la section de l'analyse du
5 renseignement de la CIA. Il avait écrit un livre qui a été
6 imprimé par Princeton University Press en 1949. Il a dit : « Le
7 renseignement, c'est le savoir, et c'est l'organisation et
8 l'action. »

9 Alors, quelques mots maintenant sur le Centre
10 intégré d'évaluation du terrorisme. Je pense que le CIET joue un
11 rôle important et avait un rôle important à jouer par rapport à
12 l'évaluation de menaces posées par le Convoi de la liberté.
13 C'est supposé être un centre de synthèse du renseignement, mais
14 ce n'est pas un organisme qui recueille des renseignements,
15 comme le commissaire l'a entendu.

16 Quelques mots sur son historique. Créé en 2004 -
17 bon, la date exacte reste discutable - par le prédécesseur en
18 2003, et le nom même de l'organisme en dit long : « Centre
19 intégré d'évaluation du terrorisme », mais c'est devenu le
20 Centre intégré d'évaluation du terrorisme plutôt que Centre
21 intégré d'évaluation des menaces.

22 [...] et le conseiller a comparu devant la
23 Commission [...]

24 Et je pense que le défi auquel le CIET s'est
25 heurté et les lacunes dans son compte rendu illustrent bien les
26 problèmes plus vastes auxquels nous nous sommes heurtés pour
27 essayer de dresser le tableau complet des menaces représentées
28 par le convoi.

1 Et je dois dire, il y a eu un moment
2 extraordinaire qui a été révélé dans les procès-verbaux du IRG
3 où le conseiller national en matière de sécurité a trouvé... et
4 qu'elle a dû se tourner vers le Secrétariat d'évaluation du
5 renseignement du Bureau du Conseil privé pour avoir un tableau
6 complet.

7 Et je dis, ça, [c'est extraordinaire parce que]
8 ce Secrétariat ne s'occupe pas des menaces domestiques. Ç'a
9 toujours été pour s'occuper des menaces stratégiques à
10 l'étranger. Et le fait que la conseillère de sécurité publique
11 estimait qu'il était nécessaire de demander à ce Secrétariat au
12 sein du Conseil privé, [au moment où le Cabinet commençait à
13 envisager sa piste 1 et sa piste 2 pour invoquer la *Loi sur les*
14 *mesures d'urgence*], illustre bien les problèmes qui se sont
15 manifestés à ce moment-là.

16 Merci.

17 **M. KENT ROACH:** Merci beaucoup, Professeur Wark.

18 Et le commissaire et le public devraient savoir
19 qu'il y a beaucoup plus de détails dans la soumission du
20 professeur Wark que l'on peut trouver sur le site web de la
21 Commission.

22 Et maintenant, pour [...] encore une fois [...], je
23 sais que professeur Wark aurait pu continuer sur Graham Greene
24 et John Le Carré et toutes les idées ou les concepts culturels
25 du renseignement, mais je vais maintenant passer la parole au
26 professeur Elcock qui pourra nous démystifier aussi ce qu'on
27 entend par « renseignement ».

28 **M. WARD ELCOCK:** Je ne suis pas certain que je

1 peux démystifier la question, mais je suis d'accord avec ce que
2 Dick vient de nous dire au sujet du renseignement. C'est de
3 l'information. C'est... même si c'est de l'information recueillie
4 par des moyens techniques, elle n'est pas nécessairement exacte,
5 c'est simplement de l'information que l'on s'efforce de
6 confirmer, mais ce n'est jamais la même chose qu'une preuve.
7 C'est simplement de l'information dont peuvent se servir les
8 preneurs de décisions dans l'espoir évidemment que cela leur
9 donne un avantage. Mais il y a beaucoup de situations où il n'y
10 a pas d'informations et les preneurs de décisions n'ont pas
11 d'avantages précis malgré l'existence d'informations.

12 Et je ne suis pas nécessairement d'accord qu'il y
13 a eu une défaillance du renseignement, mais en écoutant les
14 comparutions, les audiences, il me semble clair qu'il y a eu de
15 l'information donnée aux participants, et en particulier [les
16 rapports Hendon] de l'OPP, qui aurait été... qui aurait permis de
17 faire des prévisions.

18 Le fait est que le gouvernement fédéral n'a pas
19 été saisi de ces renseignements, alors c'est évident que le
20 gouvernement aurait souhaité en avoir davantage, mais le Service
21 en est arrivé à la conclusion – et je pense que c'est justifié –
22 que la manifestation n'avait pas atteint le niveau souhaité pour
23 se qualifier comme menace aux termes de la *Loi sur le Centre de*
24 *renseignement canadien*.

25 Alors, est-ce qu'à mesure que la manifestation a
26 évolué, est-ce qu'elle constituait, à un stade, une menace?
27 C'est une question intéressante, mais je ne suis pas pressé pour
28 tirer cette conclusion. Et je dirais que même si le Service en

1 est arrivé à cette conclusion, ça n'aurait pas fait une
2 différence parce que notre... la capacité de recueillir de
3 l'information utile aurait été très difficile.

4 Je pense que le professeur Wark a raison de
5 parler de l'importance de l'évaluation de l'information, c'est
6 ce qui donne un sens à l'information. Mais au bout du compte,
7 sans informations, évidemment il n'y a rien à évaluer.

8 Et dans ce cas, il y avait peu d'informations, à
9 l'exception de l'information qu'on pourrait recueillir de
10 sources ouvertes ou des services de police qui aurait permis de
11 faire une évaluation détaillée de l'information pour les fins
12 de... pour satisfaire aux besoins du gouvernement fédéral. Et
13 donc, le gouvernement fédéral normalement n'est pas responsable
14 d'évènements qui se déroulent dans une province particulière, et
15 dans ce cas-ci en Ontario, et ce sera la même chose dans
16 d'autres provinces.

17 Donc, c'était une question de compétence
18 provinciale et le gouvernement de l'Ontario l'a signalé à
19 plusieurs reprises. Les villes relèvent de la province, et donc,
20 c'est une question qui doit être résolue... tout problème
21 affectant une municipalité doit être résolu par la province.

22 Et donc, ça ne m'a pas étonné de voir que le
23 gouvernement fédéral n'était pas très bien informé des questions
24 relatives au convoi et, en fait, c'était normal qu'il en soit
25 ainsi parce que ça relevait de... c'était une question de
26 compétence provinciale. Alors, encore une fois, est-ce qu'on
27 peut vraiment parler d'une défaillance du système de
28 renseignement? Ce n'est pas clair.

1 Étant donné ce qui est arrivé, c'est sûr qu'il y
2 avait un besoin étant donné le fait que le convoi est une
3 manifestation qui est devenue autre chose. Est-ce que c'est
4 parce qu'on leur a permis de le faire ou c'est simplement avec
5 le temps que cette transformation s'est produite? Comme je l'ai
6 dit, c'est une question intéressante, mais je ne suis pas
7 certain que c'est une question qui mérite d'être approfondie.

8 Et donc, je pense que la chose importante qu'il
9 faut garder présente à l'esprit, c'est la réalité de ce qu'est
10 le renseignement et [ce qu'il] n'est pas, et ce n'est pas une
11 science exacte. Même si on recueille des renseignements par des
12 moyens technologiques, ça n'est pas une science exacte. [Ça
13 demeure un art.] On ne peut pas, donc, garantir absolument
14 l'exactitude [de l'information.]

15 **M. KENT ROACH:** Merci beaucoup.

16 Avec la permission du commissaire, je vais
17 quitter mon rôle de modérateur et dire quelques mots sur la
18 collecte de renseignements par la police par opposition aux
19 services de renseignement que nous avons et dont il a été
20 question jusqu'à maintenant.

21 Ce qu'il faut comprendre ici comme point de
22 départ, c'est la Commission McDonald de 81 qui a mené à la
23 création du SCRS. La Commission McDonald nous prévenait, et
24 c'était l'époque où la GRC avait son service de sécurité, que ce
25 service avait du mal à voir la différence entre la dissidence et
26 la menace à la sécurité nationale.

27 Et ça s'est manifesté de diverses manières. À un
28 moment donné, il y avait... bon, on savait qu'il y avait 800 000

1 dossiers sur les Canadiens à l'époque où il y avait à peu près
2 22 millions de Canadiens seulement, et il y a eu la détention de
3 500 personnes en vertu de la *Loi sur les mesures de guerre*
4 aussi, et ce que la Commission McDonald a recommandé, c'était,
5 vous l'avez entendu, la création du SCRS en vertu d'une loi et
6 avec un mandat restrictif, [avec des mots comme « strictement
7 nécessaire »], et c'est là qu'on avait une commission externe
8 d'examen. Il y avait l'inspecteur général aussi qui avait été
9 nommé et d'autres instances de contrôle et, bien sûr, il y avait
10 le Comité parlementaire.

11 Et quand on examine le renseignement policier, il
12 faut bien savoir que le renseignement policier est moins
13 circonscrit. Le juge O'Connor dans la Commission Arar en 2006 a
14 rappelé certaines choses qu'avait constatées le juge McDonald et
15 ses collègues en 1981. Et on s'inquiétait de voir que la police
16 au sein de la GRC n'était pas bien formée, bien équipée en
17 matière de sécurité nationale.

18 Évidemment, le contexte était différent qu'en 81
19 et il fallait voir la différence ici entre un péquiste convaincu
20 et quelqu'un qui soutient la violence politique comme tel. C'est
21 pas pareil. Et après septembre 2001, il fallait se poser la
22 question, est-ce que la gendarmerie était au courant de la
23 situation des droits de la personne en Égypte et en Syrie, par
24 exemple. Donc, il y avait des questions aussi de coopération
25 avec ces pays, n'est-ce pas, qui se posaient.

26 Maintenant, il faut bien savoir que le juge
27 O'Connor admettait que le renseignement fait partie, bien sûr,
28 du travail de police. Et on parle souvent du travail de police

1 basé sur des renseignements, et maintenant, on peut parler
2 seulement d'informations policières, et le juge O'Connor a
3 recommandé que la GRC dans sa collecte de renseignements soit
4 toujours limitée par le rôle et l'expertise de la police
5 lorsqu'il s'agit de faire respecter la Loi et de prévenir la
6 criminalité.

7 Monsieur le Commissaire, vous avez entendu des
8 preuves sur la collecte de renseignements de la part de la GRC
9 et de la PPO. À mon avis, il faut savoir que la police, et
10 surtout la police municipale et la police provinciale sont
11 généralement soumises à moins de contrôle que le SCRS ou même
12 aujourd'hui la GRC au niveau des activités nationales qui
13 peuvent être étudiées par diverses instances et qui ont accès à
14 tous les documents, autres ceux qui sont soumis à la
15 confidentialité ministérielle, et j'ajoute, il y a aussi les
16 renseignements couverts par le privilège avocat-client.

17 Donc, ce ne sont pas les mêmes mécanismes de
18 surveillance pour ce qui est des services de police provinciaux
19 et municipaux et ce n'est pas du tout... ce ne sont pas du tout
20 les mêmes contraintes.

21 Le juge Linden dans le rapport Ipperwash, lui,
22 s'interrogeait sur les actes de la police devant les
23 protestations publiques et parce qu'il s'agissait de gens qui
24 préparaient des renseignements à partir d'une formation
25 différente et on ne parlait pas nécessairement non plus
26 d'évaluations, et il y avait une question de fiabilité qui se
27 posait et il fallait voir aussi comment c'était communiqué.

28 Le juge Linden dans l'affaire Ipperwash

1 s'inquiétait de voir que le ministère, par exemple, des
2 Ressources naturelles n'était pas connu pour sa faculté de
3 réunir des renseignements et c'est les preuves qu'avait
4 entendues la PPO. Et c'est tout à fait pertinent parce qu'on se
5 souvient, on l'a vu, il y a certaines choses qu'on a pu éviter
6 lors de cette crise.

7 Maintenant, vous avez entendu parler des
8 opérations de renseignement [Hendon] à la PPO et il y a eu
9 l'affaire Wet'suwet'en, [l'affaire Tyendinaga], l'affaire des
10 Six Nations et Caledonia, par exemple. Et on ne sait pas
11 vraiment comment tout ça a commencé. Et on sait que, par
12 contraste avec la sécurité nationale, la PPO avait des
13 renseignements et on l'a vu dans le rapport Hendon, et il y
14 avait des renseignements qui avaient été partagés, beaucoup plus
15 librement que ce n'est le cas normalement, avec la Sécurité
16 nationale.

17 On vous a dit aussi que le service de la GRC qui
18 s'occupe de violence extrémiste a produit des rapports, mais je
19 ne les ai pas vus, je ne les ai pas vus en preuve. Et il y a
20 beaucoup de commentaires qui ont été faits aussi sur le mandat,
21 par exemple, qu'avait la Commission de Air India et où on
22 voulait savoir si les renseignements de sécurité nationale
23 étaient bien partagés. Et on peut dire que, de manière générale,
24 la police, parce qu'elle opère à partir du fait que ces
25 questions peuvent se retrouver devant les tribunaux, la police
26 est plus généreuse dans le partage des renseignements pour... si
27 on revient par exemple aux romans de John Le Carré ou de Graham
28 Greene, on sait que, bon, il y a beaucoup de mythologie là-

1 dedans, et pour ce qui est des sources, des méthodes, et le fait
2 aussi que le Canada compte beaucoup sur le renseignement
3 étranger et qu'on ne peut pas partager, et c'est une des raisons
4 pour lesquelles le renseignement de sécurité est moins partagé
5 au niveau national.

6 Excusez-moi, je me suis... j'ai dépassé les limites
7 que je m'étais imposées moi-même...

8 (RIRES)

9 ...mais je reviens à mon rôle de modérateur
10 maintenant, si vous le permettez, et nous allons passer à la
11 prochaine question.

12 Quelles sont les lacunes...

13 À moins qu'il y ait une question? Pas de
14 question. Bon.

15 Alors, quelles sont les lacunes dans le partage
16 de renseignements avec le service de police au niveau fédéral et
17 entre juridictions?

18 Professeur Wark, vous pouvez répondre?

19 **D^r WESLEY WARK:** Oui. Merci beaucoup.

20 Je dirai d'abord qu'il y a des défis au niveau du
21 partage de renseignements avec les services de police, et ça,
22 c'est un problème éternel pour n'importe quel système de
23 renseignements, mais c'est une question importante, pour la
24 Commission en tout cas, et les lacunes dans le partage de
25 renseignements ont été identifiées par la conseillère aux
26 renseignements de sécurité, c'est une des deux lacunes qu'elle
27 avait identifiées, et puis aussi il y avait le problème de
28 l'utilisation de sources ouvertes.

1 Maintenant, pourquoi ces lacunes sont-elles
2 importantes? Eh bien, il y a... il faut un portrait complet au
3 niveau du renseignement. Il y a divers acteurs, dont les
4 services de police et ils relèvent tous d'autorités et de
5 mandats différents, et on peut parler de lacunes dans la
6 collecte des données de renseignement, mais la lacune la plus
7 importante à mon avis, c'est au niveau du partage des
8 évaluations.

9 Rien qu'au niveau fédéral, par exemple, il y a
10 plusieurs services d'évaluation qui sont nés, bon nombre d'entre
11 eux depuis le 11 septembre. Et un portrait intégré, ça veut dire
12 qu'on partage entre ces services. Et le Secrétariat au Conseil
13 privé s'occupe surtout de... s'occupe essentiellement de
14 renseignement étranger et non du renseignement intérieur ou de
15 l'intérieur... du renseignement canadien. Et son mandat est
16 beaucoup trop étroit, si vous voulez.

17 Maintenant, pour ce qui est des évaluations de
18 menaces des services de police et du partage avec le milieu du
19 renseignement, j'ai noté surtout, moi, que la conseillère
20 estimait qu'elle ne recevait pas les renseignements qu'il lui
21 fallait de la part de la GRC, et cette omission de partager les
22 évaluations, on l'a vue surtout dans le cas de Coutts en
23 Alberta. La commissaire de la GRC a informé le ministre de la
24 Sécurité publique le 13 février de l'enquête de Coutts et des
25 arrestations qui allaient être faites, et Jody Thomas, la
26 conseillère au renseignement, et le secrétaire Mike MacDonald
27 ont tous les deux dit qu'ils avaient entendu parler de la menace
28 de Coutts en lisant le journal.

1 Deux choses à dire ici, rapidement. Pour revenir
2 au projet de la PPO, on sait certaines choses sur cette
3 initiative de la PPO, mais dans le cas du Convoi de la liberté,
4 c'était un effort remarquable de la part de la PPO, et comme a
5 dit le professeur Roach, ça a été distribué à plein de monde.
6 Mais une forte distribution ne veut pas dire que les gens lisent
7 ces rapports, et ces rapports[Hendon] n'ont pas pénétré, si vous
8 voulez, l'esprit des gens au niveau fédéral comme ça aurait dû
9 être le cas.

10 Deuxième chose, c'est plus général ici, le
11 Service de police d'Ottawa s'est montré incapable de produire
12 une évaluation [suffisante] de la menace sur le Convoi de la
13 liberté. Mais d'après la preuve que j'ai vue, le Service de
14 police d'Ottawa ne voulait pas non plus partager ces sources de
15 renseignements. C'est une critique que j'ai à faire, mais les
16 services locaux de police normalement n'ont pas les ressources
17 ni les capacités pour générer des menaces de renseignements au
18 niveau du renseignement passé le niveau tactique.

19 Alors, ma conclusion de ce problème du partage
20 des évaluations de menaces, et c'est le portrait qu'on voit,
21 c'est qu'il y a trop de silos et des pratiques culturelles trop
22 bien ancrées qui ont contribué à cette dysfonction du système de
23 renseignement.

24 Mais je félicite l'ancien chef Sloly de la police
25 d'Ottawa qui a fait état de ces renseignements en rétrospective,
26 et il disait, oui, il faut un système de renseignement beaucoup
27 plus intégré et qui facilite le partage des renseignements et je
28 pense que tout le système de sécurité nationale pourrait en

1 profiter.

2 Merci.

3 **M. KENT ROACH:** Monsieur Fadden, à votre avis?

4 **M. RICHARD FADDEN:** Merci, Kent.

5 Eh bien, quelques observations. Le Parlement a
6 créé toutes ces entités de renseignement pour diverses raisons.
7 Ils n'ont pas les mêmes priorités, les mêmes objectifs, les
8 mêmes autorisations, donc il ne faut pas se surprendre si, au
9 bout du compte, cela produit des renseignements qui ne sont pas
10 les mêmes d'une entité à l'autre. C'est un problème de
11 coordination. Mais il y a rien de mal à ce que ces diverses
12 entités qui ont des responsabilités différentes vont produire
13 des conclusions qui sont différentes, et ça, c'est la base de
14 tout cela.

15 Un de mes... quand je travaillais, un de mes dadas,
16 c'était de dire : la sécurité n'est plus nationale. [Je pense
17 que c'est sans contredit aujourd'hui.] Et on a vu, bon, par
18 exemple, des aspects internationaux et il y a aussi des
19 composantes à la sécurité nationale qui relèvent de la société
20 civile. Et le Canada ici, bon, ne peut pas seul définir la
21 définition... ne peut pas définir seul la sécurité nationale, et
22 autrement, c'est rêver en couleur.

23 Donc, ce qu'il faut, c'est modifier la culture de
24 ce milieu-là où le Fédéral est responsable de la sécurité
25 nationale, mais il ne peut pas définir cette sécurité nationale
26 seul, que ce soit d'un point de vue national ou international.

27 La coordination du renseignement de sécurité, et
28 je suis d'accord avec ce que Wesley a dit, c'est très bien de

1 donner à la conseillère un mandat, c'est très bien, mais il faut
2 aussi lui donner du personnel, et de ce point de vue là, il n'y
3 a rien.

4 Et une question qui se posait souvent quand
5 j'étais à la Sécurité nationale, c'est que vous avez comme... vous
6 avez un mandat qui est défini par la Loi (sic). Et moi, je
7 disais toujours, non. Moi je pensais qu'il y avait un problème
8 au niveau de la reddition de comptes ministérielle. Mais qu'est-
9 ce qu'il manque ici au niveau de la coordination? C'est la
10 volonté politique. Et quand... je pense que c'était vrai pour
11 Ward, mais je pense qu'on... il fallait souvent convaincre les
12 gens de faire ce qu'ils devaient faire de toute façon, et on
13 passait beaucoup de temps à faire ça. Et quand il y a une crise
14 qui se pose, bon, j'avais assez d'autorité pour forcer les gens
15 à faire de quoi, à se coordonner et à bien faire les choses,
16 mais je n'avais pas assez d'autorité pour le faire de manière
17 systématique parce qu'il n'y avait pas la volonté politique
18 qu'il fallait.

19 Les premiers ministres doivent accepter que la
20 sécurité nationale, c'est beaucoup plus important que ce qu'ils
21 admettent normalement dans notre pays. Et j'étais là à l'époque
22 de monsieur Chrétien qui... parce qu'il avait des priorités
23 sociales et économiques, et lui, le 11 septembre, ça ne
24 l'intéressait peu. Monsieur Harper, même chose, il avait des
25 priorités lui aussi économiques alors qu'il fallait traiter le
26 problème de l'Afghanistan. Monsieur Trudeau est devenu premier
27 ministre, il a [...] il ne savait pas qu'il allait consacrer
28 autant de temps à la sécurité nationale. Pourquoi est-ce que

1 c'est comme ça? C'est parce que les Canadiens ne se sentent pas
2 menacés, et puis il n'y a pas beaucoup de votes à gagner avec
3 une sécurité nationale robuste – hein?

4 Et vous, Monsieur le Commissaire, vous devez
5 savoir [dans votre rapport] comment convaincre le gouvernement
6 que ce qui est arrivé avec l'invocation de la *Loi sur les*
7 *mesures d'urgence* ne sera pas un évènement unique. Il y aura
8 d'autres évènements perturbateurs dans la prochaine décennie, il
9 n'y en aura pas juste quelques-uns, il y aura de nombreux
10 incidents, certains incidents proviendront de sources étrangères
11 au Canada et d'autres seront plus provoqués ici même au Canada.

12 Les politiciens doivent admettre que c'est
13 important et doivent donner à la fonctionnaire les moyens
14 d'agir, et on ne peut pas s'attendre à ce que les ministres eux-
15 mêmes fassent le travail. Donc, je pense qu'il n'y a pas assez
16 de ressources de coordination ici pour la sécurité nationale.

17 Deux dernières réflexions. Le directeur de la CIA
18 m'a dit une fois que plus de 96 % de l'information qu'utilisait
19 son agence venait de sources ouvertes. Ce qu'il voulait dire,
20 c'est pas nécessairement de l'information à portée de la main,
21 mais de l'information qui était accessible si on se donnait la
22 peine de chercher, qui n'était pas, donc, secrète. Et je pense
23 que c'est encore vrai aujourd'hui. Alors, quand on essaye... dans
24 quelle mesure est-ce que cette information ouverte doit faire
25 partie de l'écosystème ou des sources du milieu de renseignement
26 est importante?

27 J'ai eu à approuver une évaluation du
28 renseignement et c'était par rapport à une activité spécifique

1 en Afrique et j'ai demandé pourquoi un évènement particulier
2 n'avait pas été signalé, parce que je l'avais vu aux
3 informations à la télévision. Et l'analyste m'a dit... il a dit
4 parce que... il ne l'avait pas mentionné parce qu'il n'avait rien
5 pour le confirmer. Alors, cette différence culturelle, cette
6 réticence culturelle... on a eu droit à des James Bond et puis à
7 une vision du renseignement ou des milieux du renseignement, et
8 ça, c'est une question culturelle, c'est pas une question
9 législative, mais il faut à un moment donné que quelqu'un mette
10 la machine en branle et persuade les personnes au pouvoir qu'il
11 y a des menaces réelles à la sécurité nationale et on n'en parle
12 pas assez.

13 J'espère que votre rapport changera cette réalité
14 pour que les politiciens acceptent qu'il faut emboîter le pas.

15 Mais le Parlement a créé les agences de sécurité
16 nationale pour faire la promotion de la sécurité nationale, mais
17 pas pour justifier l'existence des audits. Alors, parfois, on
18 oublie que l'objectif que nous poursuivons et effectivement de
19 protéger la sécurité nationale. Encore une fois, c'est une
20 question de sécurité, c'est une question culturelle.

21 Mais je vais m'arrêter là. Merci, Kent.

22 **M. KENT ROACH:** Merci. Effectivement, beaucoup de
23 matière à réflexion.

24 Professeure West?

25 **D^{re} LEAH WEST:** Oui. Je vais justement parler des
26 lacunes dans les processus d'échange de renseignements dans les
27 milieux de renseignements. Et là, je vais vraiment prendre du
28 recul. C'est important.

1 La chose qu'il faut retenir, c'est qu'au Canada,
2 l'échange d'informations aux niveaux opérationnel et tactique
3 passe des services de police au Service du renseignement, et pas
4 dans l'autre sens.

5 Bon, le rapport Hendon a été publié [...] par les
6 équipes, et donc, alors quand l'information recueillie par la
7 police est réacheminée au Service, mais lorsqu'il y a
8 moindrement un retour d'information, c'est assez rare, et donc,
9 il y a très peu d'informations qui vient du Service du
10 renseignement et qui est partagé avec les services de police.
11 Encore une fois, c'est en règle générale et ce n'est pas
12 particulier au convoi.

13 Je pense que c'est une situation qui a du sens
14 parce que le mandat du Service du renseignement en rapport avec
15 les menaces contre la sécurité nationale est beaucoup plus
16 vaste, c'est de conseiller le gouvernement quant aux menaces
17 éventuelles ou réelles. Et il suffit de regarder la définition
18 d'« activité terroriste » dans le *Code criminel* par opposition à
19 la définition de « contre-terrorisme » dans la *Loi sur les*
20 *mesures d'urgence* pour voir la différence.

21 Alors, l'étendue des actes violents ou de la
22 violence qui est captée par la *Loi sur les mesures d'urgence* est
23 très vaste et les activités du Service de renseignement sont
24 beaucoup plus limitées. Et je pense aussi que le Service de
25 renseignement est proactif alors que les services d'ordre public
26 sont réactifs.

27 Les actions ou les activités du Service de
28 renseignement, il peut prendre des mesures pour faire enquête

1 sur les menaces, mais ils ont besoin de mandats, et évidemment
2 c'est beaucoup plus exigeant, les critères pour obtenir un
3 mandat son beaucoup plus rigoureux et le nombre de mandats est
4 beaucoup plus limité que le nombre d'enquêtes que déclenche le
5 Service au cours d'une année. Mais c'est ce qui est voulu dans
6 la Loi.

7 Et donc, l'échange d'informations est beaucoup
8 plus restreint et il y a des instances où le Service de
9 renseignement ne partage pas l'information sur des enquêtes
10 criminelles parce qu'ils ne veulent pas évidemment que les
11 résultats de l'enquête soient assujettis à un devoir de
12 divulgation lors d'une poursuite criminelle.

13 [...] alors, toutes les actions prises par le
14 Service du renseignement canadien par rapport à des menaces est
15 considéré et régi par trois préoccupations. C'est qu'il y a une
16 dimension nationale et internationale que les acteurs [...] et il
17 y a souvent [...] et en tant qu'importateur net de renseignements,
18 il est important de maintenir une bonne relation avec ces
19 partenaires.

20 Il y a aussi la peur de pénétration par des
21 acteurs étrangers qui exige une vigilance et [qui crée] aussi le
22 besoin [obsessif] de protéger [les employés], les sources
23 d'enquête et les techniques d'enquête.

24 Et donc, c'est la raison pour laquelle le
25 Service... le but premier du Service de renseignement [n'est pas
26 de tirer une reconnaissance publique de ses réussites ni de
27 donner un sentiment de sécurité aux citoyens, mais] est de
28 recueillir de l'information sur les informations sur des acteurs

1 qui veulent dissimuler leur identité et leurs intentions [...] et
2 donc, le Service du renseignement ne cherche pas à être visible
3 aux yeux du public et à recevoir des accolades.

4 Donc, la *Loi de la preuve* n'est pas structurée
5 pour équilibrer ces préoccupations avec les droits de l'accusé.

6 Alors, il peut... plusieurs propositions ont été
7 émises au fil des années, à commencer avec la Commission d'Air
8 India et pour essayer de permettre plus d'échanges de
9 renseignements entre le Service du renseignement et les services
10 de police, mais il y a un manque de volonté politique.

11 Et si on trouve [lors de cette Commission] qu'il
12 y a plus de besoins pour l'échange de renseignements entre le
13 gouvernement provincial et les services de police et le Service
14 du renseignement, il faudrait y voir. Et en attendant, la
15 réalité, c'est que l'information doit continuer à circuler dans
16 une direction seulement.

17 Merci.

18 **M. KENT ROACH:** [Merci beaucoup.]

19 Monsieur Elcock.

20 **M. WARD ELCOCK:** Alors, je ne veux pas essayer de
21 répliquer à tout ce qui a été dit, je dois dire que je suis en
22 accord avec presque tout ce qui a été dit, mais je pense que
23 Dick a raison. L'un des problèmes clairs qui nous causent des
24 problèmes dans le milieu du renseignement, c'est que
25 l'intelligence et la sécurité nationale ne sont pas la question
26 de l'heure, ni aux yeux du gouvernement ni aux yeux des
27 Canadiens. Et effectivement, si les électeurs n'y accordent pas
28 beaucoup d'importance, les politiciens n'en feront pas non plus

1 une question importante.

2 Mais cela n'empêche pas que la sécurité nationale
3 est importante et que dans la mesure, comme Dick l'a dit, où [...]

4 J'espère qu'à la suite des travaux de la
5 Commission, on s'intéresse davantage à la sécurité nationale
6 pour éventuellement améliorer l'écosystème et parce que nous
7 tendons à plus faire des... on ne s'inquiète pas de la sécurité
8 nationale et donc on accorde beaucoup plus d'attention à la
9 surveillance et à l'examen des divers acteurs du milieu du
10 renseignement. Et au point où je me demande s'il n'y a pas une
11 tolérance du risque dans les organisations comme le Service de
12 renseignement, parce qu'il y a trois agences, pas moins.
13 Professeur Roach en a mentionné deux, mais il y a aussi la Cour
14 fédérale qui se comporte comme si elle était une agence d'examen
15 ou de révision. Et donc, je pense que, dans les circonstances,
16 souvent les agences font l'objet de tellement d'examens,
17 qu'elles évitent le risque. Et donc, il faudrait peut-être
18 s'intéresser ou accorder plus d'importance à la sécurité
19 nationale comme telle et non pas ceux qui en sont responsables
20 de la protéger.

21 Et en ce qui concerne le flux de renseignements
22 ou d'informations dans les milieux du renseignement, notamment
23 des services de police vers le service du renseignement, est
24 unidirectionnel et au Service de renseignement, on se demande :
25 est-ce que je peux partager l'information sans mettre à risque
26 nos procédures et nos méthodes? Et évidemment, les méthodes
27 qu'utilise ce service sont souvent très différentes et beaucoup
28 plus avancées que ce qu'utilise... que celles utilisées par les

1 services de police, et c'est souvent l'identité des sources qui
2 est en cause et les méthodes qui posent problème si elles
3 devaient être divulguées.

4 Et c'est la raison pour laquelle le Service
5 hésite à partager de l'information avec les services d'ordre
6 pour ne pas compromettre ses sources mais aussi pour ne pas
7 compromettre les enquêtes criminelles en cours. Si le Service
8 donne de l'information à la GRC ou à un autre corps policier et
9 que l'enquête est compromise parce que le Service refuse de
10 partager de l'information pour les fins de la poursuite, le fait
11 est que nous faisons entrave au fonctionnement des services de
12 police, et c'est la raison pour laquelle le Service ne partage
13 pas de renseignements.

14 On a parlé de la conseillère en sécurité
15 nationale, à savoir si elle a eu les renseignements voulus. Je
16 pense qu'à la décharge de la police, ils font l'objet d'une
17 enquête criminelle, et donc, ne veulent pas partager
18 l'information qui pourrait compromettre leur enquête criminelle,
19 et ça, c'est un refrain qu'on entend tout le temps, et au Bureau
20 du Conseil privé, j'ai entendu ce refrain souvent jusqu'au point
21 où... à tel point que je dirais que la question de flux
22 d'informations, je pense que [...] Quand j'étais au Bureau du
23 Conseil privé, j'avais une relation assez étroite avec la GRC et
24 ils partageaient avec moi des renseignements utiles qu'il me
25 fallait pour être capable de conseiller les ministres et le
26 premier ministre en tant que coordinateur de la Sécurité et du
27 Renseignement.

28 Mais c'est maintenant de plus en plus difficile

1 de maintenir cette voie de communication à cause des règles qui
2 sont venues s'interposer.

3 Mais ça dépend aussi de la manière dont les
4 services de police voient l'échange de renseignements, et c'est
5 une question personnelle. Certains cadres supérieurs sont prêts
6 à partager, d'autres pas, et donc, ça dépend de la vision de
7 chacun. C'est malheureusement la réalité.

8 Je pense que je suis d'accord avec tout ce qui a
9 été dit, en grande partie, donc je ne veux pas, donc, revenir
10 sur ces questions, à moins que vous ayez des questions.

11 **M. KENT ROACH:** Merci.

12 Alors, je vais maintenant m'excuser auprès du
13 panel, mais on veut avoir le temps de parler de la Loi. Alors,
14 j'aimerais récapituler en vous donnant à chacun 3 minutes pour
15 faire une suggestion qui permettrait d'améliorer la collecte et
16 le partage de renseignements.

17 Mais donc, Professeur West, je vais aussi vous
18 demander de parler de la collecte d'informations de sources
19 ouvertes. Ça, c'est la question numéro 3 qui est partie.

20 Et Monsieur Elcock, j'aimerais que vous nous
21 parliez de la question 4 concernant comment cela s'insère dans
22 le processus de décision qui mène à qualifier une situation
23 d'urgence de sécurité nationale.

24 Alors donc, récapitulatif de 3 minutes sur la
25 collecte et l'échange d'informations.

26 Et encore une fois, [mes excuses.]

27 **D^r WESLEY WARK:** Merci, Professeur Kent.

28 Alors, je vais revenir à ma caricature de tout à

1 l'heure. Nous avons besoin de meilleurs renseignements au
2 Canada, et comme monsieur Elcock l'a indiqué, l'un de défis qui
3 nous empêche d'y arriver, c'est le manque de compréhension et
4 d'attention du public quant à la signification, à l'importance
5 du renseignement, et de pair avec le manque de volonté politique
6 et d'attention aussi de la part des élus.

7 Mais je pense qu'il faut envisager l'ensemble du
8 cycle du renseignement, tous les éléments qui contribuent à la
9 fonction du renseignement. Et donc, il faut imaginer des
10 améliorations à tous les niveaux. Et ce n'est pas une conclusion
11 que je tire simplement à cause des évènements relatifs au
12 convoi. Je pense qu'il y a des questions qui remontent loin et
13 qui militent en faveur d'une amélioration du système de
14 renseignement du Canada. Mais ce que les évènements du convoi
15 nous ont bien montré, ce sont les lacunes et les déficiences,
16 surtout dans le contexte de l'évaluation des menaces.

17 Et c'est donc sur la base d'une évaluation de la
18 menace que l'on peut mesurer le succès de la fonction du
19 renseignement. Et il y a donc des choses à faire, des choses qui
20 sont probablement en dehors de la portée de la Commission et de
21 son rapport, mais je vais quand même les mentionner.

22 Nous avons besoin d'une véritable révision, pas
23 une révision de la conformité, pas un examen de la conformité du
24 système de renseignement, qui est essentiellement le but
25 recherché par les audits actuels. Et mes collègues justement ont
26 parlé des impacts de ces audits, mais moi, je parle d'un
27 réexamen de la fonction du renseignement en regardant la
28 question de ses capacités et son efficacité.

1 Et je dirais dans ce contexte que si on regarde
2 l'ensemble de l'histoire du système du renseignement canadien
3 depuis 1945, il n'y a jamais eu un examen approfondi des
4 capacités et du rendement de l'écosystème du renseignement. Ce
5 qui est plutôt remarquable quand on y pense.

6 Je dirais que ce n'est pas la peine de recueillir
7 des informations si on n'a pas les capacités analytiques
8 nécessaires pour les évaluer. Le partage du renseignement et des
9 informations est important, mais pas aussi important que le
10 partage et la coordination des produits de l'analyse pour en
11 arriver à un tout cohérent qui constitue, en fait, un savoir.

12 Si nous n'avons pas la culture organisationnelle
13 qui permet aux renseignements d'être utilisés pour guider la
14 prise de décision, [c'est un gaspillage d'argent et d'efforts.]
15 J'ai des collègues avec beaucoup d'informations à l'intérieur du
16 système et qui ont suggéré, si j'ai bien compris, que le
17 renseignement, ce n'est qu'un aspect de sources d'informations
18 qui viennent... qui [sont] acheminé[es] vers les preneurs de
19 décision. Et c'est vrai, mais ce que le renseignement doit être
20 – merci, Kent –, c'est la partie la plus importante. Jamais nous
21 ne prétendrons avoir le monopole de toutes les informations qui
22 doivent être données aux preneurs de [décisions], mais ça doit
23 être compris comme étant l'information la plus importante.

24 Et dans ce contexte, j'ai été perplexe par le
25 témoignage du sous-ministre de la Finance parce qu'elle a dit
26 que c'était comme de la farine tamisée, et ça, ça n'est pas des
27 louanges à mes oreilles. Et [elle a aussi dit :]

28 « En tant que ministre, j'aimerais

1 avoir mes propres sources
2 d'information. En tant que ministre, je
3 devrais être capable de circuler et
4 d'avoir une appréciation de la
5 situation sur le terrain. »

6 Ce sont des objectifs politiques louables, mais
7 ils diminuent ce qu'est la fonction première d'un système de
8 renseignement et ça reflète [...]

9 Pardon, Kent. Oui, je termine.

10 Mais je ne pense pas que nous sommes arrivés au
11 point où on comprend vraiment le rôle du renseignement et son
12 rôle dans la prise de décision concernant les questions de
13 sécurité nationale.

14 [Merci.]

15 **M. KENT ROACH:** Merci beaucoup.

16 Monsieur Fadden, vous avez maintenant 3 minutes
17 et, si possible, parlez-nous aussi des urgences nationales et
18 des renseignements de sources publiques, ouvertes.

19 **M. RICHARD FADDEN:** Merci. Il y a plusieurs choses
20 à faire et Wesley en a mentionné plusieurs. Moi, je pense que ce
21 que je suggèrerais, et je pense qu'il faut reconnaître que le
22 renseignement vient de sources multiples.

23 [...] Eh bien, si cela doit changer, eh bien, oui,
24 il faudrait peut-être modifier la Loi, si c'est le cas, ça fait
25 partie de la définition de ce qu'est le renseignement de
26 sécurité, il y aurait des changements qui vont suivre dans la
27 politique et les opérations. Ensuite, il faut qu'il y ait une
28 compréhension claire entre les paliers de gouvernement sur le

1 partage de renseignements.

2 Je ne suis pas tout à fait d'accord avec Wesley
3 pour ce qui est des capacités de renseignement des services de
4 police municipaux.

5 À Toronto, à Montréal, à Vancouver, il y a des
6 capacités très fortes de ce côté-là, au niveau du renseignement,
7 [autant que le gouvernement fédéral, si elles étaient
8 utilisées.] Donc, les oublier complètement serait une erreur.

9 Maintenant, pour ce qui est de la coordination,
10 toutes ces sources d'information, ce qui... il faut qu'il y ait
11 une capacité de coordination vraiment nationale, pas seulement
12 fédérale. C'est le Fédéral qui peut la financer, si on veut.
13 Mais on parle beaucoup de la nature de notre Fédération, donc,
14 d'accord, à un niveau... il y a les juridictions qui ne se
15 rencontrent pas, dans certains cas elles se chevauchent
16 beaucoup, et je pense qu'il y a chevauchement.

17 Et au niveau de... pour ce qui est d'une
18 coordination nationale qui ne serait pas strictement fédérale,
19 ça encouragerait les provinces et les municipalités, et même la
20 société civile, à partager des renseignements et des
21 informations.

22 Et je vais finir plus tôt que ce que Kent a
23 demandé, mais Wesley parle d'une révision. Bon, d'accord, c'est
24 vrai qu'il n'y a jamais eu de vraie révision, de vraie étude,
25 mais je ne suis pas très sûr à quoi ça peut servir dans notre
26 pays vu l'importance qu'on n'accorde pas au renseignement (sic)
27 [à la sécurité nationale].

28 Et c'est un petit miracle qu'on ait pu produire

1 cette politique indopacifique après trois ans, et maintenant,
2 faire cette étude en commission, je ne pense pas que ça va nous
3 aider beaucoup, et je pense que ça ne se fera jamais d'ailleurs,
4 parce que ça ne serait pas utile et ça serait à un niveau
5 tellement élevé et dans bien des choses qu'on fait, on s'en
6 tient au dénominateur commun le plus bas, ou alors ça devient
7 tellement politisé qu'il n'y a pas de dialogue possible.

8 Il faut améliorer, donc, le partage du
9 renseignement, et il faut savoir au départ que le renseignement
10 ne vient pas que du Fédéral, il faut que ça vienne de diverses
11 sources et puis qu'on démêle tout ça.

12 **M. KENT ROACH:** Madame West, c'est à vous les
13 3 dernières minutes.

14 **D^{re} LEAH WEST:** Oui, j'aimerais parler des sources
15 ouvertes. Alors, ce sont des renseignements publics, enfin, pas
16 toujours, ça dépend du genre de média, et dans le témoignage...
17 dans les témoignages, vous avez entendu des spécialistes du
18 renseignement et personne n'a parlé de l'analyse des articles de
19 journaux ou des films sur YouTube.

20 Il faut ici s'en tenir aux médias sociaux. Et
21 maintenant, personne n'a dit que le SCRS ne pouvait pas suivre
22 ce qui se disait sur Twitter, [TikTok], [...] ou sur les autres
23 médias sociaux, non. D'après ma compréhension des choses,
24 d'après les témoignages que j'ai entendus, ce qu'il manque en ce
25 moment au Canada dans le milieu du renseignement, c'est la
26 capacité de contrôler les médias sociaux dans la mesure où ils
27 posent une menace à la sécurité nationale.

28 Donc, il faut comprendre les mouvements sociaux,

1 les récits nationaux également, et la promotion de tout cela. Et
2 pour ça, il faut un prisme énorme pour analyser tous les médias
3 sociaux, et maintenant, peut-être qu'il n'y a jamais de menaces
4 qui vont émaner de ces milieux-là, ça dépend aussi des moyens
5 techniques que vous allez employer, et puis il pourrait se poser
6 des difficultés au niveau de la *Loi sur la protection des*
7 *renseignements privés*, au niveau de la *Charte* aussi.

8 Don, il n'y a pas vraiment d'agence fédérale au
9 Canada qui a l'autorité pour analyser ce genre de
10 renseignements. [Ce qui s'en rapproche le plus, et vous en avez
11 entendu parler un peu, c'est le Mécanisme de réponse rapide du
12 Canada, le MRR], maintenant, on y contrôle, bien sûr, les
13 renseignements qui traitent des services étrangers à partir
14 d'analyses de sources ouvertes quand il y a une menace à la
15 démocratie.

16 Donc, ce qui dérange le milieu du renseignement,
17 si on veut les mêmes capacités, je pense que ça vaudrait la
18 peine de les avoir, où cette capacité doit-elle se situer? Le
19 SCRS va vous répondre tout de suite que c'est pas son travail,
20 que il ne va pas être perçu comme s'il surveillait la
21 population.

22 Vous allez dire, c'est la Sécurité publique, mais
23 ce n'est pas non plus un service de renseignements, c'est un
24 service de coordination, de priorités politiques. Et même chose
25 pour le Conseil privé – hein?

26 Alors, l'alternative, c'est une idée que je
27 lance, mais je pense que ça dépasse un peu votre mandat, c'est
28 la création d'un corps public qui étudierait ce genre de

1 renseignement, qui ferait de l'éducation civique aussi, mais il
2 y a des avantages et des inconvénients ici.

3 Et je vais m'arrêter parce que je n'ai plus de
4 temps.

5 **M. KENT ROACH:** Toutes mes excuses.

6 Enfin, Monsieur Elcock, parlez-nous de collecte
7 de renseignements et de partage de renseignements.

8 **M. WARD ELCOCK:** Bon, bien, c'est moi qui vais
9 nettoyer les buts.

10 Alors, quelques observations. Je pense que plus
11 de partage entre les services fédéraux et les services
12 provinciaux, municipaux et autres, c'est important, oui, et il y
13 a eu des efforts en ce sens au fil des ans qui ne sont pas allés
14 aussi loin qu'ils auraient dû aller, et il faudrait que le
15 progrès se poursuive en ce sens, qu'on exerce des pressions en
16 ce sens aussi pour qu'il y ait davantage de progrès et... mais le
17 fait est que la sécurité nationale n'est pas tenue pour très
18 importante dans bien des milieux.

19 Est-ce qu'on aurait un corps de coordination
20 nationale, est-ce que ce serait utile ou non? Eh bien, nous, à
21 mon avis, je ne pense pas qu'on va y arriver parce qu'on n'a pas
22 d'organisme national vraiment de contrôle pour ces services de
23 renseignements. Donc, une instance de coordination, ça me semble
24 encore très loin - hein? - au vu de ce qu'on a fait jusqu'à
25 maintenant.

26 Et maintenant, oui, on va étudier la sécurité
27 nationale, ça, on l'a dit souvent. Est-ce que c'est utile? Je
28 n'en suis pas sûr. Souvent, ce sont des... on s'en tient à des

1 formules et je ne pense pas que ça se fasse bientôt parce qu'on
2 est en gouvernement minoritaire maintenant, donc les élections
3 qui s'en viennent, donc je ne pense pas que ça va se faire de
4 sitôt - hein?

5 Bon, je ne suis pas très charitable, vous allez
6 me dire, mais mes camarades universitaires ne sont pas d'accord
7 avec moi, mais je pense des fois, moi, que les universitaires
8 aiment les études, ça leur donne de quoi... ce sur quoi écrire,
9 d'accord, et au lieu de faire de quoi, de quoi de tangible.

10 La seule chose qui est claire, à mon avis, enfin,
11 je... comme je l'ai dit plus tôt, c'était... comme je l'ai dit, ce
12 n'était pas un échec au niveau du renseignement et où il faut
13 qu'il y ait plus de coopération et ça n'a rien à voir avec le
14 Fédéral, c'est la façon dont le gouvernement de l'Ontario
15 organise ces services policiers, et ça, c'est une question
16 beaucoup plus importante comparativement à la question de savoir
17 si on a une instance de coordination fédérale. Mais il me semble
18 qu'il y a eu déficience de ce côté-là et... mais ça, c'est une
19 question beaucoup plus délicate.

20 Et manifestement, dans ce cas-ci, la GRC ne
21 jugeait pas important de partager autant qu'elle aurait dû le
22 faire, et ça, c'est une conséquence inévitable, comme je l'ai
23 dit plus tôt, de la manière dont fonctionnent les services de
24 police. Et je pense que ce serait important pour les services de
25 police de faire ceci et c'était beaucoup plus une question de
26 sécurité publique ou une question de sécurité nationale. Ce
27 n'est pas la même chose du tout.

28 Et pour ce qui est du partage des renseignements

1 policiers ou du financement de meilleures capacités d'analyse
2 policière, ce serait plus important que l'érection d'une
3 structure nationale, ce qui ne se fera pas de sitôt de toute
4 façon.

5 **M. KENT ROACH:** Merci beaucoup.

6 Eh bien, pour la dernière demi-heure, nous allons
7 traiter de deux lois distinctes, mais qui sont reliées quand
8 même. Le Commissaire a entendu parler des menaces à la sécurité
9 du Canada, de la définition [2(c)] aussi en ce sens, et il faut...
10 parce qu'il y a menace à la sécurité économique, aux
11 infrastructures névralgiques ou la menace posée par l'extrémisme
12 violent.

13 Alors, bon, il en est question dans la *Loi sur*
14 *l'antiterrorisme* de 2001, mais, et c'est une question que je
15 pose à tous les panélistes, est-ce que la définition du SCRS
16 doit-elle être changée et pensez-vous que le Commissaire devrait
17 faire cette recommandation ou, et c'est mentionné dans le décret
18 en conseil, est-ce qu'il faudrait, bon, étudier cela davantage?
19 Ça, c'est la première question.

20 La deuxième question maintenant à laquelle vous
21 pouvez répondre, est-ce que la définition de la *Loi sur le SCRS*
22 de la menace à la sécurité nationale du Canada, l'actuelle
23 définition ou une future définition, est-ce que cette définition
24 devrait faire partie de la définition de l'invocation des
25 mesures d'urgence ou est-ce qu'il faut séparer tout cela?

26 Monsieur Fadden, vous voulez ouvrir le bal, s'il
27 vous plait? Je vous laisse le soin de démêler ces deux
28 questions.

1 **M. RICHARD FADDEN:** Oui. Je vais répondre aux deux
2 questions en même temps.

3 Changer les définitions. Eh bien, la *Loi sur le*
4 *SCRS* a été adoptée en 85. Le problème de l'époque, c'était la
5 guerre froide. La guerre froide, c'est terminé. A suivi le
6 terrorisme, ensuite on s'est inquiété beaucoup des cyber... de la
7 cybermenace, et maintenant c'est la violence extrême de certains
8 groupes qui nous préoccupe.

9 Quand on voit ces préoccupations, je pense que la
10 définition de 85 doit être mise au gout du jour et elle doit
11 être détachée complètement de la *Loi sur les mesures d'urgence*.

12 La définition de la menace à la sécurité du
13 Canada est très précise et très, très étroite pour un service de
14 renseignement. La dernière chose dont on a besoin, ce serait une
15 définition totalement ouverte qui donnerait plus de flexibilité
16 au SCRS qui en a besoin et je pense que ce sont des... c'est un
17 organisme qui a des pouvoirs importants au niveau de
18 l'intrusion, ces pouvoirs doivent être limités. Peut-être c'est
19 trop limité parfois, mais ça, c'est une autre question.

20 Maintenant, pour ce qui est de la déclaration de
21 l'état d'urgence, ça, le rapport, ça m'échappe totalement. Kent
22 a mentionné diverses choses, les infrastructures, la
23 cybersécurité, l'économie, tout ça, c'est très... ce sont des
24 préoccupations réalistes dans [un contexte d'urgence d'ordre
25 public] et ça ne doit pas nécessairement relever de la *Loi sur*
26 *le SCRS*.

27 Donc, moi, je détacherais complètement les deux.
28 J'élargirais la définition de la déclaration de l'état d'urgence

1 et j'élargirais la définition du SCRS, mais il faut aussi de ce
2 côté-là plus de contraintes pour le SCRS.

3 Leah a soulevé une question importante dans tout
4 ça, et ça, c'est la vision que nous avons du droit à la vie
5 privée. Cette vision a évolué beaucoup depuis 1985 et c'est une
6 chose qui préoccupe beaucoup de monde au SCRS parce que chaque
7 fois que la question se pose, est-ce que la barrière est
8 raisonnable, ou le seuil, est-ce que c'est raisonnable.

9 Et dans la *Loi sur le SCRS*, le droit à la vie
10 privée est très important et quand on parle de la déclaration de
11 l'état d'urgence, ça reste important, mais ça reste important
12 même s'il y a une menace importante à l'ordre public. Et
13 j'inclurais le respect du droit à la vie privée et ça serait
14 distinct de la façon dont c'est défini dans la loi d'origine et
15 dans les autres lois fédérales.

16 Donc, je vais donner un peu plus de temps à Kent
17 et je vais m'arrêter là. À mon avis, la *Loi sur la déclaration*
18 *d'urgence* ne devrait rien à voir, rien à faire avec la *Loi sur*
19 *le SCRS*. Et il y a beaucoup de choses qui ont changé depuis 85,
20 et ça, il faut le reconnaître et puis c'est tout. Hein?

21 Merci, Kent.

22 **M. KENT ROACH:** Merci beaucoup.

23 Professeure West, même question : modernisation
24 de la définition de la menace dans la *Loi sur le SCRS*, le
25 détachement de l'idée de déclaration d'urgence, votre avis.

26 **D^{re} LEAH WEST:** Oui. Est-ce qu'il faut modifier la
27 définition de la menace? Comme je l'ai dit, moi, je pense (sic)
28 [je ne suis pas certaine] que les événements répondaient à la

1 définition de la menace qu'il y a dans la Loi. Est-ce que c'est
2 insuffisant ou pas, [et de suggérer que oui, par définition, tel
3 que cela est écrit dans la *Loi sur le SCRS* est inapproprié.

4 Maintenant, on va dire qu'on n'a pas atteint le
5 seuil, mais ce qu'il faut moderniser la *Loi sur le SCRS*, ça,
6 c'est la question importante et, à mon avis, c'est le cas. Il
7 faudrait faire de quoi. Mais comme je l'ai dit plus tôt, mais je
8 risque... mais je ne pense pas que cela relève du rôle de la
9 Commission. Et maintenant, c'est pas parce que la *Loi sur le*
10 *SCRS* était insuffisante qu'il y a eu ce blocage ici à Ottawa ou
11 le blocage aux frontières. C'était [...]

12 Maintenant, est-ce qu'on veut que ce soit plus
13 facile pour l'Exécutif d'invoquer la *Loi sur les mesures*
14 *d'urgence* ou non, ça, c'est une autre question. Maintenant, est-
15 ce qu'il faut qu'il y ait un lien entre la *Loi sur la*
16 *déclaration des mesures d'urgence* et la *Loi sur le SCRS*? Est-ce
17 qu'il faut détacher les deux? Oui et non.

18 Vous avez... maintenant, on ne parle pas ici dans
19 la *Loi sur le SCRS* de l'ordre public ou du maintien de l'ordre
20 public ici, et maintenant, est-ce que c'est... bon, il y a une
21 manifestation illégale ou un blocage ou un blocus, pardon, et je
22 pense qu'il faut réécrire ces dispositions dans la Loi, il faut
23 changer les déclencheurs et aussi les pouvoirs dont dispose
24 l'Exécutif une fois qu'a été invoquée la *Loi sur les mesures*
25 *d'urgence*.

26 Et le gouvernement pourrait proposer une nouvelle
27 loi pour créer de nouvelles infractions, de nouveaux pouvoirs de
28 police pour la protection des infrastructures névralgiques. Et

1 il y a une loi justement qui a été proposée en ce sens qui... et
2 c'est en Angleterre, et c'est devant un comité de la Chambre des
3 Lords, et on veut s'assurer que [le terrorisme, l'espionnage],
4 le sabotage, [l'interférence étrangère] et les subversions, on
5 veut bien sûr agir dans le cadre de la *Loi sur les mesures*
6 *d'urgence* et, dans ce cas-là, je ne recommanderais pas qu'il y
7 ait cloisonnement entre ces définitions.

8 Le public a du mal à identifier tout ça et à s'y
9 retrouver. Les Canadiens voient bien les effets d'une inondation
10 ou d'un blocus, ça, ils le voient, et tout ça, on le voit en
11 temps réel. Mais lorsqu'il s'agit d'espionnage, de renverser le
12 gouvernement? Non, ça, ce n'est pas le cas, ou des complots
13 terroristes. Les services de police et les services de
14 renseignement sont les seuls à savoir ce qu'il en est lorsqu'il
15 y a des opérations dissimulées.

16 Alors, combiné avec le fait que toute décision
17 pour invoquer la *Loi des mesures d'urgence* et que [...] cette
18 section de la *Loi des mesures d'urgence*, et si on veut se
19 protéger, pourrait être abusée actuellement. Ensuite,

20 Ensuite, le lieu et [...] Alors, si on associe ce
21 genre de déclaration d'urgence à la *Loi sur le Service de*
22 *renseignement*, la définition... justement, la définition en termes
23 de la *Loi sur le Service canadien du service de renseignement*
24 est souvent assujettie à des examens. Mais les menaces de
25 terrorisme, sédition, subversion, espionnage, alors il faudrait
26 peut-être imaginer une définition plus vaste qui capture ces
27 nuances et... mais cela pourrait invalider complètement la notion
28 de seuil.

1 [Merci.]

2 **M. KENT ROACH:** Je vais donc passer la parole à
3 Ward Elcock.

4 La chose que j'aimerais... à laquelle j'aimerais
5 vous rappeler... que j'aimerais vous rappeler, c'est s'il y avait
6 dissociation entre la définition dans la [section 3 de la] *Loi*
7 *sur les mesures d'urgence* ... alors, avez-vous des pensées, comme
8 situations d'urgence à caractère temporaire qui mettent en
9 danger la santé, la sécurité ou la vie des Canadiens et dans...
10 qui dépasse les pouvoirs et la capacité de provinces d'y voir?
11 Et dans le cas de [...] il y a aussi la section... la définition à
12 la section 2 de la *Loi sur le Service de renseignement*.

13 Monsieur Elcock, pourriez-vous de ces deux lois,
14 donc la *Loi sur le Service du renseignement canadien... le Service*
15 *canadien du renseignement* et la *Loi sur les mesures d'urgence*,
16 est-ce qu'il doit y avoir une confluence de ces deux définitions
17 ou non?

18 **M. WARD ELCOCK:** Les problèmes qui sont soulevés...
19 Dick m'a dit tout à l'heure que ça fait peut-être trop longtemps
20 que je suis dans la partie. Effectivement, je me rappelle de
21 l'adoption de la *Loi sur les mesures d'urgence* et Dick m'a
22 demandé : « Mais qu'est-ce qui a été le motif? » Et, en fait, à
23 l'époque, la raison pour laquelle cette loi a été adoptée,
24 c'était à cause des débats constitutionnels avec le Québec où la
25 *Loi sur les mesures d'urgence* était jugée... la *Loi sur les*
26 *mesures de guerre*, pardon, était jugée comme un irritant et pour
27 en arriver à une entente avec la province du Québec, il fallait
28 tout simplement se débarrasser de cette loi pour en arriver à

1 négocier un accord constitutionnel et, évidemment, la *Loi sur*
2 *les mesures de guerre* était une pomme de discorde. Et c'est la
3 raison pour laquelle nous avons donc adopté la *Loi sur les*
4 *mesures d'urgence*, et on cherchait une solution rapide à la
5 définition de ce qu'on entend par « situation d'urgence », et
6 c'était une époque où il n'y avait pas eu le 11 septembre, il
7 n'y avait pas eu l'interdépendance économique avec les États-
8 Unis que nous avons maintenant et où la fermeture des frontières
9 pose problème maintenant. Pourquoi on n'a pas parlé des
10 catastrophes naturelles, je ne sais pas, mais je pense que la
11 définition était trop étroite, mais je pense que c'était une
12 solution rapide.

13 Je suis d'accord avec Dick qu'il n'y a pas de
14 relation entre... il n'y a pas de véritable rapport ou connexion
15 entre les deux lois, celle sur le Service canadien du
16 renseignement et la *Loi sur les mesures d'urgence*. Je pense que
17 si on voulait modifier la définition et préserver un lien avec
18 la *Loi sur le Service canadien du renseignement*, je pense que la
19 Loi, d'ailleurs, doit élargir sa portée pour couvrir des
20 problèmes économiques, des sinistres économiques.

21 Alors qu'est-ce qui arrive s'il y a un séisme en
22 Colombie-Britannique et qu'il y a une partie de la côte qui
23 s'effondre dans la mer? Alors... et quel serait à ce moment-là le
24 devoir du gouvernement fédéral de passer aux actes? Donc, il est
25 clair que ce sont des choses auxquelles il faut penser.

26 Je n'ai pas de conseils à vous donner quant aux
27 choses que l'on devrait ajouter, mais si on devait importer ces
28 éléments dans la définition aux termes de la *Loi sur le Service*

1 *canadien du renseignement*, il y aurait des conséquences pour le
2 Service du renseignement, mais les conséquences dépassent
3 nettement le mandat de la Commission. La [...] de ces implications
4 dépasse le mandat de la Commission.

5 Et donc, je pense qu'il est important de
6 dissocier les définitions dans les deux lois, surtout si on
7 envisage de changer, si ce n'est d'élargir le champ de la
8 définition. Mais autrement, il n'y a aucun sens à garder
9 l'associa... faire en sorte que les définitions soient
10 congruentes.

11 **M. KENT ROACH:** Alors, on a deux anciens
12 directeurs du Service canadien du renseignement qui disent qu'il
13 faut dissocier ces définitions et ça, c'est peut-être en réponse
14 à l'admonition du professeur Fadden qui nous dit que le
15 renseignement doit être neutre sur le plan politique. Et
16 Professeure West nous dit qu'il faudrait conserver le lien entre
17 les deux définitions.

18 Donc, Professeur Wark, vous avez le dernier mot.

19 **D^r WESLEY WARK:** Oui. Alors, j'ai aussi la
20 distinction d'être le seul qui n'est pas avocat.

21 Je pense qu'on est (sic) [je pensais qu'on
22 serait] tous d'accord que la définition de la menace à une
23 sécurité publique est très différente de ce qu'on souhaiterait
24 voir dans la *Loi sur les mesures d'urgence* et je pense qu'on est
25 d'accord que la *Loi sur le Service canadien du renseignement*
26 doit être modernisée.

27 Le Commissaire pourra décider que ce n'est pas
28 une question centrale par rapport aux questions qu'il doit se

1 poser, mais tout encouragement qu'il pourrait donner dans ce
2 sens serait bienvenu. Évidemment, c'est une idée qui a déjà été
3 lancée à plusieurs reprises par le directeur du Service et par
4 le ministre de la Sécurité publique. Donc, il y a beaucoup de
5 travail à faire. Cette loi remonte à 1984 et dans des contextes
6 qui ne sont plus pertinents. Il y avait d'abord le contexte du
7 scandale, et l'autre contexte, c'était la guerre froide.

8 Alors, je le premier argument que je vais
9 présenter pour arguer en faveur de la modernisation de la *Loi*
10 *sur les mesures d'urgence*, alors bien que je reconnais qu'il
11 peut y avoir des urgences pour [...] je pense dans le cas de
12 sinistres et nous aurions donc une loi avec seulement deux
13 branches, celle de l'état d'urgence [...]

14 Et nous aurons besoin d'une définition pour les
15 menaces à la sécurité du Canada dans la *Loi sur les mesures*
16 *d'urgence*, mais je pense que ça doit être dissocié des
17 définitions qu'on aurait dans la modernisation de la *Loi sur le*
18 *Service canadien du renseignement*, et cette [...] Il faudrait
19 aussi que la définition dans la *Loi sur les mesures d'urgence*
20 soit consolidée avec le contexte international.

21 Alors, la *Loi sur les mesures d'urgence* est
22 beaucoup plus vaste que celle sur le Service canadien du
23 renseignement et implique des preneurs de décisions différents.

24 Alors, comment recadrer la définition de
25 l'urgence dans la *Loi sur les mesures d'urgence*? Il faut faire
26 référence à la cybersécurité, aux menaces contre la démocratie
27 pour remplacer les concepts plus anciens de sédition parce que
28 [...] et évidemment les menaces à la sécurité économique et les

1 menaces contre les éléments d'infrastructures critiques.

2 Il y a des éléments, des critères énoncés dans
3 l'article 2 du Service canadien du renseignement et qui ne
4 peuvent pas être transposés dans la *Loi sur les mesures*
5 *d'urgence*. Les références à l'espionnage dans 2(a), même si
6 l'espionnage continue d'exister, et je ne pense pas soit un
7 motif plausible pour déclarer une situation d'urgence dans le
8 CSIS.

9 [...]

10 Et ensuite, [...], encore une fois, nonobstant une
11 guerre, on peut donc resserrer les critères pour [...]

12 Ensuite, l'extrémisme motivé par un caractère
13 idéologique ne devrait pas être directement incorporé dans la
14 définition d'une situation d'urgence.

15 Ensuite, les menaces à la propriété doivent être
16 modernisées avec référence à la sécurité économique et
17 l'infrastructure critique qui doit être protégée par opposition
18 aux craintes qu'il y ait un acte terroriste.

19 Alors, quand nous... il faudra donc éliminer les
20 éléments vétustes de la Loi quand elle sera réexaminée.

21 Mais ce qui m'amène donc à trois points. D'abord,
22 il est important évidemment que la Loi soit conforme à la *Charte*
23 et qu'il y ait des sauvegardes procédurales et que les
24 sauvegardes procédurales qui sont incluses dans la *Loi sur les*
25 *mesures d'urgence* soient maintenues.

26 Il y a un changement que j'encouragerais et ce
27 serait de passer la tâche ou la fonction d'examen de la Sécurité
28 nationale à une agence (sic) [passer la révision parlementaire

1 au Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le
2 renseignement, qui, bien sûr, n'existait pas au moment où la *Loi*
3 *sur les mesures d'urgence* originale a été adoptée.

4 Mais quel que soit l'issue, et je pense que tout
5 le monde dans le panel sera d'accord et le public aussi, quel
6 que sera le résultat d'une loi modernisée sur les mesures
7 d'urgence, ça ne sera pas pour faire en sorte qu'elle soit plus
8 facile à invoquer et de changer son caractère de dernier
9 recours.

10 [Alors, merci.]

11 **M. KENT ROACH:** D'accord.

12 Merci à tous et à toutes. Vous avez été très
13 flexibles.

14 Nous avons beaucoup entendu le besoin de
15 coordination accru tant avec le gouvernement fédéral, le
16 personnel du point de vue domestique et à l'étranger, et le
17 secrétaire national... le conseiller national en matière de
18 sécurité nationale a déclaré justement qu'elle avait entendu
19 parler de la situation à Couts dans les médias. On a dit que les
20 examens sont intimidants, que le renseignement doit être
21 politiquement neutre, et on a mis en garde l'utilisation du
22 mandat de l'article 2(c) qui pourrait ouvrir la voie à des
23 déclarations d'urgence trop facilement.

24 Alors, nous avons 8 minutes. Je vais donner à
25 chacun des panélistes 2 minutes [...], et après la pause, nous
26 accueillerons les questions du public.

27 Professeure West.

28 **D^{re} LEAH WEST:** [OK. Je ne m'attendais pas à ça.]

1 Je vais prendre cette occasion de vous parler de
2 la *Loi sur les mesures d'urgence*.

3 *Roberts* au Canada, ça, c'est en 1989, donc la
4 Cour suprême du Canada a dit... a interprété l'expression « toute
5 autre loi du Canada » et comment elle inclut soit les lois
6 fédérales ou la jurisprudence de la common law. Habituellement,
7 la loi fédérale utilise toute autre loi du Canada, dans le cas
8 des (sic) [ou d'une] province, ou toute autre loi » qui dénote
9 d'autres lois, et nous avons entendu différentes interprétations
10 de cette phrase depuis la création de la *Loi sur les mesures*
11 *d'urgence*. Et je dirais que l'interprétation plus rigoureuse est
12 plus conforme avec la définition d'une urgence nationale dans la
13 Loi.

14 Et si vous regardez dans la partie A, on dit que
15 la partie A... l'urgence de la situation doit dépasser les
16 capacités d'une province et dépasser les pouvoirs ou la
17 compétence d'une province et qu'aucune loi de la province ne
18 suffirait à la tâche.

19 Et comme vous... donc, on suppose aussi que [...]

20 Ensuite, à la partie B, on parle de phénomène qui
21 échappe à la compétence provinciale de toute façon.

22 Donc, il peut y avoir déclaration d'état
23 d'urgence, la question est de savoir est-ce qu'il y a des
24 pouvoirs fédéraux qui sont adaptés pour traiter de l'urgence.

25 Je ne pense pas que ça change les faits qui sont
26 été invoqués par le Cabinet, mais je pense qu'il y a un manque
27 de clarification quant à ces définitions et justement je voulais
28 en profiter pour établir la distinction.

1 **M. KENT ROACH:** Alors, en tant que amateur de ce
2 genre de distinction ou de digression, je suis tout à fait
3 d'accord avec vous. Merci.

4 Professeur Fadden?

5 **M. RICHARD FADDEN:** Quelques points. Je vais
6 revenir sur la question de l'importance du discernement. Je
7 pense que le jugement du gouvernement a déjà été étayé par la
8 Chambre des communes [et dans notre système, c'est final.]

9 Et je me rappelle, on m'avait raconté une
10 anecdote. Au Parlement du Royaume-Uni, un secrétaire du
11 Parlement avait été harcelé par l'Opposition et finalement il
12 [s'était levé et avait] dit : « Le gouvernement de Sa Majesté
13 est responsable de protéger la Couronne et le Royaume, et si
14 vous n'êtes pas d'accord, c'est à vous de nous débouter. »

15 Donc, il faut quand même admettre que la Chambre
16 des communes a le dernier mot. Et en dépit de la raison d'être
17 de cette commission, quelle que soit la conclusion que l'on tire
18 sur les questions de droit, la décision de la Chambre des
19 communes reste entière.

20 Parlons maintenant du contrôle de nos frontières.
21 Que l'on l'admette ou non, nous n'avons pas le contrôle de nos
22 frontières et je me demande s'il ne faudrait pas justement
23 inclure un élément à cet effet dans notre définition.

24 Et il y a aussi la question de violence
25 appréhendée dont le premier ministre a parlé. Il y a une
26 différence évidemment entre un incident violent qui se produit
27 et la violence appréhendée, et c'est évident que l'un des
28 objectifs du gouvernement, c'est d'éviter la violence dans la

1 mesure du possible.

2 Et ensuite, dernière pensée, je pense que
3 beaucoup des questions dont nous avons parlé n'impliquent pas
4 nécessairement le changement des lois. Il peut y avoir des
5 changements... on peut imaginer des changements organisationnels
6 ou culturels ou politiques, et le changement de culture
7 évidemment est plus difficile à accomplir que la modification de
8 la Loi. Donc, je vous dirais que ce n'est pas parce que la loi
9 change que les choses vont changer dans la réalité ou même du
10 tout.

11 Et c'est peut-être un dernier point étrange, mais
12 je vais quand même l'énoncer. Le gouvernement, par définition,
13 est désordonné et on essaie d'y apporter de l'ordre avec des... en
14 apportant des définitions, des critères et des processus. Mais
15 je pense qu'à mesure qu'on... quand vous allez analyser tout ce
16 que vous avez entendu, je pense que ce ne serait pas mauvais
17 d'admettre que la démocratie est désordonnée et que c'est
18 normal. Et on ne peut pas avoir une démocratie sans qu'il y ait
19 un certain éparpillement et des différences. [Il nous faut
20 l'admettre et essayer de « l'encadrer », comme on dit en
21 français, du mieux possible.]

22 Merci, Kent. Je vais m'arrêter là.

23 **M. KENT ROACH:** Merci, Monsieur Fadden.

24 [Je vais désormais référer à mon bureau comme
25 étant démocratique.]

26 Alors, professeur Wark?

27 **D^r WESLEY WARK:** Merci, Kent.

28 Laissez-moi commencer par vous raconter une

1 expérience que j'ai eue avec la Commission de l'ordre public.

2 Alors, j'arrive vendredi matin, [un matin
3 brumeux, légèrement misérable] pour écouter le premier ministre.
4 Et pendant que j'attendais à l'entrée, il faisait gris, c'était
5 mouillé, et donc, j'ai décidé de jouer le rôle... de jouer au
6 journaliste.

7 Il y avait beaucoup de raisons, mais le thème,
8 c'est que les gens qui venaient de... qui étaient là parce qu'ils
9 estimaient que c'était un moment historique, et c'était
10 certainement historique d'entendre le premier ministre
11 témoigner, mais, [plus largement], le travail de la Commission
12 aussi est un moment historique. C'est le plus près que nous
13 soyons venus d'examiner une crise de sécurité nationale depuis
14 la Commission McDonald. Et j'apprécie... je suis conscient
15 évidemment que les travaux que vous avez à accomplir ne seront
16 pas sans défis.

17 Mais deux points. J'aimerais poser la question
18 d'abord : comment peut-on avoir des politiques de sécurité
19 nationale efficaces et des institutions sans définition claire
20 de ce qu'on entend par sécurité nationale?

21 Nous n'avons pas cette définition dans une loi,
22 nous n'avons pas une compréhension commune de cette définition
23 dans notre pays et ça a été signalé par la conseillère au
24 renseignement du Cabinet.

25 La deuxième chose que je voulais dire, c'est :
26 comment peut-on avoir des institutions efficaces ainsi que des
27 lois efficaces sans une direction politique claire? Nous n'avons
28 pas de stratégie de sécurité nationale claire et nous sommes les

1 seuls parmi nos partenaires [du Groupe des cinq]. Ward n'a pas
2 l'air content ici, mais c'est en avril 2004 qu'on a publié notre
3 dernière politique en matière de sécurité nationale et on a même
4 du mal à la trouver dans nos archives, et ça fait longtemps, et
5 j'encourage le Commissaire à dire dans son rapport, il faut
6 attirer l'attention des gens sur ces deux problèmes : le manque
7 d'une définition et la compréhension de ce que c'est que la
8 sécurité nationale pour le gouvernement, pour tous les Canadiens
9 aussi, et l'absence de toute politique claire en la matière.
10 Voilà.

11 **M. KENT ROACH:** Eh bien, Monsieur Elcock, vous
12 êtes le dernier.

13 **M. WARD ELCOCK:** Je suis d'accord avec la
14 professeure West, c'est elle qui a fait ce commentaire sur
15 l'interprétation des lois au Canada. Je suis d'accord avec Dick
16 aussi. Pas tout à fait d'accord cependant avec le professeur
17 Wark.

18 Moi, j'adore les stratégies, mais je dois
19 rappeler aux gens que la stratégie originale qui a été publiée
20 après le 11 septembre était... ne traitait pas nécessairement de
21 sécurité nationale, mais c'était... il s'agissait ici de rassurer
22 nos voisins du Sud, leur faire comprendre que nous étions... nous
23 nous intéressions à ces questions, et parce qu'on en avait tous
24 assez d'aller à Washington et d'expliquer aux Américains ce
25 qu'on faisait, au directeur de la CIA, et j'imagine que Dick a
26 eu le même problème que moi.

27 Je ne crois pas que la stratégie fasse problème.
28 Ce qu'on veut, comme a dit Dick, et j'ai exprimé le même avis,

1 la sécurité nationale n'est pas considérée comme un problème
2 central dans notre pays pour toutes sortes de raisons. Cette
3 année, comme Dick, j'ai participé à deux exercices où on se
4 penchait sur le problème de sécurité nationale, et dans les deux
5 cas, on a eu du mal à répondre à la question : comment
6 encourager les gens à accorder davantage d'attention à la
7 sécurité nationale? Et je ne pense pas qu'avec une étude on va y
8 arriver ou une stratégie non plus. Je n'ai pas de réponse facile
9 à cette question, mais bon nombre des problèmes dont nous avons
10 parlé à la Commission disparaîtraient si on avait un
11 gouvernement et une population qui se souciait de la sécurité
12 nationale qu'on ait une stratégie ou une déclaration en ce sens
13 ou non. Mais comment y arriver, je ne sais pas.

14 L'autre problème qu'on a tous dans ces deux
15 exercices, c'est comment définir la sécurité nationale, et dans
16 ces deux exercices, nous n'avons pas débouché sur une définition
17 de la sécurité nationale qui soit acceptable et compréhensible,
18 et, bon, et ici, on se perd toujours en conjectures et ça ne
19 donne pas grand-chose tout ça, hein? Voilà.

20 **M. KENT ROACH:** Mes remerciements sincères à tous
21 les panélistes.

22 Monsieur le Commissaire, c'est à vous.

23 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Très bien. Nous allons faire
24 une pause et on va voir si des questions vont émerger.

25 Et Kent, nous allons vous rappeler et nous allons
26 voir quelles seront ces questions lorsque nous allons revenir.

27 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is in recess for*
28 *30 minutes.* La Commission est levée pour 30 minutes.

1 11.33.38

2 --- L'audience est suspendue à 11:33

3 --- L'audience est reprise à 11:58

4 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is reconvened. La*
5 *Commission reprend.*

6 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Bien. Monsieur Roach, nous
7 sommes de retour.

8 **M. KENT ROACH:** D'accord. Merci.

9 Avant la pause, il y avait consensus entre nous
10 que l'approche du SCRS à la menace au Canada n'est pas
11 nécessairement déterminante et je vais demander à Dick Faddene
12 et à Ward Elcock ensuite de nous parler de leur expérience et de
13 nous parler d'autres éléments qui sont soumis au Cabinet, au
14 Conseil privé et autres autorités, lorsqu'il s'agit de
15 déterminer si le seuil d'une déclaration d'urgence a été
16 atteint.

17 Monsieur Fadden, allez-y.

18 **M. RICHARD FADDEN:** Je vais demander à Ward de
19 commencer parce que c'est toujours lui le dernier, hein? C'est
20 pas juste.

21 (RIRES)

22 **M. KENT ROACH:** Ah, si vous voulez. D'accord.
23 Monsieur Elcock?

24 **M. WARD ELCOCK:** Ensuite, c'est toi qui répondras
25 à la question [le premier].

26 Pouvez-vous répéter la question? Parce que moi,
27 je m'attendais à passer en second.

28 **M. KENT ROACH:** Oui. Parlez-nous des autres

1 facteurs, autres que la définition du SCRS lorsqu'il s'agit de
2 menaces au Canada, lorsqu'on s'adresse au Cabinet pour voir s'il
3 y a urgence nationale.

4 **M. WARD ELCOCK:** Les autres sources, pour être
5 précis, c'est que, en réponse à la question, l'essentiel, c'est
6 ce qu'a dit Dick plus tôt, c'est le jugement des ministres qui
7 intervient. On a un Cabinet. Pourquoi? Pour qu'ils puissent
8 discuter entre eux de divers enjeux et exercer leur jugement
9 collectif sur tous ces enjeux avant de parvenir à une
10 conclusion.

11 C'est un processus qui est long lorsqu'on élit
12 des députés qui deviennent ensuite ministres qui entrent au
13 Cabinet, c'est une partie importante de notre processus. Mais
14 qu'est-ce qui alimente ce processus, eh bien, les conseils du
15 procureur général, du ministère de la Justice. On entendra aussi
16 les conseils de divers éléments du Conseil privé qui sont
17 adressés au premier ministre et à d'autres ministres, et
18 d'autres ministères aussi vont conseiller leurs ministres en
19 fonction de leur participation à un niveau quelconque des
20 évènements, et divers ministères ont des capacités que d'autres
21 n'ont pas. Et il y a toutes sortes de facteurs qui sont soumis
22 aux ministres, et il y a aussi leurs perceptions des évènements
23 au Canada, leurs conversations avec les électeurs, les gens dans
24 leurs comtés, hein? Donc, les ministres ont des tas de choses à
25 l'esprit lorsqu'ils vont prendre part à ces discussions.

26 Mais encore là, comme disait Dick, c'est une
27 question de jugement et ils sont là pour exercer leur jugement.
28 C'est pour ça qu'ils ont été élus et c'est pour ça qu'ils ont

1 été nommés ministres, et on espère qu'ils vont exercer leur
2 jugement dans le cadre de leurs responsabilités.

3 **M. KENT ROACH:** Monsieur Fadden, vous avez le
4 dernier mot.

5 **M. RICHARD FADDEN:** D'accord avec Ward. Je
6 n'ajouterais que ceci. Il y a aussi la réalité pratique où le
7 premier ministre écoute son personnel. On dit, bon, ça ne sera
8 pas des experts, mais inévitablement, les dernières personnes à
9 qui le premier ministre et les ministres ont parlé, ce sont leur
10 personnel politique.

11 Alors, il n'y a pas de mal à ce qu'ils
12 s'improvisent comme experts, mais il y a aussi, bon, la
13 philosophie d'un parti qui intervient. Si monsieur Poilievre
14 avait été premier ministre à la place de monsieur Trudeau, les
15 décisions auraient été différentes. Et il n'y a rien de mal avec
16 ça, hein? Et souvent, le personnel politique va faire... va
17 pousser ces idées-là, si vous voulez.

18 Et maintenant, il y a aussi ce que disent les
19 médias, et ça, ça a une influence importante sur les ministres.

20 Merci.

21 **M. KENT ROACH:** Professeure West, vous disiez,
22 vous, qu'il faut avoir un mandat à sources ouvertes, ça ne doit
23 pas être nécessairement le SCRS. Où est-ce que ça devrait se
24 situer? Est-ce qu'il faut une nouvelle agence?

25 **D^{re} LEAH WEST:** Ça, c'est la question à 1 million
26 de dollars, oui. Moi, je suis une grande défenseuse des libertés
27 civiles et moi, je pense [...] bon, il y a tout le pouvoir des
28 médias sociaux aujourd'hui, il ne faut pas qu'un organisme

1 essaie de contrôler ça et les médias sociaux, c'est pas
2 nécessairement la réalité. Il y a une augmentation de la réalité
3 même dans les médias sociaux, il y a des gens qui disent des
4 choses qu'ils ne feront jamais par exemple dans les médias
5 sociaux, et vous avez tout ça. Ce sont des choses qu'on ne dit
6 pas en public, mais qu'on va dire sur les médias sociaux, enfin
7 des choses comme ça. [...] et il y a toujours des réalités ou des
8 difficultés qui sont inhérentes à l'évaluation de ces médias, du
9 produit de ces médias sociaux.

10 Maintenant, ce qui est important, c'est qu'on ait
11 une bonne idée du mouvement politique, du ressentiment politique
12 aussi, ça, il faut qu'on puisse analyser tout ça, l'ampleur de
13 la colère autour de certains enjeux, est-ce que ça peut
14 déborder, devenir violent, et il y a des Canadiens qui peuvent
15 poser un risque à la santé, à l'ordre public, c'est vrai.

16 Donc, cette analyse est importante, mais c'est un
17 type de renseignement qui est bien différent et on ne veut pas
18 que le SCRS se base là-dessus. Mais donc, il y a une utilité à
19 tout ça, mais du fait qu'on suit les conversations des gens, et
20 pourtant, ils font usage aussi de la liberté d'expression en
21 ligne, il faut être prudent. Il faut savoir qui va contrôler ça
22 ou suivre ça, plutôt.

23 Et une organisation publique qui n'est pas dans
24 le renseignement comme tel mais qui est responsable de la
25 compréhension du discours public et des menaces potentielles qui
26 émanent de la mésinformation ou la désinformation, et partager
27 ça avec les Canadiens ou simplement communiquer ça uniquement au
28 SCRS, ce serait utile.

1 Et si on avait une organisation comme celle-là
2 qui faisait des analyses de menaces, on a déjà des capacités de
3 partage d'informations, et moi, je chapeauterais tout ça.

4 Il est plus important que les Canadiens
5 comprennent ce qui se passe, parce que, oui, il y a des fois des
6 interprétations en silos de ce qui se passe et avoir une
7 organisation publique et indépendante qui puisse scanner, si on
8 veut, toutes ces informations, ensuite montrer s'il y a des
9 désinformations qui se font, peut-être que ça serait utile.

10 Et peut-être que ça serait associé, par exemple,
11 à Patrimoine canadien, hein?

12 [...] faire en sorte que l'analyse ne relève que du
13 Service de renseignement (sic), je ne suis pas d'accord.

14 **M. KENT ROACH:** Professeur Wark, rapidement?

15 Eh bien, le renseignement de sources ouvertes est
16 extrêmement important. En ce moment, c'est trop fait en silos,
17 c'est trop fracturé. Et je pense qu'il faut, oui, une
18 organisation centrale qui soit responsable de l'analyse des
19 sources ouvertes, surtout de l'analyse.

20 En réponse au professeur West, je pense que ça
21 doit être un organisme public, oui, mais qui ne sera utile que
22 s'il est situé dans le milieu du renseignement de sécurité. On
23 sait que le SCRS, lui, n'en veut pas. Il y a aussi le Bureau du
24 Conseil privé qui collabore avec le milieu du renseignement de
25 sécurité.

26 Mais lorsqu'on parle de légitimité démocratique,
27 le professeur West a raison d'en parler, il faut que le mandat
28 de cette organisation soit très clair, il faut qu'il y ait des

1 mécanismes de reddition de comptes, et il faut que cet organisme
2 soit très transparent pour que les Canadiens soient rassurés et
3 qu'ils sachent que tout ce qu'il fait est légal, répond à
4 l'intérêt public et à la sécurité nationale. Donc, on ne peut
5 pas bâtir de quoi et le cacher, hein?

6 Est-ce qu'il faut une loi pour créer cet
7 organisme? Je n'en suis pas sûr, mais si on veut que ce soit
8 utile, il faut que ça relève du milieu du renseignement de
9 sécurité et qu'on ait des renseignements provenant des sources
10 ouvertes qui sont soumis aux décideurs qui, ensuite, exerceront
11 leur jugement.

12 **M. KENT ROACH:** Oui. D'accord.

13 Maintenant, Professeure West, vous et moi, avons
14 parlé un peu du renseignement policier. On a parlé de
15 l'opération Hendon dans la collecte de renseignements sur
16 diverses protestations autochtones, et on se préoccupait du
17 contrôle de ces protestations autochtones comme telles.

18 Alors, d'un côté, il y a tous ces témoignages
19 qu'on a entendus ici, il y a... on parle d'un déficit structurel
20 dans la fourniture de renseignements, où il est plus facile pour
21 la police de fournir certains renseignements que les services de
22 renseignements, qui, eux, se préoccupent de leurs sources et de
23 leurs méthodes, et puis aussi la menace aux libertés civiles si
24 on se sert de ce genre de renseignements. Alors, c'est une
25 menace aux libertés civiles et aux droits autochtones.

26 **D^{re} LEAH WEST:** Eh bien, l'histoire du SCRS
27 illustre bien ce risque. Il faut identifier des infractions
28 potentielles, des menaces à la sécurité du Canada, et quand vous

1 collectez des renseignements, il y a une ligne à ne pas
2 dépasser, hein?

3 Il y a certains renseignements policiers qui sont
4 de nature très proactive, et donc, vous pouvez être proactif
5 lorsque vous analysez les tendances passées, oui, d'accord, par
6 exemple lorsque vous voulez agir contre le crime, vous allez,
7 bien sûr, vous pencher sur le passé où ce sont commis ces divers
8 crimes par le passé [pour prédire l'avenir], et aussi, ces
9 personnes qui n'ont pas encore commis d'actions criminelles et
10 que vous voulez cibler (sic).

11 Donc, c'est difficile de tracer une ligne. Vous
12 avez l'extrémisme violent motivé par des idéologies, ça, c'est
13 difficile. Dans un cas, c'est légal, alors que dans l'autre cas,
14 ce n'est pas légal.

15 Donc, moi, je suis très inquiète du délestage de
16 cette responsabilité vers les services de police qui ont pour
17 mission de faire enquête sur le crime et non pas de conseiller
18 le gouvernement du Canada. Et surtout avec le IMVE (sic) [EVCI],
19 c'est très difficile, et est-ce qu'on peut se retrouver dans une
20 situation où on va pécher par excès de prudence en collectant
21 des renseignements sur l'extrémisme violent.

22 **M. KENT ROACH:** Monsieur Fadden, nous avons
23 besoin, dites-vous, d'une collecte nationale de renseignements.
24 Et pour ce qui est des extrémistes violents, des manifs et de la
25 contestation autochtone, est-ce qu'il n'y a pas un danger que le
26 SCRS pourrait être trop menotté, et là, à ce moment-là, ça
27 serait le fouillis total si c'est la police qui décide quelle
28 est la ligne entre l'extrémisme et l'action légitime? Alors,

1 comment va-t-on protéger les libertés civiles [et les droits
2 autochtones] dans votre compréhension de ce centre national qui
3 comprendrait les services de renseignements policiers
4 provinciaux et fédéraux?

5 **M. RICHARD FADDEN:** Je comprends les
6 préoccupations que vous venez d'énumérer, mais j'ai un problème
7 avec la prémisse sous-jacente comme quoi les provinces et les
8 municipalités sont des enfants dans notre régime de
9 gouvernement. Bon, c'est sûr qu'elles ont des défis, tout comme
10 le gouvernement fédéral.

11 Et donc, si on suit la trajectoire que j'ai
12 suggérée, je pense qu'il faut un cadre bien défini avec des
13 critères et des objectifs quant à la manière de faire les choses
14 et je ne suggère pas que toutes les municipalités soient
15 instantanément... emboitent le pas instantanément, mais on
16 pourrait commencer avec un projet pilote, le gouvernement
17 fédéral, l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique et
18 quelques municipalités, et en cas d'échec, on pourrait
19 abandonner la partie.

20 Je pense que le problème dans les milieux de
21 renseignement, c'est que les gens évitent les solutions
22 novatrices, l'innovation, pardon, et je pense que si on décide
23 d'aller [...]

24 Monsieur Elcock a dit en réponse à mes
25 commentaires que la coordination nationale n'est pas
26 nécessairement mieux que la coordination fédérale. Il a peut-
27 être raison, mais il faut quand même trouver une façon de se
28 concerter entre différents paliers du gouvernement.

1 M. KENT ROACH: Merci.

2 Nous avons aussi entendu qu'il nous manque une
3 définition de ce qu'on entend par « sécurité nationale » et on
4 l'a entendu aussi pendant les témoignages. Y a-t-il des modèles
5 internationaux vers lesquels on pourrait se tourner?

6 Professeur Wark?

7 D^r WESLEY WARK: Oui, il en existe, et je pense
8 qu'il est important de dire où on peut les trouver parce que
9 cela aussi [...]

10 Là où on trouve des concepts et des définitions
11 de « sécurité nationale », c'est dans les stratégies de sécurité
12 nationale. Et nos partenaires du Groupe des cinq ont tous des
13 stratégies de sécurité nationale, qu'ils mettent à jour,
14 d'ailleurs, de façon régulière.

15 Donc, l'importance d'avoir des définitions
16 claires, c'est en partie pour guider, pour orienter les
17 politiques, et aussi pour être en conformité avec les principes
18 de l'ordre et de droit, mais c'est aussi un outil d'éducation du
19 public. Et le point qui a été marqué par mes collègues, et je
20 suis d'accord, c'est que l'un des défis pour le Canada, c'est
21 que la sécurité nationale n'est pas prise au sérieux dans notre
22 pays au niveau politique et ni par le public. Et je pense que
23 cette donne va changer à mesure que d'autres menaces font
24 surface.

25 Mais je pense qu'il est important d'aider le
26 public à comprendre la signification de la sécurité nationale,
27 quelles formes les menaces peuvent prendre et quelles sont les
28 responsabilités des divers paliers du gouvernement et leurs

1 capacités. Tout cela fait partie de la campagne d'éducation du
2 public que nous devrions entreprendre. Et cela contribuerait
3 aussi à l'orientation des politiques.

4 Alors, c'est pas tout à fait la même chose que de
5 dire qu'on veut que les universitaires aient de quoi écrire.
6 [C'est une sérieuse mission, je dirais.]

7 Et Ward a tout à fait raison en faisant référence
8 aux deux projets qui ont été entrepris pour réfléchir à une
9 stratégie de sécurité nationale. Mais ça en vaut quand même la
10 peine parce que ce qui n'arrive pas dans [...] c'est d'aligner le
11 concept de sécurité nationale avec l'intérêt public, et ce qui
12 n'a pas été fait dans le cas des autres membres du Groupe des
13 cinq, et donc, répondre à la question pourquoi la sécurité
14 nationale devrait-elle être jugée importante pour le commun des
15 mortels au Canada.

16 Alors, c'est sûr qu'il existe des modèles, on
17 pourrait les adopter, même si [c'est une réponse tardive], et on
18 pourrait certainement les étudier et y réfléchir, mais l'idée
19 elle-même est vraiment importante.

20 **M. KENT ROACH:** Monsieur Elcock, avons-nous besoin
21 d'une définition de sécurité nationale?

22 **M. WARD ELCOCK:** Je pense que la question d'une
23 définition de sécurité nationale et, comme je l'ai dit plus tôt,
24 c'est très difficile d'en arriver à s'entendre sur une
25 définition de la sécurité nationale, ce n'est pas une discussion
26 facile. Et je pense que si on veut emprunter des modèles
27 existants d'autres pays, il faut faire attention parce que les
28 définitions de sécurité nationale, presque intrinsèquement,

1 reflètent les circonstances particulières du pays qui a mis au
2 point cette stratégie et on veut faire attention, on ne veut pas
3 importer des problèmes qui ne nous appartiennent pas. Et donc,
4 de choisir une définition qui a été conçue à l'extérieur,
5 importer une définition d'un autre pays, ça ne serait pas la
6 bonne démarche. On peut évidemment s'en inspirer.

7 Alors, est-ce qu'il est sage que la Commission
8 tire des conclusions quant à l'importance d'une définition de
9 sécurité nationale? Je pense que c'est le Parlement qui devrait
10 décider d'une définition de sécurité nationale, et si la
11 Commission devait conclure quelle serait la définition voulue,
12 cela pourrait figer le dialogue quant... et lier les mains du
13 gouvernement et ce ne serait peut-être pas bon, donc, pas la
14 ligne d'action à suivre.

15 Mais [ultimement]... et ce n'est pas une mauvaise
16 chose d'avoir une définition. La question est de savoir comment
17 allons-nous l'élaborer.

18 **M. KENT ROACH:** Merci. Et comme l'une des parties
19 l'a dit, si il y a une définition enchâssée dans la loi, il
20 faudrait aussi à ce moment-là qu'elle tienne compte des
21 obligations du Canada aux termes de la *Loi sur les droits*
22 *autochtones* et la Convention des Nations Unies sur les droits
23 autochtones.

24 J'ai une autre question.

25 Professeur Ward, vous avez suggéré qu'il faudrait
26 examiner les mécanismes d'imputabilité. Un autre panel
27 d'ailleurs est prévu pour se pencher sur les mécanismes
28 d'imputabilité qui permettraient à un comité parlementaire de

1 faire ou de jouer le rôle d'agence d'examen. Pourriez-vous
2 élaborer sur cette idée?

3 **D^r WESLEY WARK:** Oui, je veux bien.

4 La raison pour laquelle j'ai parlé du Comité des
5 parlementaires qui pourrait agir au nom du Parlement pour faire
6 un examen parlementaire des milieux du renseignement. Il y a
7 trois raisons.

8 D'abord, la vue que le Comité parlementaire a
9 fait ses preuves compte tenu de la qualité du rapport qui a été
10 produit. Et ensuite, le Comité [des] parlementaires [sur la
11 sécurité nationale et le renseignement], avec des représentants
12 des divers partis, [la Chambre, le Sénat], a toujours adopté une
13 approche multipartisane (sic) [non partisane], ce qu'on ne
14 trouve pas dans un comité parlementaire.

15 Ensuite, le Comité national de sécurité des
16 parlementaires a un accès à des informations classifiées qui ne
17 sont pas... ce qui n'est pas possible pour le Comité
18 parlementaire, et contrairement à un comité parlementaire
19 ordinaire, il y a un secrétariat associé avec le Comité de
20 sécurité nationale des parlementaires. Et donc, il y a beaucoup
21 d'avantages à mon avis.

22 Est-ce que le Parlement accepterait cette façon
23 de faire? Je ne sais pas. On s'interroge sur la légitimité du
24 Comité national de sécurité nationale des parlementaires. [Mais
25 dans mon esprit, ce serait la meilleure solution.]

26 **M. KENT ROACH:** Alors, Professeure West, je vais
27 vous poser la question parce que vous avez écrit le manuel sur
28 la *Loi sur la sécurité nationale*. Alors, pensez-vous que... que

1 devrait faire [l'Office de surveillance des activités en matière
2 de sécurité nationale et de renseignement] qui est responsable
3 de l'examen de la sécurité nationale, qu'est-ce qui devrait être
4 enchâssé par la *Loi [sur les mesures d'urgence]*? Parce que
5 [l'OSSNR] doit donner des avis juridiques lorsque le
6 gouvernement fait enquête et cette commission n'a pas vu les
7 avis juridiques qui ont été fournis au gouvernement en
8 l'occurrence.

9 **D^{re} LEAH WEST:** Non, je ne pense pas que cet
10 organisme devrait avoir un rôle dans ce sens. Et je suis
11 d'accord, que les Canadiens acceptent la position présentée par
12 le gouvernement du Canada [ou non], le Parlement s'est déjà
13 prononcé. Et je ne suis pas sûre que de faire une analyse de
14 l'avis juridique par un autre organisme nous permettra
15 d'accomplir quoi que ce soit.

16 Je pense que la Commission a sa propre raison
17 d'être, elle fait ses travaux, et on devrait la laisser [faire
18 son travail] et ne pas demander à une agence distincte de faire
19 autre chose.

20 Mais je vais quand même répliquer. NSIRA n'est
21 pas organisée correctement, structurée pour genre de travail.

22 Je suis d'accord avec le fait que NSICOP devrait
23 faire un examen parlementaire, mais il y a quand même des
24 déficits compte tenu de sa structure actuelle parce ce sont... ils
25 ne peuvent pas demander des témoins à comparaître pour présenter
26 des preuves, le Comité n'a pas ce pouvoir. Et les ministres
27 peuvent dire « je refuse de comparaître devant vous ou vous
28 fournir l'information que vous demandez maintenant parce que

1 cette information... pour des raisons opérationnelles ». Et quand
2 il s'agit d'une crise ou d'un état d'urgence, bien, ce serait
3 problématique pour le Comité

4 Donc, si on veut donner [...], il faudrait que ça
5 devienne... que NSICOP devienne un comité parlementaire à part
6 entière.

7 **M. KENT ROACH:** Et pour terminer, dernière
8 question, qui est ouverte à tout le monde.

9 À divers moments, on a parlé de lacunes de
10 l'écosystème du renseignement. Et dans quelle mesure est-ce que
11 c'est influencé par un biais après-coup et avez-vous des
12 dernières réflexions à partager avec la Commission par rapport à
13 la question des défaillances de l'écosystème du renseignement.

14 Et je vais commencer avec [monsieur Elcock pour
15 qu'il ne soit pas le dernier.]

16 **M. WARD ELCOCK:** Oui. Par définition, il y a une
17 lacune quand on ne fournit pas le renseignement en avance. Et
18 donc, la défaillance, la déficience de l'information, c'est
19 quelque chose que tous les directeurs du Service du
20 renseignement, comme Dick et moi l'avons été pendant des années,
21 ça fait partie [de ce que l'on doit vivre avec.] Il y a plus de
22 défaillances ou de déficiences que de réussites. Bon, la plupart
23 évidemment échappent à l'attention du public, mais c'est monnaie
24 courante.

25 Cela étant dit, ce n'est pas clair pour moi qu'un
26 échec ou une lacune du renseignement, des services de
27 renseignement soit le véritable problème. Je pense que les
28 problèmes que nous voulons analyser sont beaucoup plus

1 compliqués que des lacunes du Service de renseignement, certains
2 renseignements qui auraient dû inciter la police d'Ottawa de
3 réévaluer la situation. On peut évidemment se tourner... dire que
4 le Service canadien aurait dû réagir ou fournir d'autres
5 renseignements, mais ce n'était pas un sujet qui interpellait la
6 Sécurité nationale. Et donc, à part les analyses faites par le
7 CIET ou d'autres agences, il n'y aurait pas eu... la réaction
8 n'aurait pas été de recueillir plus d'informations.

9 Alors, c'est une question ouverte. C'est
10 difficile de confirmer qu'il y a eu déficience ou non.

11 **M. KENT ROACH:** [Professeur Wark, rapidement?]

12 **D^r WESLEY WARK:** Comment voulez-vous que je sois
13 concis? D'accord. Quand on parle de déficience d'un service de
14 renseignement, c'est une réalité inéluctable. Alors, à quel
15 point est-ce que c'était grave? Quels étaient les impacts du
16 fait qu'il manquait des éléments d'information critiques, que ce
17 soit avis préalable ou le fait que des convois allaient devenir
18 des barricades? Et est-ce qu'il y avait aussi des factions
19 armées dans ces barricades à la frontière?

20 Alors, c'est sûr que non seulement il est
21 important d'en parler, d'y penser, mais c'est maintenant du
22 domaine public, et ç'a été repris par les médias et on ne peut
23 donc pas l'ignorer.

24 Est-ce la véritable question? Je pense que oui.
25 Je pense que c'est un... laissez-moi renforcer le point que j'ai
26 marqué au départ. Je pense qu'il y a un lien direct entre les
27 déficiences du Service de renseignement, les défaillances du
28 service de police et les circonstances dans lesquelles s'est

1 retrouvé le Cabinet lorsqu'ils ont dû prendre des décisions
2 rapides en quelques jours avant l'invocation de la *Loi des*
3 *mesures d'urgence*. Il faut donc se rappeler que le Groupe de
4 réaction aux incidents n'a été convoqué que le 10 février et que
5 la décision d'invoquer la *Loi des mesures de guerre* a été prise
6 le 14. Donc, ça, c'est la prise de décision en temps de crise
7 dans sa forme la plus pure. Et dans la preuve qu'on a entendue,
8 il y avait beaucoup d'incertitude au sujet de la menace qui nous
9 attendait, surtout pour les manifestations futures de cette
10 menace.

11 Alors, oui, il y a eu manquement au niveau du
12 renseignement, c'est un vrai problème.

13 Et je m'arrête ici.

14 **M. KENT ROACH:** [Merci.]

15 Monsieur Fadden?

16 **M. RICHARD FADDEN:** Merci.

17 Je n'aime pas l'expression, pas parce que je suis
18 moi-même du renseignement, et j'ai eu ma part moi aussi d'échecs
19 ou de manquements, de pannes, mais je n'emploierais pas le mot
20 [mais plutôt « un échec d'avertissement préalable], parce que,
21 je l'ai dit, le gouvernement recevait des informations de toutes
22 sortes de sources, pas seulement des services de renseignements.
23 Et toutes ces sources qui étaient policières ou autres, bon, il
24 y avait toutes sortes d'alertes qui résonnaient. Et, bon, d'un
25 côté, c'est structurel, et aussi le fait que beaucoup de gens ne
26 pouvaient pas imaginer que tout ça se passe au Canada, et ça,
27 c'est un problème qui nous suit tout le temps.

28 Maintenant, il n'y a pas eu d'échec opérationnel

1 comme tel. Je pense qu'il faut plutôt parler de manquement
2 stratégique [...]. Alors, dans notre pays, est-ce qu'on pense que
3 l'extrémisme de droite... est-ce que ça, c'était bien analysé? Je
4 ne crois pas, surtout dans le contexte du COVID, et ce n'est pas
5 avec les moyens intrusifs du SCRS qu'on aurait pu analyser ça.
6 N'importe qui aurait pu analyser ça, [n'importe quel groupe de
7 réflexion aurait pu le faire encore mieux], pas seulement les
8 services de sécurité.

9 Donc, c'est pas que je veux éluder la question.
10 Est-ce qu'il y a eu un échec? Oui, d'accord. Mais au niveau du
11 renseignement seulement? Non. Je pense qu'on peut répartir le
12 blâme ici, hein? Et le renseignement [donne des conseils, il] ne
13 joue pas un rôle toujours déterminant. [Je pense qu'on l'oublie
14 parfois.]

15 Merci.

16 **M. KENT ROACH:** Professeure West?

17 **D^{re} LEAH WEST:** Je suis d'accord. D'après ce que
18 j'ai vu, ce n'est pas un manquement au niveau du renseignement,
19 mais un manquement au niveau de l'action faisant suite aux
20 renseignements. Et la *Loi sur les mesures d'urgence* est basée
21 sur le fait que tout le monde doit faire son travail au niveau
22 municipal, aux niveaux provincial et fédéral.

23 **M. RICHARD FADDEN:** [Ça, c'est une bonne
24 observation.]

25 **D^{re} LEAH WEST:** Et ça, ce n'est pas arrivé, hein?
26 Et c'est ça pour moi le véritable manquement, la véritable panne
27 qui a eu lieu.

28 **M. KENT ROACH:** Bon, eh bien, merci à tous. Merci

1 aux panélistes pour leur patience, pour leur brièveté.

2 Monsieur le Commissaire, j'espère que tout ça a
3 été utile.

4 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Eh bien, je suis d'accord
5 avec Kent. Merci aux panélistes, ce fut un échange très
6 fructueux. Cet échange a été extrêmement utile et ce fut un
7 véritable plaisir d'écouter des experts de ce domaine, mais avec
8 des perspectives différentes. C'était très stimulant et j'espère
9 que toutes ces pensées vont se retrouver dans notre rapport.

10 Et enfin, je veux remercier Kent qui a présidé la
11 séance de main de maître et qui a traité de questions qui sont
12 extrêmement importantes pour la Commission.

13 Sur ce, pause repas, et encore une fois, mes
14 sincères remerciements pour une excellente présentation et une
15 excellente gestion du comité.

16 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is in recess until*
17 *2:00 p.m.* La Commission est levée jusqu'à 14 heures.

18 --- L'audience est suspendue à 12:32

19 --- L'audience est reprise à 14:00

20 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is reconvened.* La
21 Commission reprend.

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Alors maintenant, nous
23 sommes rendus à la séance de l'après-midi de cette ronde sur les
24 politiques. Ici, on discute d'un sujet différent. Les services
25 policiers lors des manifestations publiques.

26 Pour cet après-midi, ça va être les protêts et
27 comment les polices doivent gérer ce genre d'évènements. Alors,
28 nous avons des panélistes par excellence, j'ai hâte de les

1 écouter, et nous avons quelqu'un, un modérateur par excellence,
2 c'est, je crois, le professeur Williams.

3 Alors, oui, Monsieur le Professeur Williams, pour
4 présenter nos panélistes et entamer la discussion.

5 **--- TABLE RONDE : LE MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LES MANIFESTATIONS**
6 **PUBLIQUES:**

7 **M. MICHAEL WILLIAMS:** Merci beaucoup, Monsieur le
8 Commissaire.

9 Je suis Michael Williams, professeur à l'École
10 des affaires internationales pour étudiants diplômés et je vais
11 animer ce panel.

12 Je vais être bref dans mes propos et je pense
13 qu'il est évident que les manifestations à Ottawa ainsi qu'aux
14 frontières canadiennes ont donné quasiment... ont créé des défis
15 quasiment sans précédent au niveau des services policiers lors
16 des manifestations au Canada.

17 Je pense qu'on a un panel hors pair pour examiner
18 certains aspects de cette question.

19 Ce panel est censé regarder vers l'avenir, ce qui
20 veut dire que nous n'allons pas nous pencher trop sur ce qui est
21 arrivé. La Commission a déjà décortiqué tout cela. Nous voulons
22 plutôt savoir ce que nous devenons retenir de ces évènements,
23 quel genre de réformes s'imposent et quels genres de stratégies
24 seraient efficaces, ainsi que quelles leçons générales on peut
25 retenir de ces évènements du point de vue de la capacité pour le
26 public de manifester et d'exprimer son désaccord et ce que la
27 police devrait faire dans ce cas-là.

28 Vu la portée et la complexité des enjeux, les

1 panélistes ont décidé de diviser les enjeux en trois parties.
2 D'abord, on va parler des stratégies policières lors de ces
3 manifestations; deuxièmement, la collaboration entre les agences
4 de police ou le manque de collaboration; et troisièmement, la
5 question des instruments règlementaires.

6 J'ai demandé à chaque panéliste d'intervenir dans
7 les différents domaines, donc je vais les inviter à venir
8 intervenir sur ces domaines pendant 10 minutes chacun, après
9 quoi nous allons ouvrir le débat sur cet enjeu-là pour la
10 période restante qui pourrait atteindre 30-35 minutes avant
11 d'entamer le prochain sujet.

12 Sans plus tarder, je vais vous présenter nos
13 panélistes. On en a quatre dans la salle aujourd'hui et un
14 panéliste qui malheureusement tousse, et donc va participer
15 virtuellement.

16 La première personne que je vais vous présenter,
17 c'est notre participant virtuel, Cal Corley, qui est responsable
18 de l'Alliance pour les connaissances sur la sécurité.

19 Il sera suivi par Robert Diab, professeur à
20 l'université à la Faculté de droit à Kamloops, en Colombie-
21 Britannique, l'Université Thompson.

22 Et nous avons également Bonnie Emerson des
23 Services de police de Winnipeg, suivie par Colton Fehr,
24 professeur adjoint, Faculté de droit, également à l'Université
25 Thompson Rivers.

26 Et finalement, Michael Kempa, professeur associé
27 au Département de criminologie à l'Université d'Ottawa.

28 J'aimerais maintenant aborder d'abord la question

1 des stratégies policières et des leçons ainsi que des
2 constatations ou des conséquences découlant des manifestations à
3 Ottawa.

4 Michael, pouvez-vous commencer?

5 **--- PRÉSENTATION PAR D^r MICHAEL KEMPA:**

6 **D^r MICHAEL KEMPA:** Oui.

7 Merci beaucoup, Monsieur le Commissaire, et merci
8 à tous les avocats ici. Moi, je suis ravi d'être du panel.

9 Ce que je voulais faire essentiellement
10 aujourd'hui, c'est faire des commentaires sur des stratégies
11 globales pour encadrer les manifestations populaires et puis
12 focaliser mes commentaires sur les possibilités d'une
13 planification intégrée, des situations inexploitées pour
14 l'instant où on pourrait faire mieux prochainement.

15 Dans une déclaration d'ordre général, on peut
16 dire que les leçons qu'on a retenues lors des manifestations
17 contre le G20 à Toronto en 2020 ont à plusieurs niveaux été
18 appliquées lors des grandes manifestations à Ottawa et à travers
19 le Canada. Mais les leçons retenues lors du G20 n'étaient pas
20 nécessairement applicables à la nature des manifestations que
21 nous avons vécues cette fois-ci.

22 Pour dire les choses simplement, les leçons du
23 G20 montraient que la police devait en fait adopter une
24 stratégie d'endiguement, à savoir que, à travers le temps, les
25 manifestations s'épuiserait, et là où les mesures de
26 répression seraient nécessaires, ce serait sur une petite
27 échelle.

28 Ce genre d'approche à Ottawa a été très

1 critiquée, comme nous le savons tous maintenant. Nous avons
2 parlé du besoin d'un nouveau paradigme dans les types de
3 manifestations dans ce sens que les leçons du passé n'ont pas pu
4 s'appliquer cette fois-ci.

5 Pour relever ce nouveau défi, mettre en commun
6 les ressources policières, c'est le gros enjeu. Et nous avons
7 évidemment déjà disséqué l'importance de la coordination entre
8 les agences policières et les organismes de surveillance et les
9 décideurs politiques, ce qui est difficile.

10 Les commentaires que je veux faire focalisent
11 surtout sur le cadre ontarien parce que l'Ontario a été en fait
12 au cœur de l'activité de coordination policière dans le cadre de
13 cette commission et nous voyons que la législation ontarienne se
14 retrouve finalement dans le cadre des services policiers à
15 travers les pays avec le temps.

16 La réalité actuelle en Ontario est que
17 l'interaction policière est en fait régie par la *Loi sur les*
18 *services policiers* de 1990. Les lois plus récentes, par exemple
19 la *Loi COPS* de 2019, dont la *Loi sur la sécurité communautaire*
20 fait partie, n'est pas encore proclamée.

21 Certaines des institutions qui découlent de cette
22 loi sont en mode semi-opérationnel à l'heure actuelle, telles
23 que le Service du solliciteur général des services policiers
24 dont a appris l'existence l'autre jour lors du témoignage de
25 monsieur Weatherill, mais nous attendons toujours l'entrée en
26 vigueur de plein fouet de cette loi.

27 Pour ce qui est de la coordination entre les
28 agences, et surtout au niveau de la planification et du partage

1 des ressources, il y a évidemment des dimensions proactives et
2 réactives à la demande d'intégration.

3 Au niveau proactif, il est clair que là où il y a
4 des conseils des services policiers en vertu de la *Loi de 90 sur*
5 *les services policiers*, comme on l'a vu dans le rapport Morden,
6 des panélistes ont la capacité de poser des questions... ou
7 plutôt, les chefs (sic) [les conseillers] ont la capacité de
8 poser des questions et de donner des conseils sur les questions
9 opérationnelles, [que les chefs sont libres d'accepter ou de
10 refuser], mais surtout sur les grands événements, ce que le juge
11 Morden appelle « les événements [corporatifs] » qui sont assez
12 vastes pour que tous les services policiers soient en fait
13 impliqués.

14 Il y a donc un rôle pour les conseils qui doivent
15 travailler ensemble avec les chefs de police et, au besoin, de
16 collaborer avec les autres organisations policières. Et il faut
17 donc avoir cette discussion avec les chefs des services
18 policiers et travailler avec les organismes découlant de la *Loi*
19 *de 90 sur les services policiers*, et dorénavant, d'après ce que
20 j'ai compris, l'inspecteur général va assumer ce rôle dans la
21 nouvelle loi.

22 Je crois comprendre que l'inspecteur général des
23 polices avec le solliciteur général vont coordonner les messages
24 et offrir des conseils procéduriers plutôt que des politiques...
25 des conseils politiques aux conseils des services policiers à
26 travers l'inspecteur général des services policiers.

27 Si on appréhende...

28 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Pouvez-vous ralentir un peu

1 parce que les interprètes sont essoufflés. C'est tout un défi de
2 vous suivre. Merci beaucoup.

3 **D^r MICHAEL KEMPA:** Là où le besoin se fera
4 ressentir ou là où on anticipe le besoin de coordination avec
5 d'autres services policiers, les conseils des services policiers
6 pourraient contacter l'OCPC – ou plus tard, l'inspecteur général
7 des services policiers – pour discuter de la question avec leur
8 chef des services policiers et les chefs des autres
9 organisations policières et poser des questions sur le genre de
10 coordination nécessaire ou le niveau de ressources requis.

11 Pour ce qui est de la coordination réactive,
12 post-événement, il y a la possibilité que ce genre de discussion
13 entre les chefs des services policiers, les conseils des
14 services policiers, les inspecteurs généraux et les autres
15 puissent se concerter, mais le seuil qu'il faut atteindre et la
16 question de savoir qui doit mener la discussion restent ouverts
17 dans la législation. Autrement dit, il y a beaucoup
18 d'ambiguïtés, à savoir qui va diriger cette discussion.

19 C'est très clair que c'est les conseils des
20 services policiers qui vont déterminer les politiques et ils
21 vont poser des questions et donner des conseils, mais les chefs
22 des services policiers peuvent les accepter ou les rejeter, mais
23 au moment où les chefs des services policiers constateront que
24 les choses piétinent et qu'il faut coordonner les événements
25 devant un grand... qu'il faut coordonner les services avant un
26 grand événement, dans le cas de l'Ontario, il faudra que la PPO
27 demande plus de ressources.

28 À l'heure actuelle, l'inspecteur général serait

1 l'organisme qu'il faudrait aviser de cette décision par la
2 Commission des services policiers ou par le chef des services
3 policiers. Lorsque le chef fait la demande directement au
4 commissaire de la PPO, le commissaire de la PPO doit offrir du
5 soutien au Service de police d'Ottawa, mais ce serait d'après
6 l'interprétation de ce commissaire qui déterminera, donc, que le
7 niveau de soutien est approprié. Et si la Commission n'est pas
8 d'accord avec les chefs des services policiers et fait la
9 demande directement, le commissaire de la PPO n'est pas tenu
10 d'offrir du soutien automatiquement, mais si elle décide que le
11 soutien s'impose, c'est dans sa discrétion de déterminer que le
12 niveau de soutien serait approprié.

13 Ce système, tout en permettant ce genre de
14 discussion et de coordination, ne s'exprime pas sur le seuil à
15 atteindre pour qu'on puisse... pour que la discussion soit
16 enclenchée s'il n'y a pas d'entente, par exemple entre le chef
17 de police municipale, leur commission des services policiers et
18 la PPO – dans l'exemple ontarien. [Ceci] pour dire que notre
19 système marche bien si le test du stress ou de l'évènement n'est
20 pas si difficile à gérer au point de stresser le système ou
21 lorsqu'il y a harmonisation des opinions et des personnalités ou
22 des priorités des personnalités en cause. En d'autres termes,
23 s'il y a de bonnes relations de travail entre les conseils de
24 police, les commissions des services policiers, le commissaire
25 de la PPO, le CPOC, et l'inspecteur général lorsque la loi sera
26 complète, ça marchera bien entre ces différents intervenants.

27 Ce qu'on peut proposer par contre, ce serait une
28 série de seuils où un degré automatique, soit de coordination ou

1 de transfert de pouvoir décisionnel, pourrait donc bouger entre
2 les organisations selon la nature de la demande et la
3 circonstance.

4 Nous avons entendu le témoignage du commissaire
5 Carrique de la PPO qui a dit qu'il y avait plus de 200 demandes
6 de différentes formes d'aide au cours de l'année. Dans la
7 plupart des cas, la portée est limitée et très peu de ces
8 demandes sont en fait accompagnées de ficelles. Et avec
9 l'agrandissement des choses où la PPO a le pouvoir d'influencer
10 ce qu'on peut faire avec les ressources. Évidemment, dans
11 l'intention d'assurer la sécurité de leurs membres, ils veulent
12 avoir de l'influence sur ce à quoi leurs ressources seraient
13 donc appliquées (sic) [utilisées].

14 On a proposé que plus la situation se complexifie
15 et plus la quantité de ressources requises est grande,
16 l'influence de la PPO augmenterait commensurément. Par exemple –
17 et j'ignore quel serait le seuil et ça resterait, donc, une
18 question ouverte –, si un service de police municipal réclamait
19 un certain nombre d'agents par rapport à ses agents avec le
20 seuil plus élevé, ça s'accompagnerait automatiquement de
21 l'intégration et de la participation de la PPO dans les étapes
22 de la planification. Et si le seuil s'élevait davantage, peut-
23 être qu'il y aurait un autre seuil où la PPO pourrait même
24 prendre le contrôle de la responsabilité de la planification
25 opérationnelle totalement. La suggestion étant que ce serait
26 donc des seuils automatiques. Cela enlèverait l'idée selon
27 laquelle le service municipal a échoué et que c'était juste la
28 nature ou la portée de l'opération qui ferait que la PPO dicte

1 la marche à suivre.

2 La dernière chose que je dirais avant qu'on ne
3 passe à autre chose, c'est qu'on m'a demandé à dire si la
4 question du biais dans les organisations policières pourrait
5 nuire à l'exécution de leurs opérations. Je dirais que c'est
6 presque garanti. Parce que nous sommes confiants qu'il y a dans
7 les services policiers à travers le Canada, au moins, beaucoup
8 de sympathie pour le mouvement antivaccination, tout comme pour
9 les différentes prises de position politiques [tendant vers les
10 extrêmes] à travers l'échiquier politique. Dans la mesure où la
11 police est représentative de la société, elle doit refléter les
12 attitudes existantes dans la société. Et on ne sait pas jusqu'où
13 cela va. Pour l'instant, cela n'a pas été mesuré.

14 Ce qu'un membre du Service de police d'Ottawa m'a
15 dit et que j'ai trouvé très profond [perspicace], c'est qu'ils
16 ont dit que moins de 10 % des agents peuvent affecter plus de
17 90 % des résultats opérationnels, à savoir que s'il y a un
18 nombre limité d'agents sympathisants avec des causes, c'est
19 possible d'avoir une influence démesurée sur l'impact des
20 opérations.

21 Donc, le CAF a donc examiné ou abordé cette
22 réalité différemment, donc il faut cartographier l'influence de
23 ces sympathies au sein des corps policiers.

24 Et je m'arrête là.

25 **M. MICHAEL WILLIAMS:** Excellent. Merci, Michael.

26 Je voudrais maintenant donner la parole à Bonnie
27 Emerson.

28 --- PRÉSENTATION PAR Mme BONNIE EMERSON:

**Le maintien de l'ordre dans
les manifestations publiques**

1 **Mme BONNIE EMERSON:** Oui. Je voudrais qu'on
2 chronomètre mon intervention.

3 Bonjour ou bon après-midi. Vu que je suis à
4 Ottawa, je dois commencer par reconnaître que je me trouve sur
5 le territoire non cédé des peuples algonquins anishinabés. Je
6 suis une femme autochtone et militante communautaire, et je
7 pense que la raison pour laquelle j'ai été invitée ici, c'est
8 parce que je suis policière. Tout cela façonne donc ma vision du
9 monde et ça va impacter ou affecter ma façon de voir et ma façon
10 de réagir.

11 Je suis actuellement surintendante de
12 l'engagement communautaire du Service policier de Winnipeg et je
13 suis membre du CACP, l'Association canadienne des chefs de
14 police, donc membre du Comité du service policier autochtone,
15 ainsi que le Comité de la justice sociale au sein de la même
16 organisation.

17 Le comité, comme vous le savez, a créé un cadre
18 national pour la préparation policière en cas de manifestations
19 ou d'assemblées populaires. C'est considéré comme un document
20 basé sur les pratiques exemplaires et le CACP a, dans les trois
21 dernières années, reçu l'approbation d'enseigner un cours sur la
22 liaison policière, un cours donnant droit à un certificat pour
23 la formation des agents de liaison policière où on se base sur
24 le cadre national. Donc, je vais y faire référence un peu plus
25 tard au cours de ma présentation.

26 Mon expertise, c'est dans l'engagement
27 communautaire et dans le service de liaison policière et c'est
28 beaucoup plus granulaire que les présentations et les expertises

1 autour de la table, mais j'espère apporter mon expérience à ce
2 qui peut être une discussion très théorique et dans des
3 situations dynamiques.

4 Les démonstrations... les manifestations populaires
5 et les assemblées populaires sont très dynamiques, et comme vous
6 l'avez entendu dire, ça change en temps réel. Il n'y a pas de
7 façon réaliste de prescrire et de planifier chaque scénario.

8 Les gens qui sont dans les protestations sont de
9 plus en plus imprévisibles et l'expérience nous montre que c'est
10 intentionnel. La perturbation est quelque chose de recherché.
11 Plus l'impact est grand, plus vos intérêts peuvent être bien
12 servis.

13 La formation de l'Association des chefs de police
14 et des agents formés par le PLT est impartiale, mais pas neutre.
15 Impartiale face aux biais [...], mais pas neutre, ça veut dire
16 qu'une fois que sa sécurité est compromise, nous sommes obligés
17 à agir. Le rôle primaire de la police dans toute manifestation,
18 c'est de conserver la paix, protéger la propriété et appliquer
19 la loi.

20 La police, pour accommoder les droits, c'est leur
21 travail, mais ils doivent aussi maintenir une assemblée paisible
22 et en donner. L'équipe de liaison policière doit bâtir des
23 relations, mais c'est aussi plus que simplement parler. L'équipe
24 de liaison joue un rôle, et je parle en fonction du cours de
25 formation de l'Association ACCP, pour justement tester le
26 leadership. Je pense qu'il y a eu des présentations qui
27 justement regardent le fait que nous voyons de plus en plus de
28 la direction fragmentée de ces événements, ces assemblées et ces

1 manifestations de masse.

2 La conséquence et la responsabilité est
3 communiquée aux participants et aux leaders, et cela devrait
4 être un rôle de nos membres formés par l'équipe de liaison. Ces
5 activités se passent souvent dans les grandes villes où les
6 services de police, tel que dans la ville de Winnipeg,
7 maintiennent l'ordre, mais quand ils sont de l'envergure pour
8 causer une perturbation publique et l'ordre public est perturbé,
9 dans presque tous les cas, les polices provinciales et fédérale
10 sont utilisées parce qu'ils ont des ressources et le mandat pour
11 réagir.

12 Alors, souvent, c'est cette municipale-
13 provinciale-fédérale réaction et coordination qui est
14 nécessaire. Et comment le prescrire tout en permettant la
15 flexibilité et l'adaptation qui est essentielle dans une
16 situation dynamique? La communication, l'interconnectivité et la
17 formation. C'est ce que je propose.

18 Communication. J'ai regardé une partie des
19 témoignages des experts et j'ai lu les documents. Les paroles
20 utilisées dans toutes les organisations peuvent souvent vouloir
21 dire des choses différentes. En tant que travailleuse
22 communautaire, j'utilise des paroles, par exemple « le service
23 de police communautaire », « racisme systémique », « liaison
24 policière », en pensant que mon public comprend la même chose
25 que moi, mais souvent c'est différent. Moi, je vais parler
26 uniquement de la liaison policière. J'ai mentionné les deux
27 autres juste pour avoir votre réaction.

28 Mais nous, les systèmes et les personnes,

1 utilisons des mots pensant que nous parlons de la même chose,
2 mais ce n'est pas le cas à travers les systèmes et ce n'est pas
3 le cas même au sein de certains systèmes et au sein des systèmes
4 policiers. Les organisations policières à travers le Canada ont
5 plusieurs liaisons avec les communautés, avec la diversité, et
6 maintenant nous ajoutons une équipe de liaison policière. Et
7 j'ai mentionné plusieurs fois que je parle du contexte du cours
8 de formation de l'Association des chefs de police. Et il faut
9 être clair à ce qu'on veut dire et bien expliquer.

10 Alors, le Cadre national de l'ACCP pour la
11 réaction policière est le meilleur document. C'est basé sur de
12 la formation PPO et PLT et de la GRC DLT. C'est leur formation
13 pour les équipes de liaison et c'était sous le parapluie de
14 l'Association des chefs de police parce que vous avez le
15 municipal, le provincial et le fédéral qui sont sous ce
16 parapluie national qui peuvent élaborer un document des
17 meilleures pratiques ou pratiques exemplaires qui permet à des
18 plus petites organisations de s'adapter au sein de leur propre
19 contexte communautaire tout en ayant le langage cohérent et
20 l'interopérabilité entre les organisations policières pour
21 savoir de quoi nous parlons et comment nous réagissons à travers
22 les organisations.

23 Manitoba, Winnipeg vient de tenir en juin la
24 première équipe de liaison de formation de liaison en dehors... à
25 l'extérieur de l'Ontario. Nous l'avons préparée depuis plusieurs
26 années et finalement nous l'avons fait en juin. Nous l'avons
27 planifiée en vertu du MACP – désolée pour ces acronymes –,
28 l'Association manitobaine des chefs de police, ce modèle, et

1 nous avons inclus les services de police des Premières Nations.
2 Alors, nous avons un cours de formation pour assurer que nos
3 collègues policiers au Manitoba utilisent les mêmes mots et ont
4 la même formation, et aussi à l'échelle nationale, parce que
5 nous avons vu avec des manifestations de masse et des assemblées
6 de masse que souvent ça passe du local au national et à
7 l'international. Alors, il faut avoir cette compréhension
8 partagée.

9 Donc, il y a la communication et des
10 renseignements partagés à travers les frontières par les
11 organisateurs, par les participants aux assemblées et aux
12 protestations de masse. Souvent, les polices et les systèmes
13 n'ont pas cette liberté et cette flexibilité. Une formation
14 commune et un langage commun aideraient une meilleure
15 compréhension dans tous ces systèmes, ça aiderait à clarifier de
16 l'ambiguïté et ça offrirait une transparence que je pense que
17 les Canadiens et le public s'attendent... auxquelles le public
18 s'attend [de la part de leurs services policiers].

19 Alors, nous avons vu le mouvement à travers les
20 provinces et les municipalités. S'il y a une menace ou si on
21 reçoit des renseignements, il faut réagir pour, à ces menaces,
22 permettre des communautés d'organiser une réaction, une réponse
23 selon leurs besoins communautaires, mais en utilisant un langage
24 cohérent nous permettrait une réaction transparente et
25 imputable.

26 Donc, la communauté de pratique que je
27 mentionnais concernant le modèle MACP au Manitoba et ce que
28 l'Association des chefs de police essaie de faire, c'est de

**Le maintien de l'ordre dans
les manifestations publiques**

1 bâtir une communauté, une pratique utilisant le même langage et
2 la même formation, mais tout en intégrant... en étant intégré à
3 travers les systèmes. Comprendre ce qu'un agent de liaison, dans
4 mon expérience avec les polices, les services de police
5 communautaires, je pense qu'il y a une différence entre
6 l'approche douce, c'est-à-dire seulement la parole ou seulement
7 la discussion, et ce n'est pas le cas dans les manifestations de
8 masse. Vous avez entendu la question de la formation pour le
9 commandement. Nous devons intégrer cela dans nos systèmes
10 policiers pour qu'il y ait des unités multiples au sein des
11 organisations policières qui comprennent parce que le modèle de
12 commandement d'incidents, bon, le PLT, est seulement une partie de
13 cela, mais si le commandement ne comprend pas ça, il ne
14 l'utiliserait pas nécessairement de la bonne façon.

15 Alors, j'ai commencé avec le rôle de la police et
16 la sécurité. En fin de compte, c'est la sécurité qui est
17 vraiment le minimum. Comprendre les dynamiques en changement,
18 les médias sociaux, augmenter la volatilité, l'étendue et
19 l'impact de ces manifestations de masse. La technologie amplifie
20 tout cela. Il y a des facteurs en évolution et des moyens pour
21 que les gens communiquent entre eux. Il faut qu'on puisse
22 s'adapter et parfois les tactiques policières doivent être assez
23 flexibles.

24 Nous savons qu'il y a de la réaction de plus en
25 plus contre le gouvernement, contre les médias, contre les
26 universitaires, c'est à la hausse. Il faut voir ça du point de
27 vue de la sécurité, non seulement pour le public, mais aussi
28 pour les agents de police, les individus à haut profil sont

**Le maintien de l'ordre dans
les manifestations publiques**

1 ciblés. Comment nous intégrons notre formation de nos membres
2 qui réagissent à tout cela, il faut inclure comment les
3 identifier sans nécessairement mettre leurs noms sur un badge,
4 par exemple.

5 Et finalement, l'histoire canadienne dans notre
6 contexte historique est pertinente. Il est nécessaire. Nous
7 devons faire attention au dicton : « Rien sur nous sans nous. »
8 Ça veut dire quelque chose. Les leaders autochtones et
9 l'expérience historique canadienne doivent être considérés, et
10 c'est plus que simplement l'histoire de la police face à nos
11 peuples autochtones, ça inclut tous nos systèmes.

12 Alors, c'est important dans l'interaction avec la
13 police, mais aussi dans tous les domaines qui ont été soumis
14 devant cette commission. Les gouvernements autochtones doivent
15 être reconnus à l'avenir.

16 Merci.

17 **M. MICHAEL WILLIAMS:** Merci beaucoup.

18 Commissaire, est-ce que vous avez des questions
19 avant de passer à la prochaine?

20 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Non. Non.]

21 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Non?]

22 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Ça va. J'écoute.]

23 **M. MICHAEL WILLIAMS:** Merci.

24 Est-ce que quelqu'un aimerait réagir ou faire un
25 commentaire? Moi, j'ai plusieurs questions que j'aimerais poser
26 mais j'aimerais que les autres passent en avant.

27 Michael, [quelque chose à ajouter?]

28 Cal, je ne veux pas vous ignorer [là-bas sur

1 l'écran]. Non? D'accord.

2 Alors, Bonnie, est-ce que moi je peux vous poser
3 une question? Bonnie Emerson. Je suis très curieux comment vous
4 avez mentionné « rien sur nous sans nous », c'est-à-dire pour
5 faire la liaison avec la direction des groupes de protestation,
6 mais vous avez parlé aussi de la nature fragmentée du leadership
7 de ces mouvements de masse.

8 Alors, comment est-ce qu'on peut réconcilier ces
9 deux choses? Comment penser à qui est... sont les « nous » si vous
10 avez un leadership fragmenté dans un mouvement qui est difficile
11 à... avec qui il faut communiquer?

12 **Mme BONNIE EMERSON:** Bon, je parlais de relations
13 de nation à nation. Il y a des dispositions spéciales dans le
14 droit canadien, le droit canadien qui reconnaît notre histoire
15 canadienne, donc, le leadership autochtone, par exemple, pour
16 les réclamations territoriales, et il y avait un des documents
17 [Ipperwash] qui avait été étudié par la Commission. On voit
18 qu'il y a un contexte important qui doit être considéré pour
19 réagir et pour planifier l'intervention.

20 Si vous regardez le territoire autochtone, alors
21 la direction dont on parle, le leadership, serait leur structure
22 de gouvernance et leur modèle de gouvernance, comme le
23 leadership politique dans un contexte de ville ou de province.

24 Le leadership fragmenté que j'ai mentionné pour
25 les manifestations de masse et les assemblées de masse est dans
26 une situation où, dans un cas, c'est la nature évolutive des
27 médias sociaux. Les gens réagissent, donc il y a plusieurs
28 intérêts sur pourquoi ils choisissent de participer, mais c'est

**Le maintien de l'ordre dans
les manifestations publiques**

1 aussi une réaction à l'imputabilité et comment la police réagit
2 en termes de donner des avertissements et en étant imputable.
3 Avoir un leadership fragmenté sans qu'il y ait une personne qui
4 dit « moi, c'est moi qui est responsable de l'organisation de
5 cet évènement » veut dire qu'i y a des exigences plus larges,
6 plus importantes à faire dans la police.

7 C'est deux choses différentes, mais je vais dire
8 qu'en fin de compte, dans le contexte de mon travail au sein des
9 organisations communautaires et autochtones, le contexte
10 historique auquel je fais référence, c'est qu'on a beaucoup
11 étudié les peuples autochtones sans ces renseignements ou sans
12 que cette information vienne d'eux où il y a des polices qui
13 parlent pour eux.

14 Alors, dire « rien sur nous sans nous », ça veut
15 dire que si on parle de dispositions spéciales dans la loi
16 canadienne, il faut que les gens qui sont affectés par cette loi
17 doivent être impliqués dans les discussions.

18 **M. MICHAEL WILLIAMS:** Merci beaucoup.

19 **COMMISSAIRE ROULEAU:** Cal a levé la main.

20 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Merci.]

21 [Cal Corley, s'il vous plait?]

22 **--- PRÉSENTATION PAR M. CAL CORLEY:**

23 **M. CAL CORLEY:** Merci, Michael. Et je m'excuse si
24 je me mets en sourdine parce que j'ai un petit rhume.

25 J'aimerais aussi revenir sur les commentaires de
26 Bonnie par rapport à l'implication autochtone, et je vais le
27 mentionner plus tard, mais c'est important pour plusieurs
28 raisons.

1 Une, c'est la reconnaissance aujourd'hui que nos
2 Premières Nations et nos gouvernements des Premières Nations
3 sont reconnus dans ce système, sont consultés, et c'est ce qu'il
4 faut faire.

5 Mais au niveau pragmatique pour traiter avec le
6 conflit dans des situations d'ordre public, la perspective qui
7 vient des communautés autochtones et des leaders autochtones, il
8 y a des moyens de résoudre des conflits qui sont mis de l'avant,
9 et je pense que c'est important... c'est une perspective
10 importante qui peut être utile. L'implication des leaders
11 autochtones, à partir de la planification jusqu'à la mise en
12 œuvre des tactiques et des stratégies, je pense que c'est une
13 perspective importante à considérer.

14 Merci.

15 **M. MICHAEL WILLIAMS:** Merci.

16 Est-ce que quelque chose d'autre veut dire
17 quelque chose?

18 Michael?

19 **D^r MICHAEL KEMPA:** Oui. J'ajouterais que par
20 rapport au chevauchement de l'implication autochtone avec la
21 question des ressources, l'implication des groupes de
22 contestation dans l'autosurveillance n'a pas été très discutée
23 dans ce contexte et c'est quelque chose qui est devenu une
24 tendance importante dans les services d'ordre public. Souvent,
25 on relie ça au PLT, c'est-à-dire les équipes de liaison où on
26 peut déplacer des manifestants dans des zones sur lesquelles on
27 s'est mis d'accord au préalable pour que le leadership de la
28 protestation exerce leur contrôle sur le groupe. Et là, c'est

1 bien dans les situations où les contestataires sont plus
2 unifiés, et c'est le cas dans les, par exemple, manifestations
3 autochtones, contrairement à ce que nous avons vu à Ottawa.

4 Et quelque chose qui n'est plus utilisé, c'est
5 l'implication des entités de sécurité publique dans les services
6 d'ordre, et c'était un élément dans la planification de la
7 sécurité à Toronto pendant le G20, et cela n'a pas été partie de
8 la réaction des services de l'ordre à Ottawa, par exemple.

9 Et cela, c'est soulevé dans le contexte de la
10 sécurité privée au niveau de la rue, au niveau inférieur, de
11 garder les espaces physiques, et jusqu'à la planification
12 stratégique. Et la digestion des renseignements et d'élaborer
13 les options pour la mise en œuvre de ces renseignements-là,
14 c'est quelque chose qui était complètement absent de la
15 situation actuelle à travers le Canada.

16 **M. MICHAEL WILLIAMS:** Est-ce que vous suggérez,
17 donc, qu'un outil de coordination doit être mis en place pour
18 amener ce qu'on... réunisse cet assemblage de maintien de l'ordre?

19 **D^r MICHAEL KEMPA:** Oui, et que cela devient partie
20 de la dimension proactive de la coordination qui était absence
21 cette fois. Bon, c'est vraiment qu'il y avait un changement de
22 paradigme, mais l'idée serait que le point d'ancrage, c'est
23 qu'actuellement c'est les services de l'ordre et les services
24 policiers qui sont au centre de la coordination et c'est une
25 question de voir quels autres systèmes ou services pouvaient en
26 faire partie, par exemple les commissions pouvaient assumer le
27 rôle de la sécurité communautaire, par exemple, et les services
28 policiers font partie de cela.

1 Alors, ça serait une approche semblable pour
2 l'ordre, pour la planification proactive de l'ordre public.

3 **M. MICHAEL WILLIAMS:** Est-ce qu'il y a d'autres
4 participants qui voudraient intervenir avant Cal?

5 Alors, Cal, certains de ces enjeux évidemment
6 vont se rejoindre. Pourriez-vous nous parler un peu des
7 interactions entre les agences et des enjeux qui en découlent ou
8 tout autre enjeu que vous voudrez évoquer suite à la discussion
9 jusqu'ici?

10 **--- PRÉSENTATION PAR M. CAL CORLEY :**

11 **M. CAL CORLEY:** D'abord, merci, Monsieur le
12 Commissaire, et merci à votre équipe de m'avoir permis de
13 participer à ce panel.

14 Je suis Cal Corley, PDG de notre petit groupe à
15 but non lucratif [Community Safety Knowledge Alliance] qui
16 appuie les groupes communautaires et les gouvernements à
17 améliorer la sécurité.

18 Je vous parle aujourd'hui de la région de la
19 capitale nationale du territoire évidemment non cédé des peuples
20 algonquins anishinabés.

21 Je suis également l'ancien commissaire [de la
22 GRC] de la région d'Ottawa. J'ai également occupé la fonction,
23 donc, d'enquêtes sur la sécurité nationale il y a belle lurette.

24 Moi, je vais focaliser mes remarques sur
25 l'amélioration des capacités à travers le système de sécurité
26 publique au niveau des services policiers, et plus
27 particulièrement, mes arguments porteront d'abord sur
28 l'importance des normes nationales et des protocoles nationaux

1 pour l'efficacité dans les services policiers lors des
2 évènements majeurs.

3 Et deuxièmement, pour utiliser la nomenclature de
4 Michael, on veut parler de l'assemblage des services policiers à
5 tous les niveaux. Comme Michael vient de le dire, de la
6 planification à la mise en œuvre, en passant par la
7 planification ou... [la mise en place de stratégies et tactiques
8 de première ligne.]

9 Et je vais parler de la façon de passer du
10 concept à la pratique pour appuyer l'objectif... pour atteindre
11 l'objectif de la sécurité dans la communauté et de l'importance
12 vitale de l'apprentissage mixte de la part de tous les
13 intervenants.

14 Et enfin, je vais donner quelques observations en
15 ce qui concerne les seuils requis pour le leadership, la
16 responsabilité et l'imputabilité lors des grands évènements
17 publics et lors des situations d'urgence.

18 L'échec des institutions dans des situations de
19 sécurité nationale, c'est pas nouveau dans notre pays. Je peux
20 vous parler de mes expériences et des leçons que j'ai retenues,
21 y compris ici dans la région de la capitale nationale où il y a
22 eu des manifestations violentes lors de la première guerre du
23 Golfe en 90-91 sur la colline du Parlement, devant l'ambassade
24 iraquienne et dans d'autres endroits dans la ville d'Ottawa.

25 Du point de vue de la sécurité nationale, on peut
26 remonter jusqu'en 86, c'est-à-dire la prise d'otages à
27 l'ambassade des Bahamas à Ottawa où il y a eu une engueulade
28 pour déterminer qui avait compétence.

1 Je pourrais en fait ajouter des exemples, mais je
2 veux plutôt regarder vers l'avenir.

3 Nonobstant ces incidents, nous avons généralement
4 au Canada voulu apprendre de ces situations et améliorer nos
5 efforts individuels et collectifs lors des réactions à ce genre
6 d'évènements. Comme le veut la Commission, commençons, donc, par
7 les normes nationales et les protocoles.

8 Les grands évènements d'ordre national, donc,
9 sont complexes et ont plusieurs facettes, et souvent ça traverse
10 les compétences, comme on l'a vécu en janvier-février 2022, et
11 ça touche plus d'une agence de police. Et comme on a vécu cette
12 année, ça peut également impliquer plusieurs causes et plusieurs
13 groupes. Certains... des fois, tout ça se rejoint, mais souvent
14 c'est pas le cas et souvent il y a plusieurs centres de pouvoirs
15 dans ces groupes qui peuvent être très rapides et profitent
16 énormément des technologies, comme Bonnie l'a dit, pour
17 s'adapter à l'évolution des situations en temps réel.

18 Pour ce qui est de la préparation pour ces
19 évènements, il y en a comme l'évènement du G10 (sic) [en 2010]
20 du G8 [et du G20]. Il y a des problèmes de tactiques et de
21 capacités.

22 Certains évènements, tels que ceux de cette
23 année, surtout à Ottawa où les évènements ont commencé, souvent
24 ça laisse très peu de temps aux autorités pour planifier,
25 préparer et coordonner leurs efforts. Il y a des évènements
26 plutôt spontanés en termes de connaissance et de préparation de
27 la part des autorités.

28 Selon la catégorie de l'évènement public et selon

1 que les autorités aient eu des jours ou des mois pour se
2 préparer, les situations sur le terrain peuvent évoluer très
3 rapidement. Moi-même, je l'ai vécu. Ça prend un appareil de
4 sécurité publique et surtout une police pouvant réagir
5 rapidement [et avec acuité].

6 D'après moi, ça, c'est le domaine des services
7 policiers qui méritent, donc, des normes nationales et des
8 protocoles.

9 Au Canada, nous avons profité pendant des années
10 au niveau provincial et national des normes de police. Il y a,
11 par exemple, le Commandement en cas d'incidents critiques dont
12 on a parlé il y a quelques minutes et la Gestion des grands cas.
13 Comme dans les enquêtes criminelles majeures, les questions de
14 maintien de l'ordre lors de grands évènements, ça prend de la
15 compétence, ça prend des habiletés, et beaucoup de coordination.
16 Il faut également souligner l'importance [d'outils communs],
17 d'une terminologie commune et ça prend un manuel, comme il a
18 fallu un manuel dans le cas de Paul Bernardo il y a quelques
19 années. La Colombie-Britannique a son propre cadre qui découle,
20 donc, de l'enquête sur les femmes et les filles disparues ou
21 assassinées.

22 Alors, il y a plusieurs constatations qui
23 s'imposent après ces examens. Il faut une norme nationale
24 supervisée par un groupe de policiers chevronnés. Ça doit se
25 réunir régulièrement, examiner les causes récentes et faire des
26 ajustements au besoin.

27 Le cours canadien sur la gestion des cas majeurs
28 dans les écoles de police est la norme parce que là on souligne

**Le maintien de l'ordre dans
les manifestations publiques**

1 la reddition des comptes et l'approche polyvalente dans les
2 enquêtes, et cette approche établit clairement les lignes de
3 responsabilités, de prises de décision, et crée également des
4 approches très rigoureuses et une infrastructure nécessaire pour
5 pouvoir documenter et partager l'information.

6 L'essentiel, d'après moi, c'est que la
7 coordination et la coopération entre les agences peut être
8 difficile parce que les personnalités et les égos peuvent nuire
9 et, en fait, saborder les arrangements établis. Et donc, en plus
10 des normes nationales, ce serait bien d'avoir des ententes assez
11 claires, tant sur le plan multilatéral que bilatéral pour
12 appuyer l'efficacité des opérations et des interventions.

13 Maintenant, je voudrais parler des exercices
14 entre plusieurs juridictions. Ça, c'est le ciment qui va en fait
15 réunir tout cela. Si on présume qu'il y a des normes nationales
16 établies, appuyées par des normes (sic) [ententes] et les
17 agences policières, il serait important que ces normes soient,
18 donc, mises à l'essai. Et, au minimum, je trouve que les
19 décideurs d'aujourd'hui, les dirigeants policiers et les
20 praticiens, donc, de l'ordre public, devraient avoir un même
21 vocabulaire et la même maîtrise de la primauté du droit et la
22 compréhension des politiques locales, ainsi que le rôle des
23 politiques telles que [les lois sur les mesures d'urgence], la
24 *Loi sur la protection civile*, au niveau provincial et fédéral,
25 ainsi que le droit des biens. Et j'y reviendrai.

26 Pendant mes années dans les services policiers de
27 la région de la capitale nationale, ce qu'on appelle aujourd'hui
28 Sécurité publique Canada, coordonner les exercices de formation

**Le maintien de l'ordre dans
les manifestations publiques**

1 entre plusieurs compétences justement à cette fin. Là, on
2 mettait l'accent sur la sécurité nationale, mais ça peut
3 s'appliquer à des situations comme celle qu'on a vécue à Ottawa.

4 Ces exercices typiquement duraient deux ou trois
5 jours et réunissaient plusieurs agences dans la région de la
6 capitale nationale, y compris la police provinciale de
7 l'Ontario, la Sûreté du Québec, la police de Gatineau, le SCRS,
8 la police d'Ottawa, le solliciteur général, le Bureau du Conseil
9 privé, et les agences connexes dans la province de l'Ontario et
10 la ville d'Ottawa.

11 Eh bien, il faut mettre à l'épreuve tout cet
12 appareil, du partage de l'information en passant par les
13 tactiques et les formations. Il faut améliorer les capacités et
14 ce genre d'essai, ça permet d'éliminer les pépins et ça aide
15 également d'avoir des ententes formelles, mais il faut également
16 en voir la preuve sur le terrain. Ça permet de mieux comprendre
17 les procédures et les capacités des agences et de l'équipement
18 et des technologies détenues par les différentes agences.

19 Finalement, ça améliore la transmission de
20 l'information très nécessaire dans des environnements très
21 dynamiques.

22 Chose également importante, ces expériences
23 permettent, en tout cas d'après mon expérience, ça a permis de
24 travailler pendant quelques jours avec mes collègues des autres
25 organisations, et là, on a commencé à nouer des relations avec
26 ces partenaires, des relations qui nous servent bien lorsque le
27 moment arrive.

28 J'ai récemment appris que ces exercices poussés

1 et approfondis n'ont pas eu lieu dans la région de la capitale
2 nationale depuis des années. Ce qui me frappe, donc, c'est que
3 quand... en l'absence de ce genre d'exercices, les ententes
4 formelles et les protocoles et les autres aspects de l'appareil
5 ne tiennent pas la route et ne sont pas à la hauteur le moment
6 où on les met à l'essai.

7 Je vais couvrir deux autres domaines.

8 Concernant la sécurité privée. J'ai parlé
9 aujourd'hui du secteur public, mais maintenant je veux parler de
10 la sécurité publique (sic) [privée].

11 Le secteur privé a joué un grand rôle dans le
12 service de sécurité, par exemple en offrant d'équiper des
13 policiers dans des cas où les risques sont mineurs. Et ce
14 service privé détient des capacités que souvent le secteur
15 public n'a pas, par exemple au niveau du droit sur les biens
16 privés.

17 Lors du G20 de 2020 (sic) [2010], le secteur
18 privé qui était très... les secteurs privés étaient très impliqués
19 au niveau des opérations tactiques. J'ignore s'il y a eu des
20 arrangements pareils lors des événements à Ottawa en 2022. Il y
21 a plusieurs obstacles, à mon avis, ou plusieurs lacunes qu'il
22 faut examiner.

23 Dans la situation du G20, on avait des mois de
24 préparation et il y avait une entente entre le service...
25 l'Association des policiers de Toronto et les acteurs du secteur
26 privé quant à la physionomie de cette entente.

27 Les obstacles, lorsqu'on a essayé de mettre cela
28 ensemble en un court laps de temps, comme ç'a été le cas à

1 Ottawa, je regardais la *Loi sur les services policiers*, surtout
2 les alinéas 11 à 14 qui limitent ce que les gens qui ne sont pas
3 des policiers peuvent faire. Par exemple, dans la *Loi sur les*
4 *services ou la circulation* en Ontario, seuls les policiers
5 peuvent diriger la circulation. Les conventions collectives ont
6 des stipulations également ou des dispositions qui peuvent
7 nuire.

8 Élaborer des ententes nationales et établir des
9 protocoles nationaux dans la région de la capitale nationale où
10 on a vécu tant de ces évènements au cours des ans, traiter avec
11 les associations de policiers et adopter des protocoles, ce
12 serait très bénéfique.

13 Et enfin, le dernier domaine que je veux
14 examiner, et ça va me prendre un moment, concerne les seuils de
15 leadership, de responsabilités et de reddition de comptes. La
16 question qui me taraude récemment, c'est de savoir si on peut
17 avoir des situations uniques avec des seuils correspondants où
18 le gouvernement fédéral, comme ce que stipule la *Loi sur les*
19 *délits concernant la sécurité*, [...]

20 Je pense par exemple à une situation qui
21 pourrait, d'une part, concerner un évènement d'ordre public
22 majeur ou qui dérape, et un incident relié à cet évènement, par
23 exemple une prise d'otages, quelque chose qui relève, donc, de
24 la *Loi sur les délits concernant la sécurité de l'État*.

25 On a des cas [de primauté fédérale] concernant
26 l'invocation de la *Loi sur les mesures d'urgence* (sic) [la *Loi*
27 *sur les infractions en matière de sécurité*, mais pas sur
28 l'autre], et je me demande si c'est pas trop (sic) [je ne crois

1 pas que ce soit trop] poussé d'envisager une situation pareille.
2 Ça pourrait être très avantageux de prévoir ce genre de scénario
3 et de se demander s'il y aurait un seuil qui pourrait mériter ou
4 justifier ce recours.

5 Mon dernier point concernant des seuils à
6 établir, c'est pas relié à ce que je viens de dire, et il s'agit
7 d'une situation concernant essentiellement les grandes villes
8 telles que Ottawa, Windsor, et cetera, et des endroits tels que
9 Coutts en Alberta, que ce soit pour la police ou la GRC.

10 Que ce soit (sic) [Qu'arrive-t-il si] un service
11 de police de taille moyenne ou petite manqu[e] de moyens et la
12 sophistication et les habiletés qu'on trouve dans les grands
13 centres urbains? Je pense ici par exemple à la province du
14 Québec qui a déjà envisagé ces scénarios et qui a établi il y a
15 quelques années six niveaux de services policiers. Je ne vais
16 pas entrer dans les détails maintenant, mais disons que si, à la
17 ville de Gatineau, leur seuil concernant le service de police
18 public, c'est de pouvoir réagir et essayer de contrôler la foule
19 et de prévoir que cela peut déraiper et qu'une émeute peut
20 s'ensuivre, bien, il faut atteindre le niveau 4, 5 et 6, le
21 niveau 6 était le niveau où la Sûreté du Québec peut intervenir
22 pour prendre le contrôle de l'intervention dans des cas comme
23 celui qu'on a vécu à Ottawa.

24 Et comme je l'ai dit, je ne vais pas m'attarder
25 là-dessus, mais ça peut être un domaine où la Commission
26 pourrait juger nécessaire d'approfondir sa réflexion.

27 Donc, l'établissement de normes nationales et des
28 protocoles nationaux, des exercices conjoints réguliers, ça peut

1 être couteux, mais devenir rentable étant donné les conséquences
2 économiques de ce que le Canada a vécu. Et il faudrait tenir
3 compte de tout cela, y compris le rôle des secteurs privé et
4 public, et j'inclurais là-dedans l'importance des gouvernements
5 autochtones, et finalement la question des seuils qu'il nous
6 faut déterminer et qui mérite d'être creusée.

7 Et sur ce, Michael, je vous rétrocede le micro.

8 **M. MICHAEL WILLIAMS:** Merci beaucoup, Cal.

9 Alors, les autres membres du panel, est-ce qu'il
10 y a des gens qui veulent intervenir ou poser une question? Ou
11 faire un commentaire?

12 Michael [Kempa] a la parole.

13 **D^r MICHAEL KEMPA:** Oui. Pour un peu ajouter à ce
14 que Cal Corley disait, le grand avantage à déterminer des seuils
15 pour déterminer quand la PPO doit offrir des services de police
16 à contrat ou prendre le contrôle total ou partiel des services
17 policiers dans une autre compétence sans que cela soit un aveu
18 de l'échec d'un service policier municipal. On peut lier cela à
19 une combinaison du seuil de la menace à la sécurité, comme au
20 Québec avec des niveaux de 1 à 6, ou à une proportion des
21 demandes formulées par le service qui offre l'autorité, qui
22 offre des services de police à contrat.

23 Imaginons, par exemple, qu'un service de police
24 exige 10 % ou 50 % de plus de policiers, selon sa taille, cela
25 déclencherait automatiquement, donc, la planification intégrée
26 entre les deux agences policières. Si cette demande allait
27 encore plus loin, par exemple dépassant 50 % de la taille du
28 service de police qui fait la demande, ça pourrait enclencher,

1 donc, la cession de la planification des services policiers à
2 l'organisation qui arrive en renfort.

3 Une formule proportionnelle pourrait servir. Moi,
4 je crée, donc, tout simplement cette attente que ce soit tout
5 simplement ce qu'on attendrait, que cela ne signifie pas qu'un
6 service policier soit inférieur ou incapable ou qui manque de
7 confiance en un chef policier. Ça diminuerait la pression, donc,
8 que vivent les commissions de services policiers dans ce genre
9 de situation de crise de décider.

10 Donc, à la fin, comme pure hypothèse, si un chef
11 de police municipale ne voulait pas céder le contrôle à une
12 autorité policière provinciale et si la commission du service
13 policier pensait que c'était une mauvaise idée, eh bien, la
14 commission en question... si la commission décidait de menacer de
15 destituer le chef du service policier en question, ça pourrait
16 être très dur comme situation vu que souvent ces commissions
17 n'ont pas l'autorité de poser des questions sur la planification
18 opérationnelle, sans parler de menacer de destituer le chef de
19 police pour n'avoir pas cédé le contrôle. Donc, en rendant cela
20 une situation basée sur des formules, on céderait le contrôle à
21 des groupes de surveillants civils qui n'ont pas l'expertise ou
22 la technique nécessaire.

23 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Excellent. Merci.]

24 [Bonnie, je suppose que vous voulez intervenir?]

25 **Mme BONNIE EMERSON:** Oui, je voulais dire
26 simplement que peu importe la question de sauter à une solution,
27 la formation multisystémique, les normes multisystémiques, c'est
28 la meilleure solution. Comment y arriver? Si on prescrivait, par

1 exemple, un pourcentage, l'exécutif policier serait conscient de
2 ce pourcentage, et c'est aussi facile que de ne pas demander... si
3 on dit que le seuil est 10 % et je ne vais demander que 5.

4 Alors, quand on sait ça, selon mon expérience en tant que
5 service municipal et qui cherche un partenaire pour une
6 situation d'envergure, c'est une bonne idée d'avoir cette norme
7 nationale. Et la flexibilité, c'est de reconnaître l'expérience.

8 La partie que je n'ai pas couverte quand j'ai
9 mentionné la formation, c'était vraiment la possibilité de
10 recertification, c'est-à-dire vous pouvez avoir votre formation
11 une fois dans toutes sortes de domaines, mais s'il n'y a pas de
12 normes pour comment le maintenir... Tout en reconnaissant que le
13 monde peut changer d'un incident à l'autre et toute la
14 planification et la préparation des tactiques doivent être mises
15 à jour. Alors, il faut que cette formation soit à jour.

16 Ces situations dynamiques exigent l'ouverture et
17 la communauté de pratique qui permet aux gens qui ont
18 l'expertise non seulement des services policiers, mais au sein
19 des systèmes, justement d'avoir ce genre d'échanges.

20 **M. MICHAEL WILLIAMS:** Merci beaucoup.

21 Cal, est-ce que vous voudriez revenir sur ces
22 points?

23 **M. CAL CORLEY:** Oui, brièvement.

24 La beauté du modèle du Québec, et dans mes
25 discussions avec Mario Harel, l'ancien chef de police de
26 Gatineau, c'est qu'au niveau 3, c'est précisément les paramètres
27 qu'il devait assurer pour donner un service d'excellence. Il
28 n'avait pas besoin de se préoccuper des niveaux 4, 5 et 6, mais

1 il savait que quand il appelait ou bien, par exemple, le SPVM ou
2 la Sûreté du Québec, que eux étaient préparés à ces niveaux-là
3 pour finir et donner de l'assistance à ces niveaux-là. C'est un
4 modèle intéressant.

5 Je sais qu'il y a plusieurs provinces qui l'ont
6 examiné par rapport à leur structure policière. Personne ne l'a
7 adopté, mais en ce qui concerne le maintien de l'ordre public,
8 je pense que c'est un modèle intéressant.

9 Et je suis d'accord avec Bonnie par rapport à la
10 formation multisystémique et je pense que c'est vrai qu'il faut
11 avoir des seuils avec des [...]

12 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Merci.]

13 [Robert Diab, s'il vous plait.]

14 **--- PRÉSENTATION PAR D^r ROBERT DIAB:**

15 **D^r ROBERT DIAB:** Moi, j'ai une question, à savoir
16 si les seuils sont rejoints ou non.

17 Vous avez mentionné que différentes agences de
18 police à l'avenir pourraient faire le maintien de l'ordre dans
19 les grandes manifestations en ayant une série de protocoles qui
20 seraient établis à l'avance pour déterminer qui ferait quoi et
21 où, d'un côté, et aussi une série de seuils qui détermineraient
22 quand telle agence entrerait dans le tableau ou non.

23 Alors, qui va décider si ces seuils sont rejoints
24 ou non? Et qu'est-ce qui suggérerait qu'à l'avenir on n'aurait
25 pas cette confusion que nous avons vue dans ces événements
26 antérieurs s'il y a une dispute par rapport au seuil, si le
27 seuil atteint ou non?

28 **M. CAL CORLEY:** [Alors...]

1 M. MICHAEL WILLIAMS: Cal Corley, [s'il vous
2 plait].

3 M. CAL CORLEY: Oui, [merci.]

4 Robert, pour commencer, une des questions les
5 plus difficiles quand on fait ces exercices, c'était justement
6 dans ce transfert en vertu de la *Loi sur les délits de la*
7 *sécurité publique*. Du point de vue de la GRC, assumant ses
8 responsabilités, on a toujours trouvé comme important dans notre
9 pratique de continuer à maintenir la police locale au courant,
10 mais la responsabilité virait vers l'autre.

11 Quand j'ai parlé des seuils, et en particulier
12 une situation hors de contrôle où, par exemple, on est à la
13 veille d'appeler les services militaires et que... parce qu'on a
14 tout épuisé, mais en même temps on a la *Loi sur les mesures*
15 *d'urgence* (sic) [la *Loi sur les infractions en matière de*
16 *sécurité*] nationale [...]

17 [...] et que le solliciteur général a invoqué la
18 *Loi sur les mesures d'urgence* (sic) et la GRC a ses
19 responsabilités, si c'était lié à une question d'ordre public
20 d'une grande échelle, est-ce qu'il y a des avantages à avoir une
21 ligne de commandement, une chaîne de commandement unique ou est-
22 ce que c'est approprié de le garder séparé? [Et c'est ce dont je
23 parlais au sujet du seuil.]

24 C'est en vertu du SOA, je pense que c'est le
25 solliciteur général du Canada qui détermine cela. Je ne sais pas
26 qui, du point de vue constitutionnel, qui pourrait prendre la
27 décision. Mais dans le monde dynamique où nous vivons
28 aujourd'hui et ce que nous avons expérimenté, et de la question

1 de la possibilité des grandes situations et des perturbations à
2 l'avenir, c'est certainement quelque chose à considérer.

3 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Merci.

4 Quelqu'un d'autre?

5 Commissaire?]

6 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [Non.]

7 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [D'accord.]

8 J'ai une question pour vous, Cal. Votre
9 suggestion d'amener le secteur privé plus largement, est-ce que
10 vous incluriez ces acteurs de sécurité publique dans vos groupes
11 de planification et dans vos pratiques?

12 **M. CAL CORLEY:** Absolument, et pas exclusivement,
13 mais je pense à la région de la capitale nationale, par exemple,
14 où il y a eu bien d'innombrables protestations ici au RCN. [...]

15 Mais engager le secteur public à ces... à un niveau
16 assez précoce, quand on traverse de l'espace public à l'espace
17 privé, nous avons vu ce qui est arrivé avec le Centre Rideau à
18 Ottawa, la plupart du maintien de l'ordre dans le Centre Rideau
19 est fait par le secteur privé. Mais le secteur privé pourrait
20 venir avec une certaine autorité que les services de l'ordre
21 public n'ont pas. Alors, on pourrait certainement avoir cette
22 concertation.

23 Alors, l'implication dans les exercices
24 conjoints, c'est peut-être pas toujours nécessaire, dépendant du
25 genre de protestation, mais [...]

26 Une petite note à côté, Michael. Pendant les
27 évènements en janvier et février, je traversais le pont du côté
28 du Québec vers Ottawa et j'étais assez loin de la Colline

1 parlementaire, mais il y avait des blocs... des blocages routiers.
2 Et je traversais avec mon auto, et cinq ou six agents de police
3 [...] et être sur une barrière routière est assez à faible risque.
4 Alors, est-ce que cinq sur ces six agents de police ne
5 pourraient pas être déployés ailleurs et qu'il y ait des forces
6 de sécurité publique dans une situation comme ça où ça coûterait
7 beaucoup moins cher, par exemple? [Une utilisation des
8 ressources beaucoup plus efficace que ce qu'on a vu.]

9 **M. MICHAEL WILLIAMS:** Merci.

10 Quelqu'un d'autre sur ce sujet? Bon.

11 Alors, j'aimerais passer à la question des
12 règlements, s'il vous plaît, à commencer avec Robert Diab, et
13 ensuite Colton Fehr.

14 **D^r ROBERT DIAB:** Merci. Merci au Commissaire pour
15 commencer et à la Commission pour m'avoir invité.

16 J'ai donné un document et j'ai mentionné deux
17 points qu'on peut apprendre pour le maintien de l'ordre dans les
18 protestations futures.

19 Alors, le premier, c'est pour les zones
20 d'exclusion. Le gouvernement du Canada a invoqué les pouvoirs
21 d'urgence en partie pour autoriser la police à créer des zones
22 d'exclusion et le gouvernement a trouvé cela nécessaire pour
23 utiliser cette loi d'urgence à cause d'une lacune dans les lois
24 existantes. Je pense que c'était la bonne question, la bonne
25 chose à faire. Parce que la seule autorité pour créer des zones
26 d'exclusion importantes où la police peut limiter des zones ou
27 protéger des zones [non seulement pour les véhicules mais aussi
28 pour les piétons] se trouve dans les lois d'urgence et aussi

1 dans la *Loi sur les organisations étrangères* (sic) [*Loi sur les*
2 *missions étrangères et les organisations internationales*], et ça
3 s'applique uniquement à des conférences intergouvernementales,
4 par exemple.

5 Je comprends que le commissaire a entendu de la
6 preuve sur les pouvoirs et, par exemple, la circulation
7 interprovinciale qui traite de la fermeture des routes aux
8 véhicules, mais pas autrement de fermer les grandes zones
9 [publiques].

10 Alors, comme avec d'autres grands évènements
11 publics [depuis deux décennies], créer des zones d'exclusion est
12 quelque chose d'important pour la police de pouvoir faire. En
13 dehors de ces conférences gouvernementales, la seule source pour
14 pouvoir le faire, c'est des lois d'urgence. Alors, pour éviter
15 d'avoir à se fier sur ces lois d'urgence à l'avenir, il faut
16 donner à la police l'autorité de créer ces zones dans des lois
17 ordinaires si on veut que la police ait ces pouvoirs.

18 Qu'est-ce que cela ajouterait à la loi existante?
19 Bon, mais le pouvoir dans les lois d'urgence, dans la *Loi sur*
20 *les missions étrangères* pour créer ces zones est assez vague.
21 Alors, la police peut créer ces zones, mais la loi ne donne
22 aucune orientation à l'envergure, la durée, les passes, par
23 exemple, la rémunération, la compensation pour la perturbation,
24 et cetera.

25 Alors, la police actuellement, quand on invoque
26 ces pouvoirs, ils décident de tout cela dans une espèce de vide
27 et ils le font derrière des portes fermées. Alors, très peu de
28 transparence ou d'imputabilité. Et une loi ordinaire pourrait

1 corriger cela.

2 Deuxième acquis, deuxième leçon traite d'un sujet
3 que nous avons discuté aujourd'hui, c'est : quelles leçons à
4 tirer pour travailler ensemble entre les services de police?

5 La question de lacunes par rapport aux zones
6 d'exclusion s'ajoute à d'autres lacunes et c'est comment les
7 agences de police travaillent ensemble quand elles maintiennent
8 l'ordre dans les grands évènements.

9 La Commission a entendu la preuve sur comment la
10 police d'Ottawa ou les agences à travers le pays auraient dû
11 travailler avec des agences extérieures. Le même problème que
12 Cal a mentionné et Michael aussi, c'est... et le même problème a
13 été soulevé dans d'autres audiences, y compris par rapport au
14 G20 et la réunion de la Paix à Vancouver en 97, alors tous ces
15 évènements, y compris le convoi, démontrent que les agences de
16 police, quand elles ne travaillent pas bien ensemble, ce qui en
17 résulte, c'est le désordre, [la violation des droits], et pas
18 beaucoup d'imputabilité sur la façon qu'elles maintiennent
19 l'ordre dans ces situations.

20 Et moi, je proposerais quelque chose un peu
21 différent de ce que Cal a proposé et Michael, mais moi, je
22 dirais que peut-être le problème pourrait revenir au fait que
23 dans tous ces cas, il n'est pas clair qui a le commandement
24 ultime. Et si on assume que c'est un problème, le manque de
25 clarté, c'est sur qui a l'ultime commandement, c'est la vraie
26 raison pour laquelle la coordination n'a pas fonctionné.

27 Donc, deux points à en tirer. Un, c'est nous
28 avons besoin de meilleures règles ou de protocoles sur comment

1 se coordonner et qu'on ne doit pas aller plus loin que ça,
2 c'est-à-dire d'élaborer une série de normes et de protocoles et
3 permettre à la police de décider quand ces normes doivent
4 s'appliquer.

5 Un autre point à tirer, c'est que la loi doit
6 clairement établir que dans certains genres d'évènements, une
7 agence a l'autorité. La *Loi sur les missions étrangères* fait
8 exactement cela. Le paragraphe 10.1 de la Loi dit :

9 « La GRC a la responsabilité principale
10 pour assurer la sécurité au bon
11 fonctionnement pour toute conférence
12 intergouvernementale. »

13 Pardon, j'ai perdu ma place dans le document.

14 Pour ce genre d'évènements, cette agence doit
15 prendre le devant. Pas de confusion. Ce n'est pas un protocole
16 qui risque d'être mis de côté rapidement.

17 Ce paragraphe dit aussi que la GRC peut faire des
18 arrangements avec d'autres forces policières, mais c'est clair
19 que pour ce genre d'évènements, c'est eux qui sont responsables
20 ultimement.

21 Alors, ça parle à deux choses qui [se sont
22 produites] en février. Avant que la *Loi sur les urgences* a été
23 adoptée, il n'y avait pas de loi qui donnait à une agence
24 l'autorité ultime sur ce qu'on appellerait une protestation à
25 l'échelle nationale.

26 Si on assume qu'il y avait une loi qui aurait pu
27 donner un nom à un genre d'évènement d'ordre public qu'on
28 pourrait appeler une protestation nationale, par exemple la

1 Coupe mondiale, un évènement sportif important, si elle avait
2 fait cela, quelle différence... qu'est-ce que cela aurait fait de
3 différent?

4 Deuxième problème, c'est quand la *Loi sur les*
5 *urgences* a été invoquée, elle a fait le contraire de... la
6 section 20 de la Loi dit le contraire de ce que la section 10
7 dit de la *Loi sur les missions étrangères* – et je vais
8 paraphraser – dit que rien dans une déclaration d'urgence
9 dérogerait de la chaîne de commandement habituelle d'une ville
10 ou d'une province.

11 Et moi, je suggère que l'urgence en février nous
12 force à nous demander si c'est une bonne idée si à la place de
13 la section 20 devrait donner à une agence particulière
14 l'autorité ultime sur le maintien de l'ordre dans une assemblée
15 à cette échelle-là, et cela éviterait la confusion qui
16 s'ensuivrait à propos de qui ferait quoi et quand est-ce que
17 cette agence doit commencer à travailler avec l'autre agence.

18 Aussi, imaginez comment ça fonctionnerait s'il y
19 avait une loi ordinaire qui stipulerait, par exemple, que dans
20 l'évènement d'une protestation d'envergure nationale, que la GRC
21 a l'autorité ultime. Peut-être qu'ils pourraient être impliqués
22 plus tôt, ils auraient pu peut-être coordonner cela mieux, ou
23 [...] pas de différence dans les places comme Toronto ou Montréal
24 (sic) [Ottawa].

25 Mais pour des leçons à tirer à l'avenir pour des
26 grands évènements, c'est qu'on peut éviter d'avoir recours à des
27 lois d'urgence parce qu'on sait qui a autorité dans certains
28 évènements et on sait qu'est-ce que la police peut faire.

1 Il y a une loi en Australie, par exemple, et la
2 loi que j'ai mentionnée là circonscrit les pouvoirs policiers
3 pour créer des zones d'exclusion, et ça, ce morceau, en plus
4 d'une loi qui donnerait à une agence l'autorité sur un genre
5 d'évènement spécial ou un genre d'évènement particulier, nous
6 aiderait à éviter la confusion, à savoir qui doit être impliqué
7 et à quel niveau.

8 [Et je vais m'arrêter ici.]

9 **M. MICHAEL WILLIAMS:** Bon. Parfait. Merci.

10 Colton [Fehr, s'il vous plait]?

11 **--- PRÉSENTATION PAR D^r COLTON FEHR:**

12 **D^r COLTON FEHR:** D'abord, j'aimerais remercier la
13 Commission de m'avoir invité.

14 Et en plus des commentaires de Robert, je pense
15 que la loi que vous proposez [semble être quelque chose qui
16 entre dans la catégorie du POGG, ou Paix, Ordre, et Bon
17 gouvernement] [...] c'est quelque chose qui est assez prudent.

18 Alors, j'ai créé avec mon co-auteur, le
19 professeur Steven Penney, un document pour la Commission dans
20 lequel nous avons détaillé les pouvoirs policiers actuels pour
21 réagir à des urgences relativement à l'ordre public, selon des
22 règlements municipaux et des lois provinciales et en vertu de la
23 common law.

24 Aujourd'hui, je voudrais focaliser sur deux
25 thèmes majeurs qui découlent de ce document. D'abord, le thème
26 institutionnel, et l'autre, le thème constitutionnel.

27 D'abord, moi, ça me préoccupe lesquelles
28 institutions, [tribunaux ou législations] devraient, donc,

**Le maintien de l'ordre dans
les manifestations publiques**

1 établir les pouvoirs policiers pour combler les lacunes
2 actuelles concernant les situations d'urgence dans le maintien
3 de l'ordre. Il y a ce qu'on appelle la doctrine des pouvoirs
4 secondaires, et la Cour suprême a donné aux juges une autorité
5 large leur permettant de déterminer les pouvoirs des policiers,
6 et beaucoup de juges n'ont pas hésité à exercer ce pouvoir-là.
7 D'après certains auteurs, les juges devraient donner des
8 pouvoirs larges aux policiers – et je cite là l'ancien juge en
9 chef de l'Ontario, le juge Roy McMurtry, qui a dit que :

10 « Il est pratique et nécessaire de
11 légiférer en déterminant un code assez
12 vaste de pouvoirs policiers. »

13 Je ne suis pas sûr qu'une telle approche soit
14 prudente. Je pense que cela oublie des problèmes qui sont au
15 cœur de la détermination des pouvoirs policiers par les juges en
16 déterminant des pouvoirs policiers après coup, ce qui rend très
17 difficile pour les citoyens de savoir jusqu'où va l'autorité des
18 policiers avant d'y être assujettis. Et d'après moi, c'est
19 troublant du point de vue de la primauté du droit parce que les
20 citoyens ne sauraient pas jusqu'où vont les pouvoirs policiers.

21 Qui plus est, l'expérience canadienne a démontré
22 que les tribunaux souvent adoptent ce genre de règles de
23 procédure pénale dans des environnements où la preuve ne suffit
24 pas, et cela en grande partie parce que la preuve sur laquelle
25 les règles doivent être basées dans le système de justice
26 d'adversité doit venir des parties qui plaident leurs causes
27 respectives. Il y a une série de limitations qui pourraient
28 découler de ces preuves et qui pourraient... parce qu'on n'a pas

**Le maintien de l'ordre dans
les manifestations publiques**

1 présenté assez de faits pertinents pour l'élaboration des lois.

2 Donc, je juge qu'il est imprudent pour les
3 tribunaux de demander aux législateurs, qui ne sont pas en fait
4 limités par les règles de la procédure d'adversité, de
5 déterminer les règles, et les tribunaux peuvent également se
6 baser sur la *Charte* pour analyser rigoureusement la portée de
7 ces pouvoirs en se basant sur les dossiers législatifs et
8 judiciaires.

9 Deuxième chose, la constitutionnalité des
10 pouvoirs politiques actuels qui peuvent être, en fait, exercés
11 dans le cas de situations d'urgence d'ordre public parce que
12 beaucoup de ces lois n'ont pas été modifiées ou actualisées ou
13 examinées depuis plus d'un siècle dans certains cas.

14 Par exemple, à ma façon de lire les dispositions
15 pertinentes du *Code pénal*, il y a cette disposition caduque qui
16 s'appelle la *Loi sur les émeutes* et qui dit que les policiers
17 peuvent, sans peur de risques politiques ou civils, recourir à
18 la force potentiellement illimitée contre quiconque résiste aux
19 efforts de l'État de supprimer ou de réprimer la manifestation
20 ou l'émeute. Donc ici, les risques sont énormes. Et je pense que
21 ceci ressemble un peu à la loi anglaise sur la répression des
22 émeutes et adoptée dans les années 1820 menaçant, donc, la vie
23 et la sécurité des individus de façon incompatible avec la
24 justice naturelle.

25 Ce qui est également troublant, c'est le pouvoir
26 qu'accorde le *Code pénal* permettant à la police d'arrêter
27 quiconque qu'on trouve sur le point de participer ou de
28 renouveler ou de récidiver dans une menace à la paix. Et, en

1 passant, nuire à l'ordre public n'est pas un délit en vertu du
2 droit pénal et ce n'est pas un délit qui devrait mener à
3 l'arrestation de citoyens non plus.

4 Alors, permettre à la police d'arrêter des gens
5 dans ces cas [de conduite non criminelle], cela ne cadre pas
6 avec la primauté du droit et parce que cela ne donne pas un
7 préavis raisonnable aux personnes en cause de la possibilité
8 d'arrestation. Et cela, en plus, n'est pas assujetti à un examen
9 judiciaire, parce que les citoyens devront intenter un procès
10 civil devant les tribunaux avant que cela ne puisse être examiné
11 parce que ça a peu de chance d'arriver là dans le système de
12 justice pénale parce qu'on ne traite pas ici d'une accusation au
13 criminel.

14 Donc, cela nous rappelle la disposition
15 concernant la faible possibilité ou la faible visibilité d'un
16 délit. Donc, si c'est gardé dans les dossiers, ça, ça pourrait,
17 en fait, mener à l'abus des pouvoirs d'arrestation dans le
18 contexte des urgences publiques ou en cas d'invocation des
19 mesures d'urgence, comme on l'a adéquatement documenté lors des
20 manifestations entourant le G20.

21 J'ai des préoccupations également que je partage
22 avec le professeur Diab, à savoir si le Canada devrait trop
23 compter sur des modèles de réglementation de situations
24 d'urgence publique adoptés dans d'autres pays tels que les lois
25 sur l'ordre public qui autorisent la création de zones
26 d'exclusion.

27 Le professeur Diab a cité un exemple australien,
28 mais il a également écrit sur un exemple du Royaume-Uni. Je

1 pense qu'autoriser ces lois, c'est prudent dans un sens parce
2 que ça communique la portée des pouvoirs policiers d'avance, ce
3 qui est une bonne chose, et ça a également aidé à mettre un
4 frein à des manifestations récentes lorsqu'on a invoqué, par
5 exemple, la *Loi sur les mesures d'urgence*.

6 Mais je pense que ce genre de pouvoirs doit être
7 clairement délimité pour pouvoir assurer la liberté d'assemblée
8 et d'autres libertés fondamentales et les protéger. Par exemple,
9 exiger des individus de donner un avis de leur manifestation à
10 l'État, comme c'est le cas dans la loi du Royaume-Uni, ne me
11 plait pas tellement parce que, ça, ça pourrait avoir un effet de
12 refroidissement en ce qui concerne l'exercice des droits
13 démocratiques fondamentaux.

14 Et exiger que les manifestants utilisent des
15 sites alternatifs alors que le site... parce que le site choisi
16 initialement est considéré comme problématique par l'État,
17 d'après moi, ça empiète sur le droit ou la liberté d'assemblée
18 parce que le lieu de la manifestation devant un édifice
19 particulier du gouvernement ou devant une terre symbolique, ça
20 peut porter un sens.

21 Donc, une telle politique devra s'assurer de ne
22 pas être appliquée que dans les cas où il faut protéger des
23 intérêts publics vitaux, tels que la défense de la sécurité
24 publique.

25 En résumé, donc, je trouve qu'il est prudent pour
26 la législature de combler les lacunes dans les pouvoirs
27 policiers et d'actualiser les pouvoirs policiers actuels pour
28 que cela s'harmonise avec la *Charte canadienne*, et les tribunaux

1 peuvent jouer ce rôle élargi si un cas approprié se présente et
2 en limitant également toute loi adoptée. Et je pense qu'une
3 approche prudente ici serait meilleure parce que cela
4 permettrait d'éviter la violation des droits avant de [...]
5 [survenir], surtout lorsqu'on sait que certaines de ces
6 violations peuvent être très graves.

7 Merci beaucoup de m'avoir écouté.

8 **M. MICHAEL WILLIAMS:** Merci beaucoup, [Colten
9 Fehr.]

10 Commentaires, réactions?

11 Michael [Kempa] a la parole.

12 **--- DÉBAT OUVERT:**

13 **D^r MICHAEL KEMPA:** En réaction, donc, aux
14 commentaires de mes collègues, moi, je suis assez sympathique à
15 l'égard de l'idée qu'on pourrait avoir plus d'un seuil pour
16 déterminer qui aura la responsabilité de jouer le rôle de chef
17 d'équipe lors d'un évènement particulier.

18 Il y a deux précisions à exprimer ici. D'abord,
19 il se pourrait qu'il n'y ait pas d'entente autour de la table
20 quant à la définition de la situation où on se trouve. Certains
21 participants pourraient dire « on vit ici une manifestation
22 populaire de masse qui représente un risque à la sécurité de
23 l'État », et donc, en vertu de cette définition, la
24 planification serait du ressort de l'agence provinciale ou
25 autre, alors que d'autres participants pourraient dire, « ça,
26 c'est une manifestation ordinaire, donc ça reste dans notre
27 compétence et la planification nous revient ».

28 Donc, même si on établissait un seuil basé sur

1 une définition, il faudrait qu'il y ait une sorte de gradation
2 en disant, par exemple, que les manifestations sont du ressort
3 de la police municipale, sauf en cas de demande d'aide de telle
4 proportion. Ou bien dans l'hypothèse d'une menace coordonnée à
5 la bombe, quelle que soit l'ampleur de la situation, cela
6 pourrait automatiquement passer aux mains d'une autre agence.

7 Donc, je pense que pour éviter la confusion
8 autour de la table entre les participants, il faudrait lier cela
9 à une taille ou à un seuil.

10 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Colten Fehr, s'il vous
11 plait?]

12 **D^r COLTON FEHR:** Je me demande si ce problème va
13 toujours revenir parce que si, par exemple, le gouvernement
14 fédéral disait, « on peut déclarer qu'il s'agit ici d'un enjeu
15 qui nous concerne au niveau national, donc ça nous donne au
16 fédéral, donc, la compétence », il faudrait, donc, déterminer
17 devant les tribunaux après coup s'ils avaient tort, et au moment
18 de la manifestation, est-ce que cela poserait problème.

19 J'ai hâte de vous entendre là-dessus.

20 **M. MICHAEL WILLIAMS:** Michael, [voulez-vous
21 commenter?]

22 **D^r MICHAEL KEMPA:** Oui. Pour répondre à votre
23 question, je dirais qu'avant d'arriver à la question de
24 l'intervention fédérale, la chaîne de planification passerait de
25 la municipalité à la province, et puis ensuite au fédéral. Le
26 seuil dont je parlais concernait plutôt la réaction primaire
27 avant d'arriver à une situation d'urgence, donc la planification
28 proactive.

1 Est-ce qu'on anticipe de demander des ressources
2 d'une autre organisation policière? Donc, d'où le besoin de
3 coordination, et si les choses marchent mal, si on formule une
4 demande, que serait le niveau d'intervention? Est-ce que ce
5 serait automatiquement coordonné ou bien est-ce que l'agence
6 extérieure interviendrait avant qu'on arrive au stade où le
7 Fédéral déterminerait que la situation a complètement détérioré?

8 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Robert Diab, s'il vous
9 plait?]

10 **D^r ROBERT DIAB:** Ce que je propose, la façon dont
11 ça fonctionne actuellement d'après la *Loi sur les mesures*
12 *d'urgence*, le décideur, c'est le Fédéral qui doit décider si les
13 critères sont remplis, et puis la Commission est en fait
14 l'arbitre après coup.

15 Si on avait une loi ordinaire, le modèle, ça
16 serait en fait une situation où un seul décideur indépendant
17 agirait, mais s'il y avait des divergences, à savoir si on
18 vivait une manifestation d'ordre national, il pourrait y avoir
19 une figure indépendante qu'on pourrait consulter rapidement sur
20 la base, par exemple, d'un mandat, et cette figure, donc,
21 pourrait prendre une décision indépendante rapidement en se
22 basant sur des preuves objectives.

23 Il y a plusieurs mécanismes pareils à travers la
24 planète dans les cadres législatifs pour la lutte contre... pour
25 défendre la sécurité nationale et la lutte antiterroriste. Mais
26 c'est un excellent point.

27 **M. MICHAEL WILLIAMS:** Bonnie Emerson?

28 **Mme BONNIE EMERSON:** Merci.

1 Moi, j'ajouterais que la reddition des comptes,
2 c'est important. La communauté de la pratique, le problème
3 pourrait se situer au niveau de l'évaluation de l'information et
4 sur la question de savoir comment un service de police municipal
5 peut déterminer l'ampleur de la menace en dehors du fait qu'on
6 est déjà des dizaines de milliers de manifestants sur place.
7 Alors, créer une communauté de pratique et partager
8 l'information en respectant des règles encadrant la pratique de
9 la communauté de pratique qui permettrait le partage entre les
10 provinces et les agences de façon responsable et éthique et
11 légale.

12 À l'heure actuelle, on a différentes communautés
13 de pratique au sein des organismes policiers avec des règles
14 établies pour le service policier et des règles comprises, et
15 parce que les manifestations d'ampleur, ça évolue rapidement et
16 il faut des mécanismes qui puissent également s'ajuster en
17 conséquence.

18 Évidemment, mon parti pris est visible. Je crois
19 que l'encadrement poussé des services policiers, je sais que
20 plusieurs personnes trouvent que c'est inapproprié, mais je
21 trouve que ça l'est, je trouve que c'est approprié. Donc, la
22 question devient celle de savoir comment planifier et se
23 préparer pour pouvoir effectivement prendre ces décisions, et
24 puis d'examiner la question du seuil qu'il faut atteindre parce
25 qu'on ne peut pas décider à moins qu'il y ait un mécanisme qui
26 permette aux policiers de partager l'information sur le plan
27 interprovincial.

28 Il y a plusieurs manifestations qui passent d'une

1 province à l'autre et c'est de plus en plus fréquent, et les
2 mouvements solidaires sont tels que, même si l'intérêt principal
3 est localisé, le facteur exponentiel, grâce à la technologie et
4 aux réseaux sociaux, fait que les effets [de solidarité]
5 deviennent exponentiels. Donc, la police a besoin de cette
6 capacité pour être efficace.

7 **M. MICHAEL WILLIAMS:** Robert, est-ce que vous
8 voulez réagir à cela? [OK.]

9 Cal, je ne veux pas vous oublier juste parce que
10 vous n'êtes pas dans la salle. Merci.

11 **M. CAL CORLEY:** Merci, Michael.

12 J'ai deux points là-dessus. D'abord, à propos de
13 ce que Bonnie dit concernant le service de police local qui doit
14 rapidement évaluer le niveau de risque, j'ai deux choses à dire
15 là-dessus.

16 D'abord, il y a le biais de confirmation. Donc,
17 le biais de confirmation évidemment fait qu'on oublie le
18 renseignement qui arrive actuellement pour compter surtout sur
19 l'expérience déjà établie. Par exemple, dans nos témoignages, on
20 a entendu parler de cela un peu ici, à cette commission. Cela me
21 rappelle l'importance qu'on a évoquée tantôt, ce qui nous ramène
22 à ce que j'ai dit tantôt à propos de l'importance des normes et
23 des protocoles et le fait d'avoir un groupe de leadership local
24 pour encadrer les situations, pour poser des questions et
25 appuyer ultimement quiconque est le décideur au niveau
26 institutionnel.

27 Pendant que j'ai la parole, Robert, vous avez
28 soulevé deux points majeurs, à mon avis, auxquels je voudrais

1 réagir.

2 D'abord, il y a quelques minutes, vous avez parlé
3 de l'importance de définir au plan national l'autorité
4 responsable en cas d'évènements majeurs. Cela me rappelle
5 l'importance d'avoir des normes et des protocoles, encore une
6 fois, de plus, avec plus de précision. Et je reviendrai là-
7 dessus sous peu.

8 La raison étant que même dans un centre urbain
9 comme Ottawa où le service de police d'Ottawa est la police e
10 compétence, j'entrevois des situations où, par exemple, sous un
11 scénario donné, à titre d'exemple, si l'autorité unique dont je
12 parlais n'était pas la GRC, je voudrais qu'on... je pense qu'il
13 faudrait qu'on intègre dans notre hypothèse des protocoles
14 clairs et concis concernant le transfert de responsabilités qui
15 tienne compte de l'importance principale du contexte local et du
16 maintien des connaissances locales dans la prise de décision,
17 alors que la plupart des décideurs auraient tendance à
18 privilégier l'approche en partenariat.

19 Je crois qu'il soit très important, donc, d'avoir
20 une approche claire et pragmatique, alors qu'on a tendance à
21 être vague et à manquer de précision, ce qui cause des problèmes
22 et ce qui nuit à la mise en œuvre des stratégies.

23 Voilà pour mes commentaires. Merci.

24 **M. MICHAEL WILLIAMS:** Merci.

25 Est-ce qu'il y a d'autres sons de cloche?

26 Si vous le permettez, bon, moi, je vais
27 intervenir moi-même une minute.

28 Robert, je voudrais creuser votre théorie, donc,

1 des zones d'exclusion et des législations connexes, et
2 l'importance des espaces symboliques, ce qui rejoint ce que
3 Michael a dit au début, à savoir que l'une des stratégies
4 politiques... policières qu'on puisse envisager dans ce genre de
5 cas, c'est une certaine période de temps dans un espace
6 symbolique, et puis le passage à une zone verte pour continuer
7 de manifester, mais sans occuper l'espace initial.

8 **AUCUNE INTERPRÉTATION [15.38.22 - 16.58.00 (FIN DE L'AUDIO)]**

9 [...]

10 **D^r ROBERT DIAB:** [Puis-je y aller en premier?]

11 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Je vous en prie.]

12 **D^r ROBERT DIAB:** [...]

13 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [...]

14 [Colton, aimeriez-vous aborder ce sujet?]

15 **D^r COLTON FEHR:** [...]

16 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [D'accord.]

17 [Bonnie Emerson, s'il vous plait?]

18 **Mme BONNIE EMERSON:** [...]

19 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Merci.]

20 [Michael Kampa.]

21 **D^r MICHAEL KEMPA:** [...]

22 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Merci.]

23 [Colton, je vous en prie.]

24 **D^r COLTON FEHR:** [...]

25 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Merci beaucoup.]

26 [Je vois qu'on atteint la fin de du temps alloué.

27 Je veux donner à chacun sa chance.] [...]

28 **D^r COLTON FEHR:** [Nous avons...]

1 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Colton Fehr, je vous en
2 prie.]

3 **D^r COLTON FEHR:** [Merci.]
4 [...]

5 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Merci.]
6 [Cal Corley?]

7 **M. CAL CORLEY:** [Oui. Merci, Michael.]
8 [...]

9 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Merci.]
10 [Michael?]

11 **D^r MICHAEL KEMPA:** [...]

12 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Merci.]
13 [Robert, avez-vous une dernière remarque? Non.]
14 [Bonnier Emerson? Non?]
15 Monsieur le Commissaire, des questions?

16 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [...]

17 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Il nous reste 3 minutes.
18 Pouvons-nous en arriver à...]
19 [Michael en premier, Robert en deuxième.]
20 [Oui, Michael?]

21 **D^r MICHAEL KEMPA:** [Alors, Michael Kempa.]
22 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Rapidement, oui.]
23 **D^r MICHAEL KEMPA:** [Très rapidement.]
24 [...]

25 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Robert Diab.]
26 **D^r ROBERT DIAB:** [Peut-être deux points rapides.]
27 [...]

28 **Mme BONNIE EMERSON:** [Avons-nous encore du temps?]

1 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Oui, vous en avez. Vous
2 avez une minute.]

3 **Mme BONNIE EMERSON:** [Bonnie Emerson.]
4 [...]

5 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Merci beaucoup.]

6 [Sur ce sujet, Cal Corley, je vois que vous votre
7 main virtuelle levée, mais techniquement, nous avons écoulé le
8 temps alloué.]

9 [Alors, merci beaucoup à tous. Je vais clore
10 cette séance. Nous allons reprendre dans 30 minutes. Et merci
11 pour vos contributions.]

12 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is in recess for*
13 *30 minutes.* La Commission est levée pour 30 minutes.

14 --- L'audience est suspendue à 16:00

15 --- L'audience est reprise à 16:32

16 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is reconvened.* La
17 Commission reprend.

18 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [...]
19 [...]

20 [Michael, je vous en prie.]

21 **D^r MICHAEL KEMPA:** Certainement. [...]

22 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Merci beaucoup.]

23 [Cal Corley?]

24 **M. CAL CORLEY:** [Merci, Michael.]

25 [...]

26 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Excellent. Merci.]

27 [Bonnie Emerson, s'il vous plait?]

28 **Mme BONNIE EMERSON:** [Oui, merci.]

1 [Je suis d'accord.] [...]

2 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [...]

3 **Mme BONNIE EMERSON:** [...]

4 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Excellent. Merci.]

5 [Cal, votre main est levée. Voulez-vous ajouter

6 quelque chose sur ce sujet?]

7 **M. CAL CORLEY:**

8 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Merci.]

9 [Robert Diab, s'il vous plait?]

10 **D^r ROBERT DIAB:** [...]

11 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [...]

12 **D^r ROBERT DIAB:** [...]

13 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Quelqu'un d'autre?]

14 **Mme BONNIE EMERSON:** [Mais je...]

15 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Bonnie, je vous en prie.]

16 **Mme BONNIE EMERSON:** [...]

17 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Merci beaucoup.]

18 [...]

19 **M. CAL CORLEY:** [...]

20 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Merci.]

21 [Quelqu'un d'autre veut commenter sur cette

22 question? Non? OK. Excellent. Merci.]

23 [...]

24 **D^r MICHAEL KEMPA:** [...]

25 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [D'accord.]

26 [Bonnie, aimeriez-vous commenter?]

27 **Mme BONNIE EMERSON:** [Certainement.]

28 [...]

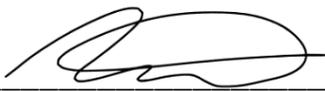
1 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [D'accord.]
2 [Cal, je vous vois hocher de la tête. Vouliez-
3 vous intervenir sur ce point?]
4 **M. CAL CORLEY:** [Oui, je hoche très bien.]
5 [...]
6 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Je n'ai pas de réponse à
7 cela.]
8 [Quelqu'un d'autre? Parfait.]
9 [...]
10 [Nous avons épuisé la question et notre
11 connaissance sur ce sujet? Excellent.]
12 **Mme BONNIE EMERSON:** [...]
13 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Oui.]
14 **Mme BONNIE EMERSON:** [...]
15 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Merci beaucoup.]
16 Monsieur le Commissaire, avez-vous des
17 commentaires de clôture?
18 **COMMISSAIRE ROULEAU:** [...]
19 **M. MICHAEL WILLIAMS:** [Merci à vous tous.]
20 **LA GREFFIÈRE:** *The Commission is adjourned.* La
21 Commission est ajournée.
22
23 --- L'audience est levée à 16:57
24
25
26
27
28

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

C E R T I F I C A T I O N

I, Mitchell Kersys, a certified court reporter, hereby certify the foregoing pages to be an accurate transcription of the French interpretation to the best of my skill and ability, and I so swear.

Je, Mitchell Kersys, un sténographe officiel, certifie que les pages ci-hautes sont une transcription conforme de l'interprétation française au meilleur de mes capacités, et je le jure.



Mitchell Kersys